



BUDGET NOTE DE 20 POLITIQUE 25 GÉNÉRALE

MARC VANDENBERGHEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MICHEL COHEN
PRÉSIDENT

Le présent document est adopté conformément à l'article
88 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS

Table des matières

Introduction	7
A. Spécificités d'Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d'aide	9
1. Contexte démographique et socio-économique	10
2. La demande d'aide en général	14
B. Programme de politique générale, objectifs 2025 et note d'orientation	33
C. ANALYSE DU BUDGET	55
Chapitre 1 : Évolution de l'intervention communale	55
Chapitre 2 : Charges du personnel	59
Chapitre 3 : Charges d'emprunts	65
Chapitre 4 : Service d'exploitation	69
Chapitre 5 : Service d'investissements	95
Chapitre 6 : Récapitulatif	99
Chapitre 7 : Rapport sur les différentes formes d'aide conformément à l'article 60bis de la loi organique	105
D. Annexes au budget	109
Annexe B1a : Personnel statutaire	111
Annexe B1b : Personnel contractuel	112
Annexe B1b : Art. 60§7 mis au travail au sein du CPAS d'Uccle	
Annexe B2 : Dépenses et recettes dans le cadre de la politique sociale des aides complémentaires octroyées par les CPAS	113
Annexe B3 : Art. 60§7	115
E. Annexes au plan triennal	117
P1 - Présentation par natures économiques détaillées	119
P2 - 8320 - Aide sociale	129
P3 - 8341 - Maison de repos et de soin	130
P4 - 84492 - Réinsertion	132
P5 - Plan de personnel	133
P6 - Recettes et dépenses de prélèvements	134
F. Rapport sur les économies d'échelle	137

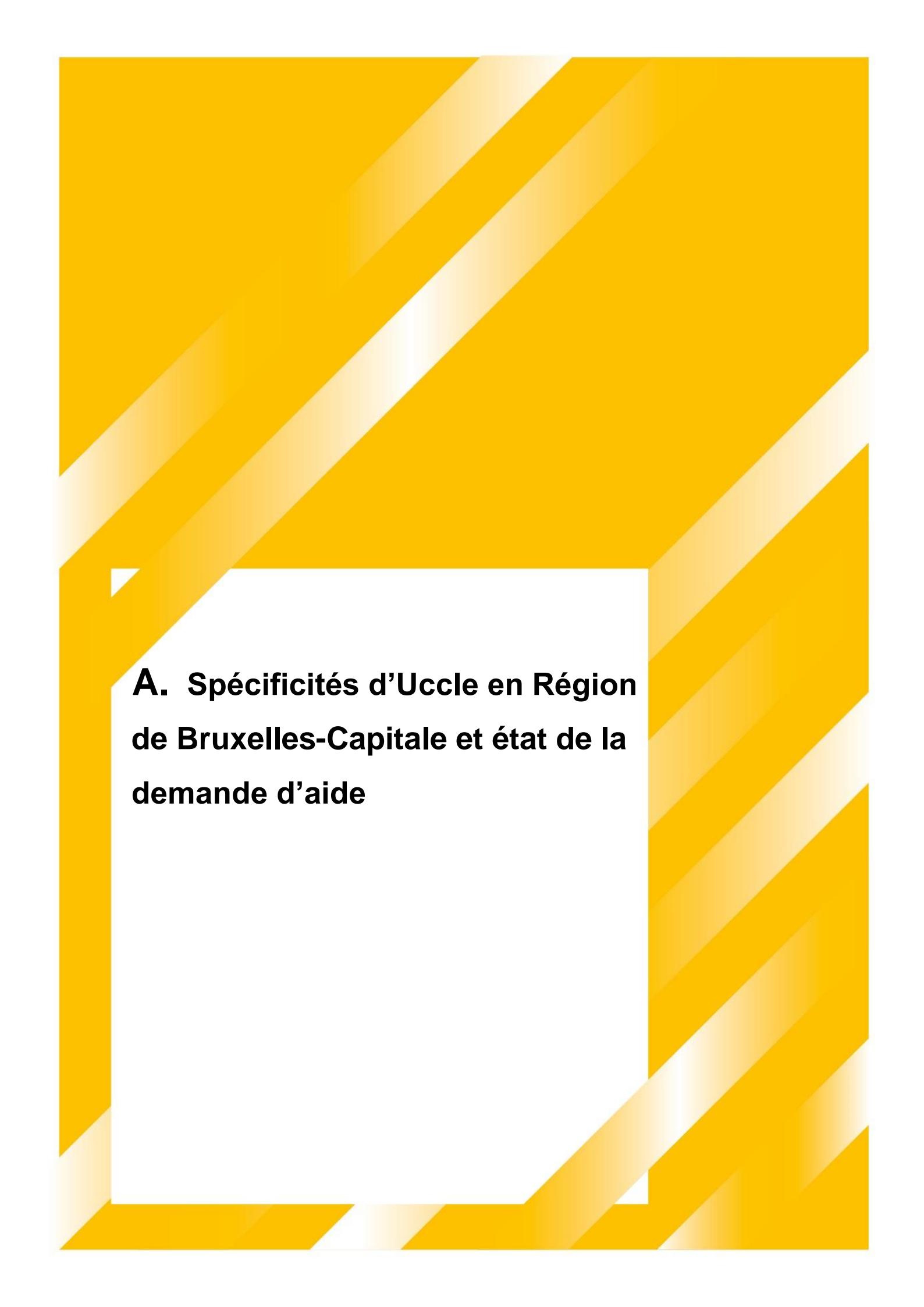
Introduction

En application de l'article 88 §1 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, il convient de joindre au budget des dépenses et recettes du centre une *note de politique générale* ainsi que le *rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune*.

Pour inscrire les projets du CPAS d'Uccle dans leur contexte, nous proposons de présenter ci-après la situation socio-économique actualisée et le profil démographique de la commune d'Uccle, en prêtant une attention particulière à certains éléments qui nous ont semblé la mériter. Nous détaillerons ensuite les réalisations que le CPAS a l'intention de poursuivre et de mettre en œuvre en 2025.

L'activité du CPAS ne se résume évidemment pas à cet aperçu, et nous nous permettons de renvoyer au dernier rapport annuel qui dresse un inventaire complet des services du CPAS et expose leur fonctionnement de manière sommaire.

Si nous exposons ici des changements récents ainsi que ceux qui sont envisagés pour l'année 2025, on n'en perdra pas pour autant de vue qu'en arrière-plan, le fil conducteur de la politique sociale du CPAS d'Uccle est d'offrir au bénéficiaire bien plus qu'une satisfaction de ses besoins de base. Dernier filet de la sécurité sociale, le CPAS se veut aussi tremplin pour rebondir. À cet égard, le service d'insertion socioprofessionnelle demeure l'outil d'émancipation par excellence, puisqu'il a pour objectif de (re) donner les moyens de leur autonomie à ceux qui en sont démunis. En réponse à l'augmentation de la demande d'aide, le CPAS d'Uccle porte tout spécialement ses efforts sur la réinsertion.

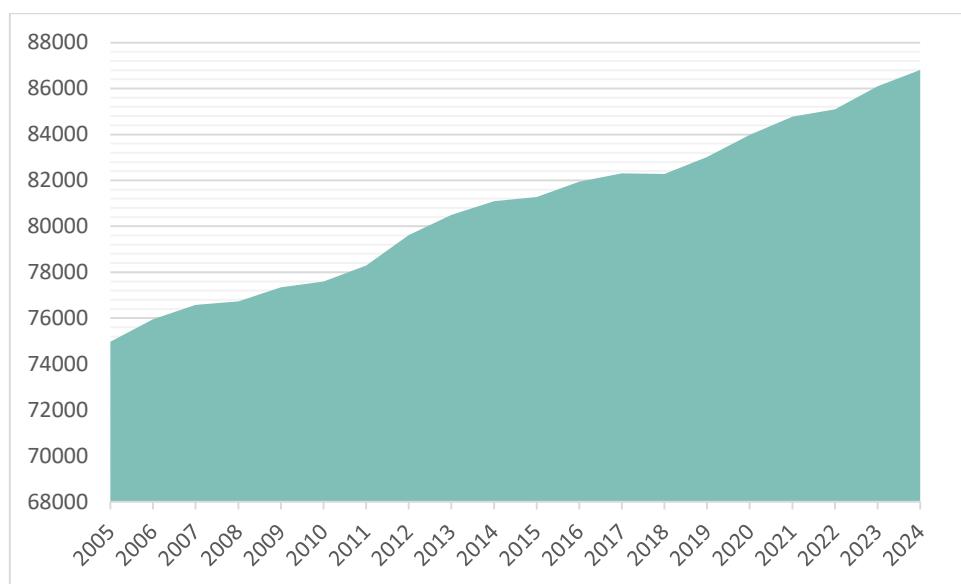


A. Spécificités d'Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d'aide

1. Contexte démographique et socio-économique¹

À Uccle, entre 2018 et 2024, on a observé une augmentation de la population de 5,5 % contre 4,2 % au niveau régional.² Cependant, entre janvier 2012 et 2022, le taux de croissance dans la commune et la région était similaire (7 %).³

POPULATION UCCLOISE AU 1^{ER} JANVIER, 2005-2024⁴



Les mouvements de population à Uccle sont particuliers par rapport aux tendances de la région bruxelloise.

Le solde naturel ucclois (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) est légèrement positif alors qu'il y est beaucoup plus élevé dans la région. En effet, et comme nous le verrons plus bas, la population uccloise est relativement âgée alors qu'ailleurs le nombre de naissances est beaucoup plus important.⁵

Le solde migratoire interne ucclois (différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes) est positif contrairement à l'ensemble des autres communes bruxelloises : 2 % contre -17 %.

¹ IBSA, *Zoom sur Uccle 2024*.

² STATBEL, *Population*, 2024.

³ IBSA, *op cit.*, p.9.

⁴ STATBEL, Population par commune au 1 janvier (1992-2024).

⁵ IBSA, *op.cit.*, p.9.

Enfin, le solde migratoire international est assez bas à Uccle par rapport à la région bruxelloise (2 % contre 14 %)⁶, les ressortissants de l'Europe des 14 représentant la majorité des personnes étrangères, caractéristique propre aux communes du cadrant sud-est de la Région.⁷

TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE, RÉGION BRUXELLOISE,
PÉRIODES 2003-2013, 2013-2023 ET 2023-2033 (PROJECTIONS)



Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. 2023.

Le Bureau fédéral du Plan et Statbel projettent que le nombre d'habitants dans la région bruxelloise restera sensiblement équivalent d'ici à 2040.⁸

Uccle reste la troisième commune dont la population est la plus âgée dans la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, l'âge moyen y est de 41,77 ans au 1^{er} janvier 2024 alors que la moyenne régionale s'élève à 37,91 ans (IBSA). Le ratio de dépendance économique et surtout le coefficient de vieillissement, mais également le « coefficient de séniorté » sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale (19,1 % de 65 ans dans notre commune, contre 13,1 % dans la région). En outre, la proportion de femmes

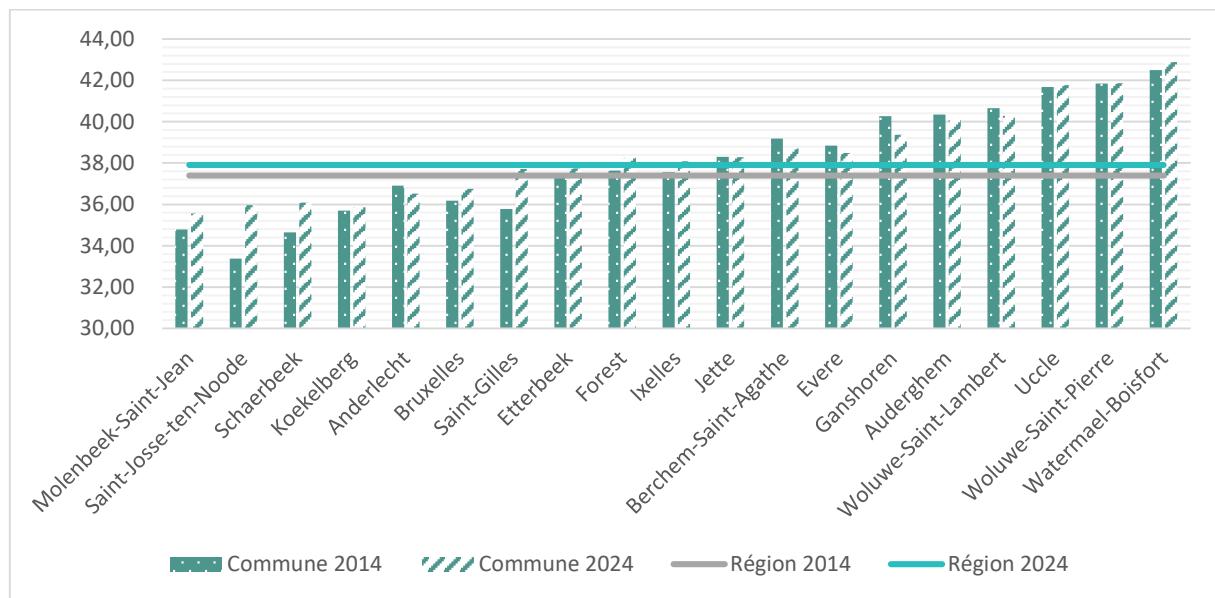
⁶ IBSA, *Zoom sur Uccle 2024*, p.9.

⁷ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. 2023*, p. 19.

⁸ IBSA, *Panorama Socio-économique 2024. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, décembre 2024, p. 43.

dans la population communale est également plus élevée qu'au niveau de la Région (53,5 % contre 51,0 %).⁹

ÂGE MOYEN PAR COMMUNE, RÉGION BRUXELLOISE, 1ER JANVIER 2014 ET 2024



<https://ibsa.brussels/themes/population/structure-par-age>

Uccle reste donc fortement concernée par l'augmentation du nombre de personnes âgées que connaît la Région. En effet, à Uccle, pour la période 2017-2019, l'espérance de vie pour les femmes est de 85,4 ans et celle des hommes de 81,1 ans, assez semblable à celle de la Région bruxelloise (respectivement 84,91 ans et 79,3 ans).¹⁰ Depuis 2015, l'espérance de vie, pour les hommes comme pour les femmes, a continué à augmenter. Cette courbe ascendante a cependant été stoppée en raison de la pandémie COVID-19. Toutefois, depuis lors et dans l'ensemble du Royaume, l'espérance de vie dépasse les niveaux pré-COVID : 82,2 ans, hommes et femmes confondus à Bruxelles en 2023. Toutefois, une différence sensible existe selon les groupes socio-économiques favorisés et défavorisés : jusqu'à 8,9 ans chez les hommes et 6,0 ans chez les femmes.¹¹

Quant au contexte socio-économique ucclois, l'image confortable de la commune citadine reste bel et bien la même au fil des années.

⁹ IBSA, Perspective.brussels, 2024.

¹⁰ IBSA, *Zoom sur Uccle 2024*, p.48.

¹¹ <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/esperance-de-vie-et-qualite-de-vie/esperance-de-vie>

En 2022, la population uccloise continuait à disposer d'un revenu moyen après impôt 17 579 €) par habitant parmi les plus élevés de la Région (13 187 €).¹² En corollaire, la proportion de la population qui perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, des allocations de chômage ou d'insertion, des indemnités d'invalidité ou des allocations aux personnes handicapées est nettement plus faible à Uccle qu'au niveau régional (2,8 % contre 6,0 % pour les bénéficiaires du RIS ou équivalent parmi la population de 18 à 64 ans)¹³. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, apparaît plus important à Uccle qu'en moyenne régionale, et ce particulièrement au cours des dix dernières années.

En 2019, le taux d'activité à Uccle (67,3 %) était plus élevé qu'en Région bruxelloise (66,0 %), tout comme le taux d'emploi (59,4 % au niveau communal versus 55,3 % au niveau régional). Cette constatation ne s'applique cependant pas aux jeunes adultes (15-24 ans), ce qui « pourrait témoigner » de leur propension à poursuivre des études supérieures.¹⁴

Au premier semestre 2023, le prix moyen de location d'un appartement à Uccle était de 1273 € contre 1188 € pour la moyenne régionale. Au premier trimestre 2024, le prix médian d'un appartement à vendre était de 322 500 € contre 260 000 € au niveau régional.¹⁵ De plus, Bruxelles est la seule région où l'augmentation des loyers est supérieure à l'inflation.¹⁶ Selon « Zoom sur Uccle 2016 », les logements étaient pour moitié occupés par leur propriétaire à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale.

À cet égard, en 2023, les statistiques publiques¹⁷ continuent à montrer au niveau national une corrélation forte entre le taux de pauvreté et la qualité de propriétaire (7,1 %) ou de locataire (26,3 %) du logement, bien qu'on observe une tendance à la diminution du taux de pauvreté chez les locataires.

¹² <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

¹³ IBSA, *Zoom sur Uccle 2024*, p.34.

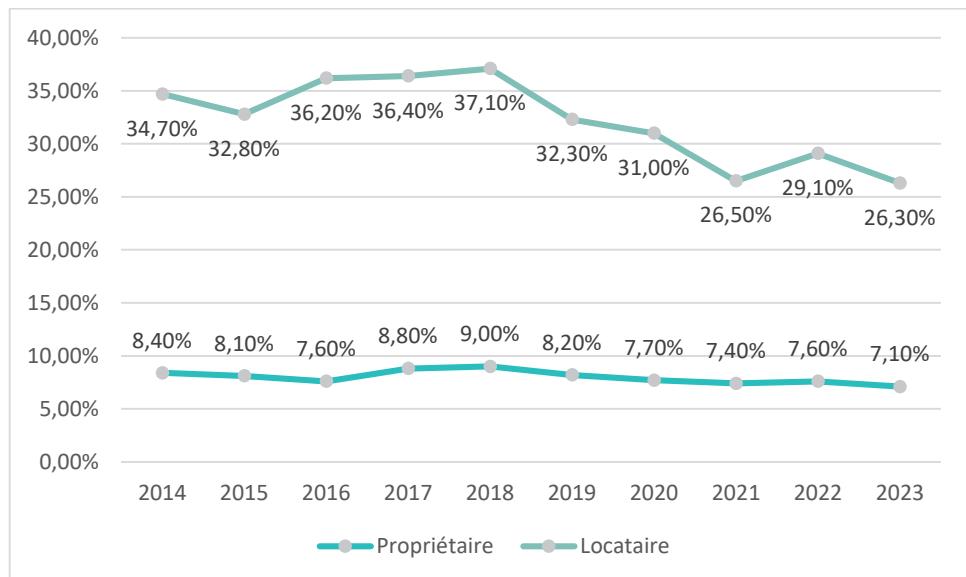
¹⁴ Ibid., p.22.

¹⁵ STATBEL, *Prix de l'immobilier*, 2024.

¹⁶ FEDERIA, *Baromètre de locations*, 1^{er} semestre 2023.

¹⁷ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES LOCATAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES EN BELGIQUE DE 2014 À 2023 (%)



<https://www.chiffrespauvrete.be/topic/risque-de-pauvreté-pour-le-locatairepropreitaire>

2. La demande d'aide en général

Suivant l'édition 2024 du *Zoom sur les communes*, « le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu faible, proche, voire parfois inférieur au seuil de risque de pauvreté. » En effet, les montants fixés pour le revenu d'intégration sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté, quelles que soient les catégories (cohabitant, isolé ou famille à charge).

MONTANT DU REVENU D'INTÉGRATION ET SEUIL DE PAUVRETÉ

	RIS (au 01.01.2022)	RIS (au 01.01.2023)	RIS (au 01.01.2024)	Seuil de pauvreté (2024)
Taux cohabitant (catégorie 1)	714,86 €	809,42 €	842,12 €	
Taux isolé (catégorie 2)	1.072,30 €	1.214,13 €	1.263,17 €	
Taux famille à charge dont au moins un mineur (catégorie 3)	1.449,15 €	1.640,83 €	1.707,11 €	1.975,00 € à 3.191,00 € (selon la configuration familiale)

À Bruxelles, près de 20 % de la population en âge de travailler (18-65 ans) vit avec un revenu de remplacement. Tandis que cette proportion reste sensiblement identique ces dernières années, c'est la répartition des demandes entre les différents types d'aide qui a été remodelée.

À Uccle, le pourcentage de la population qui perçoit un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est, bien que non négligeable, nettement plus bas qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. Et cela se confirme toujours en 2021 : à Uccle, parmi les 18-64 ans, 6,7 % vivent avec une allocation de chômage ou d'insertion (contre 8,5 % dans la Région) ; 2,8 % perçoivent un revenu d'intégration sociale (RIS) (ou équivalent – ERIS) (contre 6 % dans la Région) et 1,6 % une allocation aux personnes handicapées (contre 2 % dans la Région). La part des bénéficiaires d'un revenu du CPAS dans la population uccloise est restée assez stable entre 2005 et 2022, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes bruxelloises.¹⁸ Les jeunes adultes sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté. 6,9 % des 18-24 ans vivent avec un (E) RIS à Uccle et 1,4 % sont au chômage. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6,7 % vivent avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA).¹⁹

La tendance à l'augmentation du nombre de **personnes aidées** se confirme et, après une accalmie en 2021, a repris de plus belle en 2022. La crise du COVID-19 est évidemment au moins en partie responsable de la forte augmentation de 2019 puisqu'elle n'a fait qu'accroître les demandes. Différentes mesures ont par ailleurs été mises en place pour limiter les conséquences sociales.

¹⁸ IBSA, *Panorama socio-économique 2023. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, décembre 2023, p. 49

¹⁹ IBSA, *Zoom sur Uccle 2024*, p. 34.

Les CPAS ont alors été confrontés à l'émergence d'un nouveau public : les personnes qui ont perdu leur travail suite à la pandémie.²⁰

En 2022, c'est l'accueil des bénéficiaires ukrainiens du statut de « protection temporaire » dû à la guerre déclenchée en février qui a particulièrement causé l'augmentation du nombre de personnes aidées par les CPAS.²¹ Ce statut, octroyé à l'origine pour un an à partir du 4 mars 2022, a été prolongé à plusieurs reprises, et actuellement jusqu'au 4 mars 2026 inclus.²²

QUELQUES CHIFFRES RELATIFS À L'AIDE AU CPAS D'UCCLE ET LEUR VARIATION, 2020-2024

Année	Nombre annuel de personnes aidées (RI, ERI, SP, FM, FT HO, FH)	Nombre annuel de notifications d'aide	Nombre annuel de revenus d'intégration	Montant du revenu d'intégration au taux isolé au 1er janvier	Population au 1 ^{er} janvier	Dotation communale en €/hab — budget initial
2020	5 763	12 477	2016	940,11 €	83 631	201,47
2021	6 268	13 523	2133	984,68 €	84 591	206,56
2022	7 398	13 433	2130	1 072,30 €	84 647	227,06
2023	7 740	14 658	2224	1 214,13 €	85 706	246,68
2024	7 873	14 912	2363	1 263,17 €	86 806	255,73
Variation 2020-2024	36,61 %	19,52 %	17,21 %	34,36 %	3,58 %	26,93 %
Variation annualisée	8,11 %	4,56 %	4,05 %	7,66 %	0,88 %	6,14 %

Le nombre de chaque type d'aide de la colonne « nombre annuel de personnes aidées (RI, ERI, SP, FM, FT, HO, FH) » sera détaillé plus loin dans cette introduction.

Chaque année, suite aux notifications d'aide envoyées par courrier recommandé aux bénéficiaires pour les informer des décisions prises par le CPAS, certaines sont contestées. Après avoir connu un nombre particulièrement bas de recours devant le Tribunal du Travail en 2020, le nombre revient à la moyenne des 10 dernières années en 2024 avec 35 recours introduits.

CONTENTIEUX LIÉS AUX REFUS D'AIDE, CPAS D'UCCLE (2014-2024)

	Recours devant le Tribunal du Travail	Appel devant la Cour du Travail
2014	32	5

²⁰ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2021*, p. 54-55.

²¹ CPAS+, *Ukraine : prolongation du statut de protection temporaire*, février 2023, p. 13.

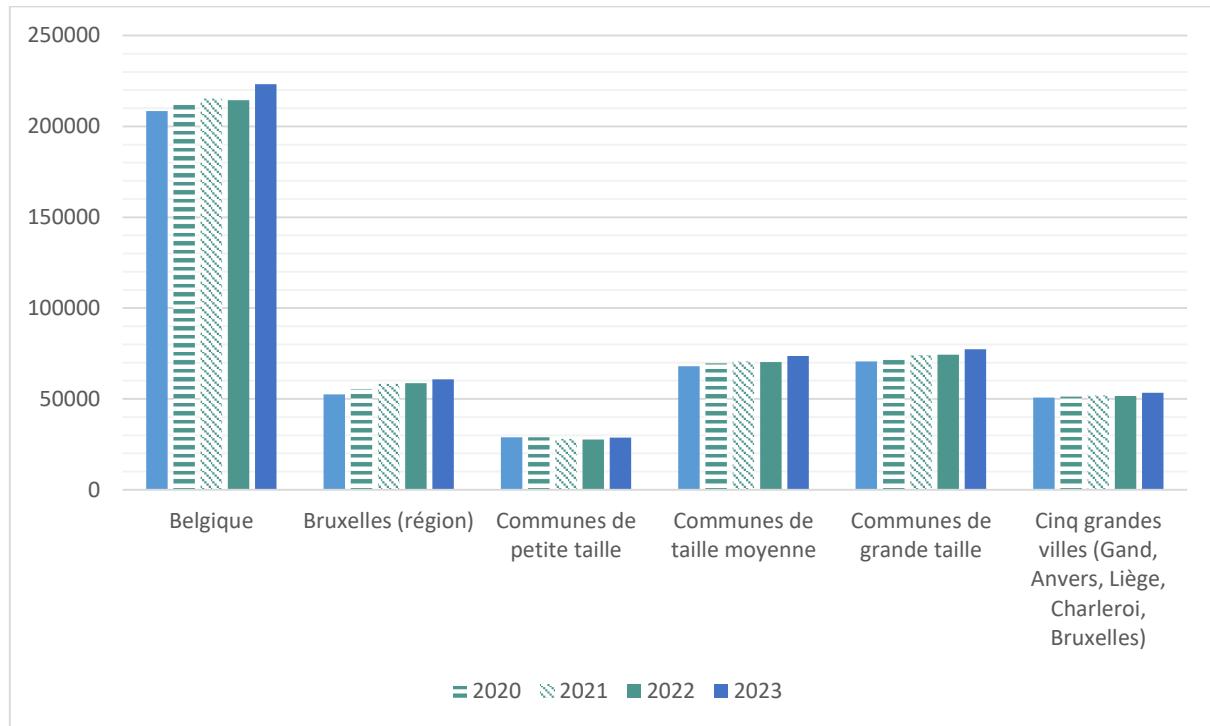
²² <https://dofi.ibz.be/fr/themes/ukraine/protection-temporaire>

2015	49	4
2016	70	5
2017	33	6
2018	24	4
2019	38	4
2020	18	4
2021	23	8
2022	33	1
2023	22	1
2024	35	1

L'augmentation du nombre de revenus d'intégration constitue une tendance générale observée dans tout le royaume. Toutefois, le nombre de personnes (18-64 ans) bénéficiant d'une allocation d'aide sociale ou d'un revenu de remplacement reste stable ces dernières années : ils représentent environ 1/5^e de la population de la capitale.²³

²³ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé.* 2023, p. 45.

NOMBRE ANNUEL DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION EN BELGIQUE, PAR CLUSTER DE TAILLE ET DANS LES CINQ GRANDES VILLES (2020-2023)



Statistiques du SPP IS

À propos de la hausse de l'évolution du nombre de bénéficiaires d'un **revenu d'intégration**, l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale pointe plusieurs raisons qui expliquent cette augmentation — plus généralement — du nombre d'allocataires sociaux au cours des deux dernières décennies.

Parmi ces facteurs, on peut notamment citer²⁴ :

- la crise du COVID à partir de janvier 2020
- le durcissement des conditions de maintien et d'accès aux allocations de chômage (« fins de droit » aux allocations d'insertion, allongement du stage d'insertion professionnelle, exclusion du chômage, dégressivité accrue des allocations de chômage...) depuis 2015
- l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus en 2015 et 2016
- Le « transfert des personnes en protection subsidiaire du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale » fin 2016
- la conjoncture économique

²⁴ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé*. 2023, p. 45-46.

- la précarisation de groupes à risque (personnes peu qualifiées, travailleurs à temps partiel, allochtones, familles monoparentales... ces dernières étant de plus en plus nombreuses.²⁵

Quant à l'évolution du nombre de personnes bénéficiant d'une **équivalence au revenu d'intégration**, elle suit une évolution moins linéaire avec des augmentations (2012 et 2022) et des diminutions (de 2000 à 2009, à partir de 2013 et particulièrement entre 2016 et 2017). Celles-ci sont principalement marquées par :

- l'augmentation du nombre de régularisations et la saturation des structures d'accueil (jusqu'en 2012)
- la fin de la « crise » de l'accueil et certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration (depuis 2013)
- le transfert de près de 4500 personnes en protection subsidiaire vers le droit à l'intégration sociale (2016-2017)
- la guerre en Ukraine, la reconnaissance du statut de protection temporaire aux réfugiés ukrainiens et le doublement du nombre de personnes bénéficiant de cette aide en Région bruxelloise.²⁶

²⁵ IBSA, *Panorama socio-économique 2023. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, décembre 2024, p.49.

²⁶ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé*. 2023, p. 48.

NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES AIDÉES (RI, ERI, SP, FM, FT, HO, FH), CPAS
D'UCCLE 2020-2024

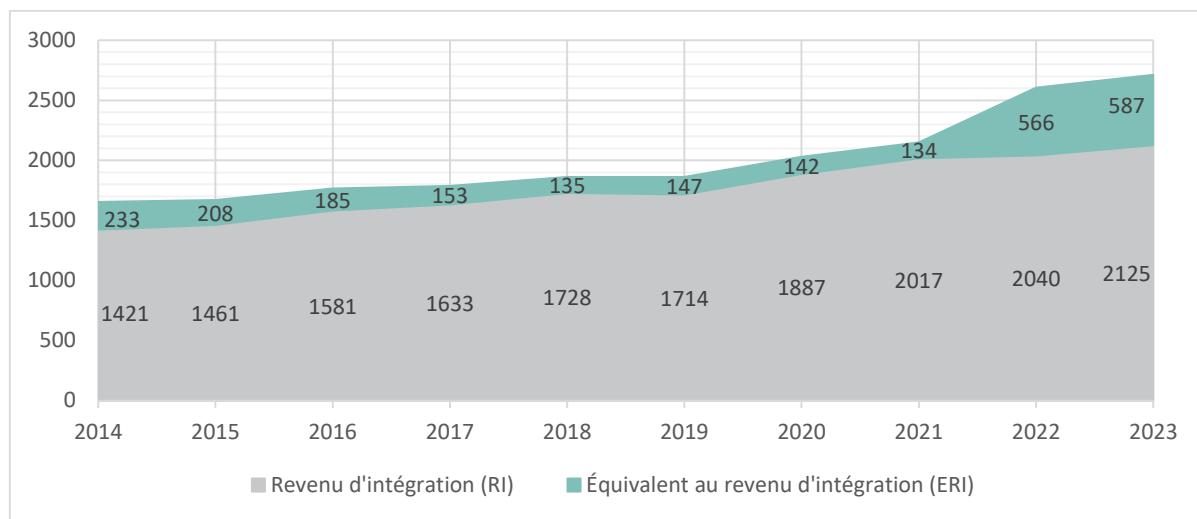
	2020	2021	2022	2023	2024
RI —revenu d'intégration	2016	2133	2130	2231	2359
ERI —équivalent RI	152	145	581	623	552
SP —aides spéciales	810	790	721	679	627
FM —frais médicaux	2526	4555	5165	5299	5315
FT —frais transport	190	192	207	179	165
HO —hospitalisation	316	315	335	311	279
FH —frais hébergement	160	146	161	301	301

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total annuel de personnes aidées, toutes aides sociales confondues	5763	6268	7398	7740	7873

NB : ce tableau comptabilise uniquement les aides encodées dans le logiciel NH et ne reprend donc pas les personnes bénéficiant exclusivement d'une aide alimentaire du CDAG, médicale (hors AMU) du cabinet médical, matérielle de la Boutique 4 saisons, de cours donnés par l'Antenne sociale...

En mars 2022, Uccle n'a pas été une exception et a donc également subi un très fort accroissement du nombre d'ERI suite à la **guerre en Ukraine**. Le nombre d'ERI a connu une augmentation de 325 % en 5 mois, août enregistrant le nombre le plus élevé d'ERI jusqu'à présent... Les frais médicaux ont également été impactés par l'arrivée des personnes venant d'Ukraine.

NOMBRE DE RI ET D'ERIS À UCCLE (2014-2023)



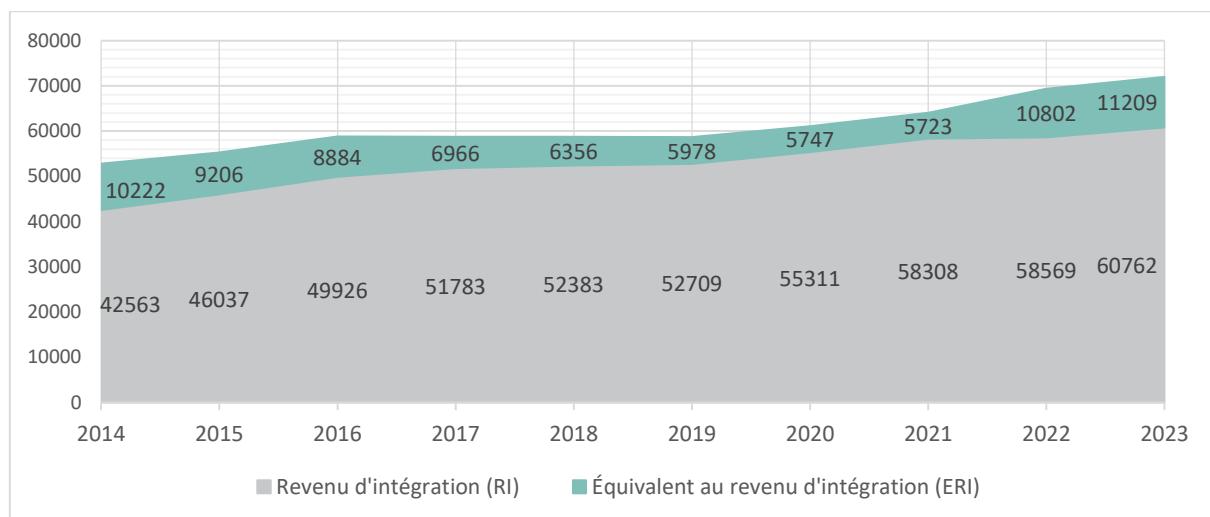
<https://stat.mi-is.be>

L'augmentation extraordinaire du nombre d'ERI à Uccle s'explique principalement par le fait qu'à Uccle, tout comme à Woluwe-Saint-Pierre, un nombre important de ménages se sont portés volontaires pour accueillir et héberger des Ukrainiens. Celle-ci n'est évidemment pas propre à Uccle, mais on peut remarquer que la particularité de la commune est que le nombre d'ERI octroyé a été multiplié par 4,2 entre 2021 et 2022 alors qu'au niveau régional et national, il a été multiplié respectivement par 1,9 et 2,7 (voir graphiques ci-dessous).

À Uccle, le nombre moyen de personnes en provenance d'Ukraine et sous protection temporaire par dossier d'ERI était de 1,6, soit une moyenne sensiblement équivalente à celle qui prévaut en Belgique.²⁷

²⁷ <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/personnes-en-provenance-du-ukraine-sous-protection-temporaire>

NOMBRE DE RI ET D'ERIS EN RÉGION BRUXELLOISE (2014-2023)



<https://stat.mi-is.be>

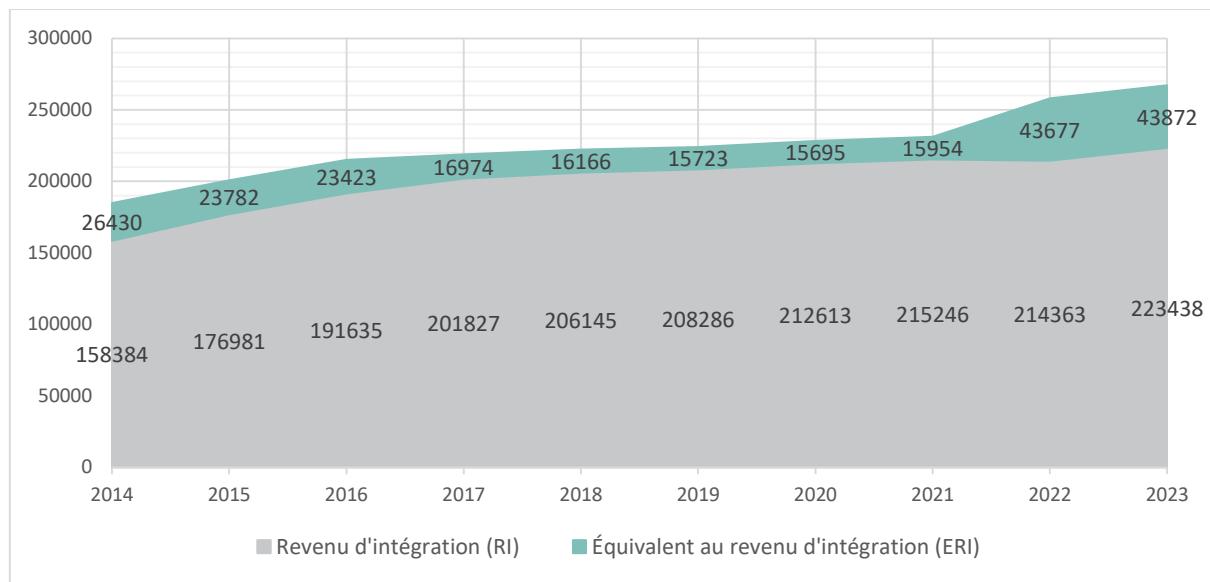
2022 fut une année de contraste — bien que dans une moindre mesure qu'en Flandre et en Wallonie — : le nombre de bénéficiaires du RIS en Région bruxelloise s'est stabilisé (+0,2 % par rapport à 2021) tandis que l'augmentation de celui des bénéficiaires d'ERIS a subi un bond (+ 59,8 %) suite à l'arrivée d'Ukrainiens. Le pic du nombre d'octrois d'ERIS a été atteint en février 2023 pour ensuite légèrement baisser. Quant à l'évolution stable du nombre de bénéficiaires bénéficiant du RIS en 2021-2022, celle-ci a repris son augmentation l'année suivante.²⁸

L'année suivante, « le nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS (...) a augmenté de 5,4 % (...) résultat des augmentations combinées du nombre de bénéficiaires d'un RIS et de celui de son équivalent (ERIS). »²⁹

²⁸ IBSA, *Panorama socio-économique 2024. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, décembre 2024, p.51.

²⁹ Ibid., p.51.

NOMBRE DE RI ET D'ERIS EN BELGIQUE (2014-2023)



<https://stat.mi-is.be>

Le pourcentage de la population des 18-64 ans qui touche un revenu du CPAS est plus élevé en Région bruxelloise (6,5 % en 2023) qu'en Flandre (1,2 %) et qu'en Wallonie (3,5 %). L'évolution de cette courbe augmente chaque année depuis 2002³⁰ et a atteint en 2023 « le niveau le plus élevé jamais enregistré » pour la Région bruxelloise.³¹

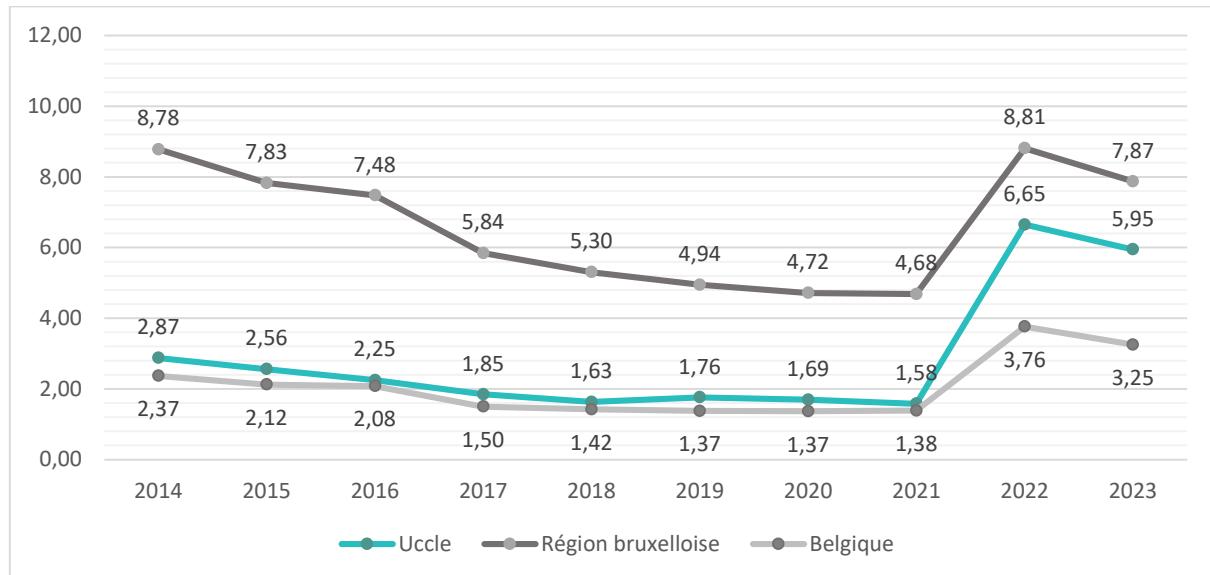
Quant à l'évolution du nombre d'ERI, on remarque une légère diminution, et ce aussi bien au national, que régional ou local (Uccle).

Malgré la diminution du nombre d'hébergements chez des particuliers et l'installation progressive d'Ukrainiens dans des logements privés à Uccle, mais également dans d'autres communes et villes, certains Ukrainiens arrivent encore de leur pays et s'installent à Uccle.

³⁰ IBSA, *Panorama socio-économique 2023. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, décembre 2023, p.46-47.

³¹ Ibid., p.51.

NOMBRE D'ERIS PAR 1000 HABITANTS À UCCLE, EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN BELGIQUE (2014-2023)³²



Entre février 2022 et décembre 2024, 92 257 personnes en provenance d'Ukraine ont reçu le statut de protection temporaire en Belgique.³³ Parmi celles-ci, 66 000 résidaient encore en Belgique fin de l'année précédente, dont 14 822 en Région de Bruxelles-Capitale.³⁴ Depuis le début de la guerre, parmi les 5698 inscrites chez Actiris, 30 % ont trouvé un emploi et 20 % suivaient une formation (principalement en français).³⁵ La langue et l'absence de reconnaissance de diplôme sont bien souvent des freins pour entamer un parcours professionnel en Belgique.

Comme vu précédemment, à partir de 2015, le changement de législation en matière de **chômage** a eu un impact sur le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration.

Parmi les personnes qui ont subi les conséquences de la limitation du droit à une allocation d'insertion professionnelle, la catégorie des jeunes adultes 18-25 ans a été particulièrement marquée. Entre 2013 et 2023, le pourcentage de jeunes bénéficiant d'une allocation de chômage ou d'insertion diminuait de 75 % alors que leur nombre augmentait de 85 % pour les bénéficiaires du RIS. Cela s'est particulièrement marqué

³² STATBEL, *Population par commune au 1 janvier (2014-2024)*

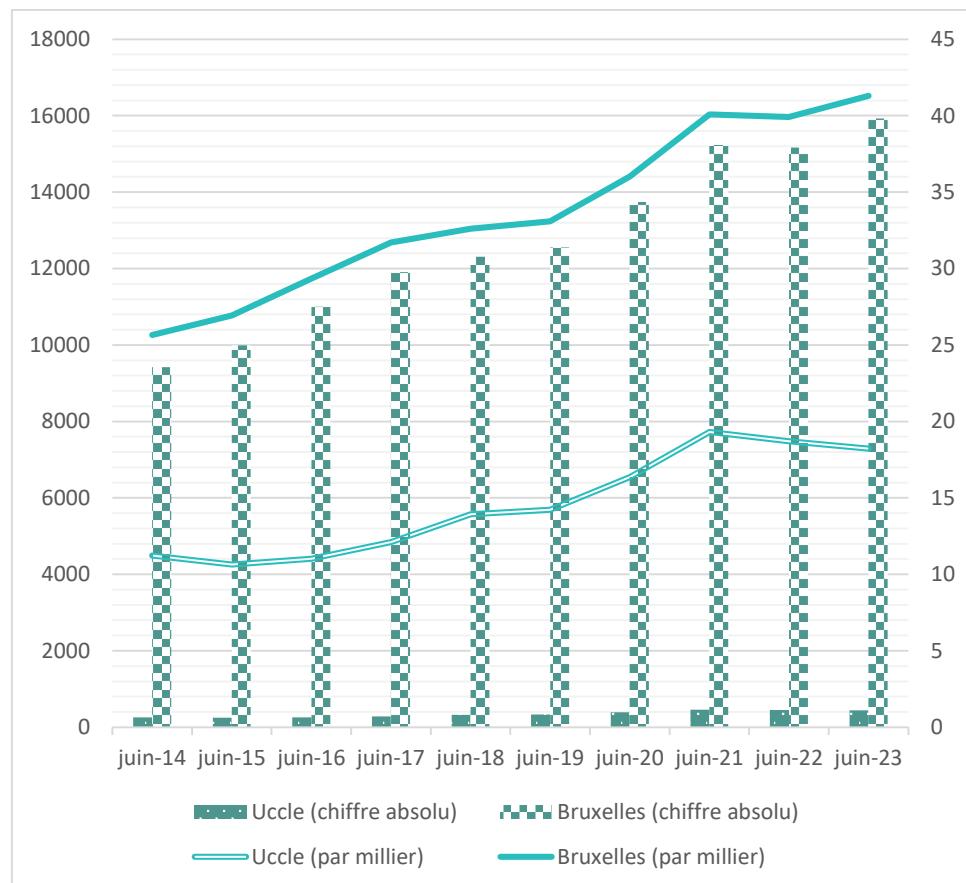
³³ <https://www.lalibre.be/international/europe/guerre-ukraine-russie/2025/01/29/guerre-en-ukraine-plus-de-92000-ukrainiens-ont-receu-ne-protection-temporaire-en-belgique-OSSWBEUSYFGJXMBDLRCFLGBVYM/>

³⁴ <https://www.rtb.be/article/ukrainiens-en-belgique-il-y-a-toujours-des-refugies-qui-arrivent-nous-ne-pouvons-pas-les-oublier-11495457>

³⁵ <https://info-ukraine.be/fr/newsroom/accueil-en-belgique-des-personnes-en-provenance-d-ukraine-bilan-apres-un-de-conflit>

en 2021, suite au COVID 19 avec la particularité que la grande majorité des nouveaux bénéficiaires 18-25 ans n'étaient pas des étudiants.³⁶

ÉVOLUTION ANNUELLE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA CATÉGORIE 18-25 ANS D'UN REVENU D'INTÉGRATION À BRUXELLES ET À UCCLE, 2014-2023 (NOMBRE ET POUR MILLE)



À Uccle, la courbe d'évolution du nombre de **jeunes** bénéficiant d'un RI suit globalement la même évolution que celles des étudiants et, de manière générale, de celle du nombre de personnes bénéficiant d'un RI.³⁷ Il y a davantage de jeunes et d'étudiants aidés, tout comme il y a davantage de personnes aidées et aussi bien au niveau proportionnel qu'au niveau absolu, la population communale se paupérise au regard de l'indicateur RIS.

En l'absence d'étude sociologique sur le sujet, mais sur base de l'expérience au CPAS, une hypothèse émise expliquant cette augmentation de 18-25 ans est l'amélioration

³⁶ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*. 2023, p. 49-50.

³⁷ En 2017, le pourcentage d'Ucclois bénéficiant d'un RIS était de 1,3 % contre 1,9 % en 2021. Pour la catégorie des 18-25 ans, il s'élevait à 0,03 % en 2017 et à 0,05 % en 2021.

du recours au droit. La presse notamment, mais également le projet « Infobus Droits sociaux » a permis une meilleure communication sur les possibilités d'aide pour les jeunes, dont celles du CPAS.

Le franchissement de la porte du CPAS est probablement également une conséquence de l'impossibilité pour les parents d'assumer leur rôle parental (prise en charge des frais d'études, de formation...) qui pousse les jeunes à venir demander de l'aide plus rapidement qu'auparavant.

Comme nous l'avons vu, un élément majeur qui amène les personnes vivant de revenus de remplacement à solliciter des aides complémentaires au CPAS est sans aucun doute le coût du logement à Uccle, qui吸orbe une proportion importante de leurs ressources. Le nombre d'aides sociales complémentaires a connu une forte augmentation au niveau régional, atteignant un niveau bien supérieur d'avant la crise COVID pour ensuite diminuer en juin 2023 et remonter ensuite.³⁸ Durant le COVID, l'aide alimentaire a enregistré la plus grande hausse (82 %), tandis que les aides à la médiation de dettes, les aides financières et les aides médicales non urgentes progressaient respectivement de 22 %, 22 % et 20 %. Elles se répercutent aussi bien auprès des CPAS que du secteur associatif.³⁹

La progression de 82 % des **aides alimentaires** a eu lieu entre janvier 2020 et décembre 2021. Au niveau régional, le nombre de bénéficiaires demandant une aide alimentaire aux CPAS a suivi une courbe sinusoïdale en 2020 : baisse en mars, pic en mai-juin, creux durant les vacances d'été et augmentation de 68 % par rapport au début de l'année lors de la rentrée.⁴⁰

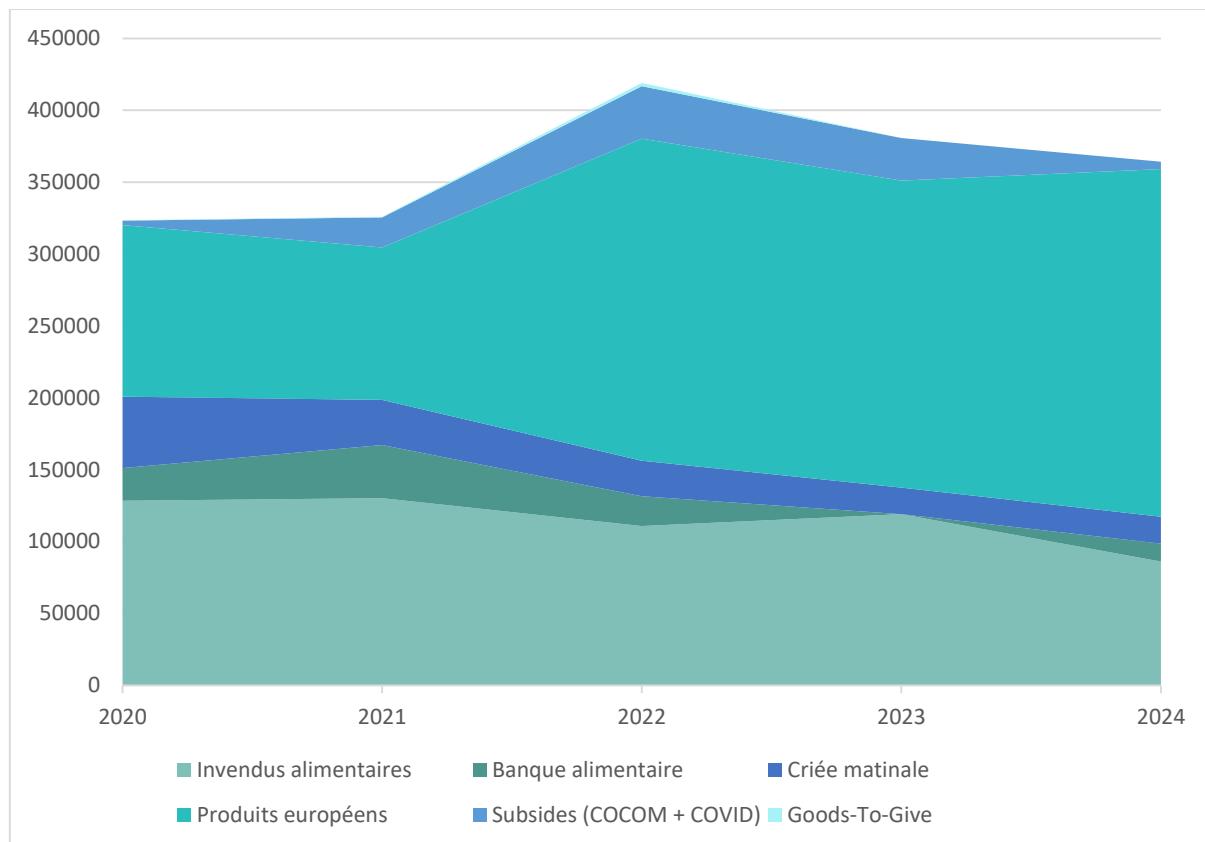
Depuis 2021, le nombre de bénéficiaires aidés par le CDAG a augmenté pour atteindre en 2023 un pic jamais atteint depuis la création du service. Cela est sans aucun doute lié aux effets cumulés de la crise du COVID, de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui a suivi, et de la forte augmentation des charges financières qui pèsent sur les ménages. Quelque 200 ménages se rendent quotidiennement au CDAG — moyenne qui a doublé depuis 2020 — ce qui pourrait encore augmenter dans les prochaines années.

³⁸ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé. 2023*, p. 47.

³⁹ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2021*, p. 48.

⁴⁰ SPP-Is, *Enquête impact social Covid-19*, février 2021, p. 14.

AIDE ALIMENTAIRE DISTRIBUÉE PAR LE CPAS D'UCCLE (2020 – 2024) (KG)



La pauvreté étant un élément relatif qui dépend de la richesse et du coût de la vie environnant, il est évident qu'il est plus difficile de vivre décemment avec un revenu de remplacement fixé indistinctement pour tout le Royaume, là où le coût de la vie est plus élevé.

Ce dernier élément n'est pas anodin pour les personnes aidées. Lorsque l'on met ces chiffres en regard de ceux du revenu d'intégration sociale et des allocations familiales, on comprend à quel point le coût du **logement** à Bruxelles et particulièrement à Uccle pèse sur l'équilibre budgétaire des ménages qui disposent de faibles ressources. Cela est d'autant plus marquant qu'à Bruxelles, les dépenses mensuelles liées au logement varient selon les revenus, mais sans toutefois être proportionnel. Elles restent « relativement incompressibles pour les ménages bruxellois » ce qui a pour conséquence que le budget disponible⁴¹ après paiement des dépenses liées au loyer

⁴¹ Pour l'ensemble des autres dépenses : alimentation, frais de scolarité, santé, loisirs, ...

varie de 9 à 99 € par personne par jour pour les ménages les plus pauvres et les plus aisés.⁴²

Comme dans toutes les zones urbaines en Belgique, mais particulièrement à Bruxelles, la plupart des habitants sont locataires ; ils représentaient 61 % des ménages en 2022 contre 24 % en Flandres et 33 % en Wallonie. Dans 90 % des cas, ces locataires habitent des appartements.⁴³

Cette surreprésentation de locataires ne s'explique toutefois pas uniquement par le caractère urbain de Bruxelles et la proportion varie fortement selon les communes et les « secteurs statistiques » (centre de la Région et première couronne particulièrement).⁴⁴

Aussi bien pour les logements 1 à 2 pièces que pour ceux 3 à 4 pièces ou plus de 4 pièces, le prix des loyers médians en Région bruxelloise est le plus élevé — cette différence se marquant encore davantage lorsque les logements comportent plus de pièces.⁴⁵ Après une stabilisation des loyers moyens à Bruxelles en 2020 et 2021, ces derniers ont connu une augmentation moyenne de 3,3 % pour atteindre les 1 188 €.⁴⁶ Toutefois, des différences de près de 500 € existent au sein des communes de la région ; Uccle se classant sans surprise parmi les 7 communes dont le loyer moyen mensuel dépasse les 1 250 €, soit 7 % de plus que la moyenne régionale.

En objectivant l'évolution des loyers moyens sur une période plus étendue (2012-2022) et en « neutralisant l'effet de l'inflation », le Baromètre Social nous indique que c'est à nouveau dans la Capitale que la part des frais de logement a le plus augmenté : + 15 % à Bruxelles, contre + 7 % en Flandres et +1 % en Wallonie.⁴⁷

Les logements sociaux permettent d'offrir aux personnes avec un budget limité une solution de logement plus abordable que celles proposées sur le marché locatif privé. Toutefois, l'évolution de leur nombre par 100 habitants ne fait que diminuer depuis

⁴² OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales et de santé*. 2023, p. 99.

⁴³ FEDERIA, *Baromètre de locations*, 1^{er} semestre 2023.

⁴⁴ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *op cit.*, p. 104.

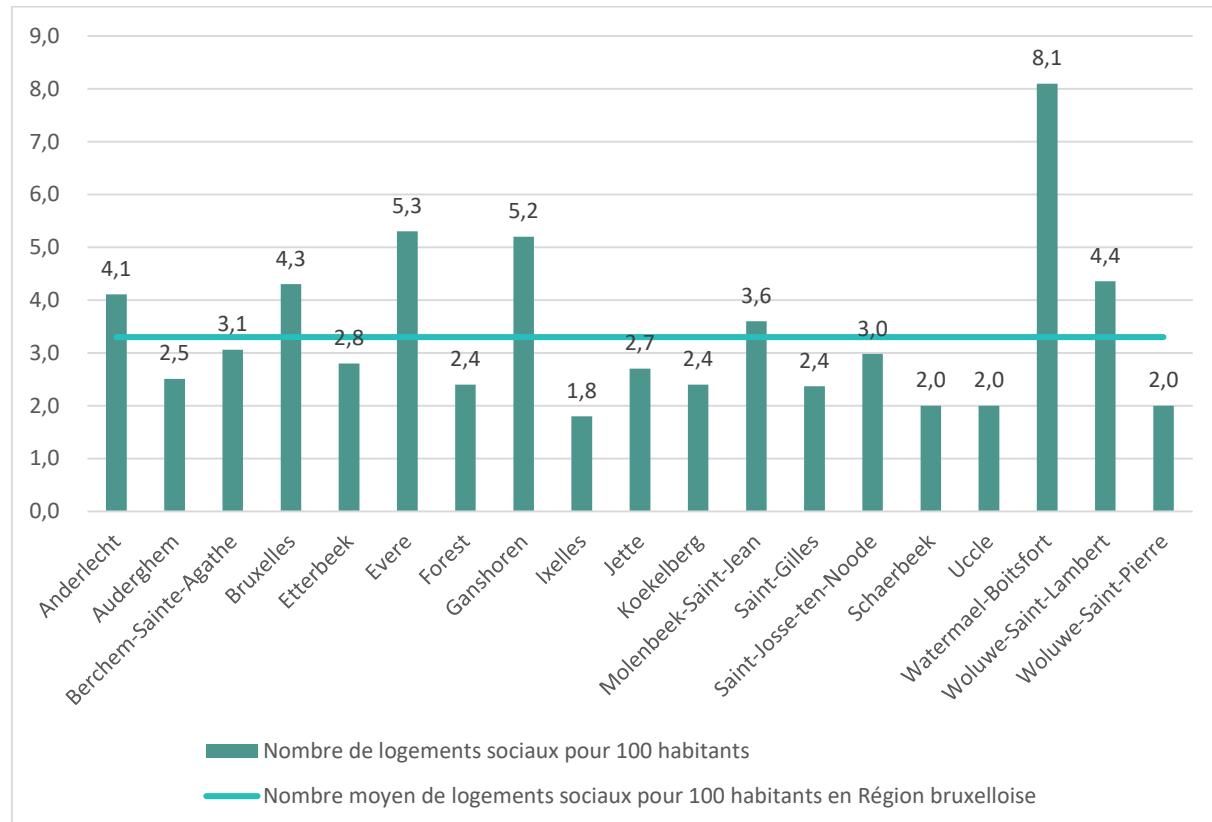
⁴⁵ IBID., p. 108.

⁴⁶ FEDERIA, *op.cit.*

⁴⁷ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*. 2021, p. 109.

2005 malgré l'augmentation de leur nombre absolu. Parallèlement à cela, le nombre de ménages en attente pour l'attribution d'un logement social ne cesse d'augmenter.⁴⁸

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR 100 HABITANTS PAR COMMUNE BRUXELLOISE (2023)



<https://ibsa.brussels/themes/amenagement-du-territoire-et-immobilier/parc-de-logements-sociaux> et <https://www.ibz.rnr.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>

Comme précisé plus haut, les dépenses mensuelles liées au logement — bien que variables — ne sont pas proportionnelles aux revenus. Parmi celles-ci se retrouvent le loyer, les assurances et les charges liées à l'**énergie**.

Avant la flambée des prix de l'énergie, déjà 26,5 % des ménages bruxellois connaissaient « une certaine forme de précarité énergétique : facture trop élevée par rapport au revenu disponible, limitation de la consommation énergétique en deçà des besoins de base, difficultés à chauffer correctement le logement. »⁴⁹ Les mesures de

⁴⁸ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*. 2021, p. 111-112.

⁴⁹ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*. 2021, p. 90.

soutien mises en œuvre par le gouvernement ont permis de limiter l'impact de cette crise de l'énergie pour les ménages recourant aux énergies visées par ces aides.⁵⁰ Cependant, comme vu précédemment, ce sont les locataires — et plus particulièrement ceux de logements sociaux — qui sont plus souvent touchés par ces difficultés.⁵¹ En Belgique, 33 % des locataires souffrent de précarité énergétique contre 15 % des propriétaires. Ce pourcentage augmente encore lorsqu'il s'agit de ménages locataires sociaux (45,5 %) ; de femmes (17,5 % versus 14,4 % pour les hommes) ou de seniors (27,8 % pour les plus de 65 ans versus 12,4 % pour les 18-49 ans), ce qui représente systématiquement une augmentation par rapport à l'analyse des chiffres de l'année précédente. Enfin, les personnes avec des « soucis de santé » sont nettement surreprésentées dans les ménages locataires sociaux et les ménages sans hypothèque où le taux de seniors est également nettement plus élevé. »⁵²

Un autre élément lié aux précédents et qui constitue un élément marquant de ces dernières années est l'augmentation des personnes **sans-abri**.

En 2022, au niveau régional, leur nombre était de 7134. Depuis 2008 et tous les deux ans environ, un dénombrement des personnes sans-abri et mal-logées est réalisé en Région bruxelloise par Bruss'help. Celui-ci indique une augmentation continue d'un dénombrement à l'autre : 13 % (2014-2016), 17 % (2016-2018,) 27,7 % (2018-2020) et enfin, 34,27 % (2020-2022). Depuis le premier dénombrement, soit en 14 ans, le nombre total de personnes comptabilisées a plus que quadruplé (413,81 %).⁵³

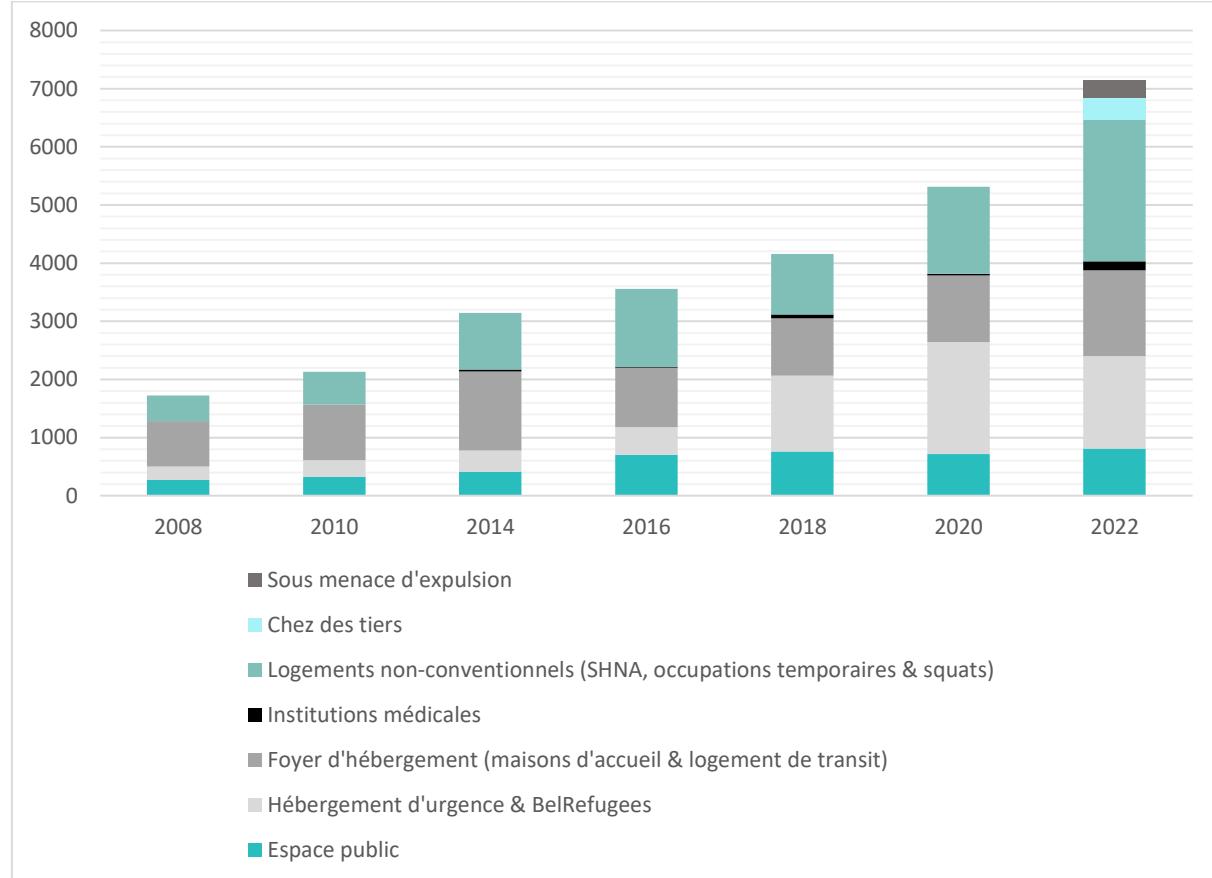
⁵⁰ FONDATION ROI BAUDOUIN, *Baromètre de la précarité énergétique. Analyse et interprétation des résultats 2022*, 10e version, 2024.

⁵¹ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL. BRUXELLES, *op cit.*, p. 91.

⁵² FONDATION ROI BAUDOUIN, *op cit.*, p. 55-56.

⁵³ BRUSS'HELP, *Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale*, Septième édition, 8 novembre 2022.

VUE GLOBALE : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES PAR CATÉGORIE (2008 — 2022)



Dénombrement des personnes sans abri et mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale,
Septième édition, 8 novembre 2022. Bruss'Help

Notons que les personnes accueillies en centres d'hébergement pour demandeurs d'asile (tels que les ILA) ne sont pas reprises dans le graphique ci-dessus les répartissant selon les lieux de vie.

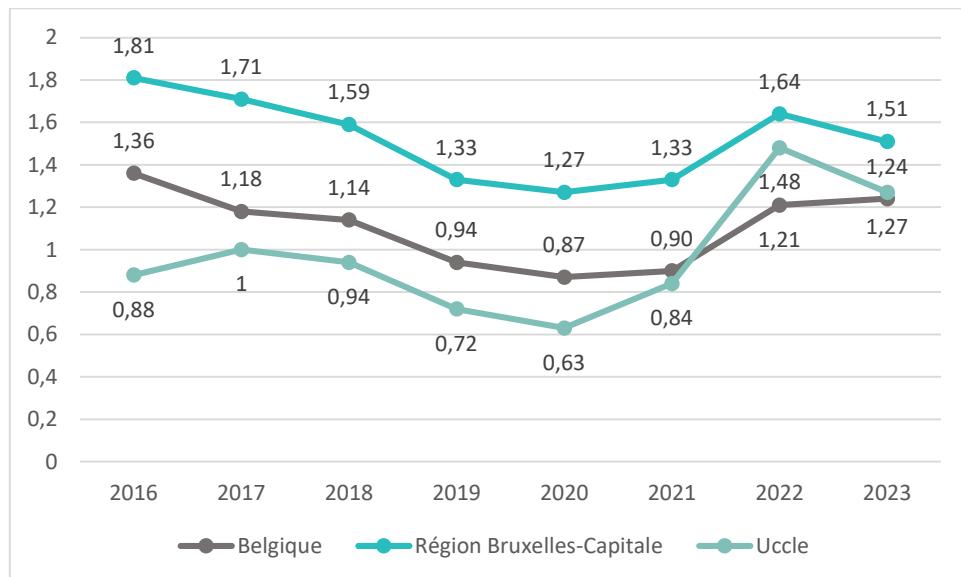
À Uccle, le nombre de sans-abri est stable et les dépenses liées ne varient généralement que légèrement d'une année à l'autre.

MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE AUX SANS-ABRI, CPAS UCCLE (2020-2024)

	Montant de l'aide accordée aux sans-abri
2020	704 448,47 €
2021	992 658,31 €
2022	1.151.668,16 €
2023	1.166.652,44 €
2024*	1.069.909,10 €
Variation 2020-2024	51,88 %

* chiffres au 6/03/2025

BÉNÉFICIAIRES D'UNE PRIME D'INSTALLATION À UCCLE, EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN BELGIQUE (%) (2016-2023)



**B. Programme de politique
générale, objectifs 2025
et note d'orientation**

Programme de politique générale

Introduction

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'Uccle représente un pilier essentiel de notre société. En tant que dernier filet de sécurité, il garantit un soutien indispensable aux citoyens les plus vulnérables, en particulier en période de crise.

Aujourd'hui, cette mission se heurte à une réalité financière de plus en plus complexe: la demande d'aide sociale ne cesse de croître, sous l'effet combiné de la hausse du coût de la vie, des crises internationales et économiques récurrentes, et des réformes annoncées au niveau fédéral, notamment sur les allocations de chômage.

L'incertitude budgétaire constitue un défi majeur. Le récent accord du gouvernement fédéral prévoit des réformes ayant un impact direct sur les CPAS, sans en préciser encore l'ampleur financière exacte. Parmi ces mesures, le refinancement des pouvoirs locaux est annoncé pour absorber les effets des réformes du marché du travail. En particulier, la limitation dans le temps des allocations de chômage et l'exclusion des malades de longue durée pourraient entraîner un afflux important de nouveaux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS).

À Uccle, l'impact de cette réforme pourrait entraîner une augmentation conséquente du nombre de bénéficiaires du RIS. Une telle hausse représente un défi organisationnel et budgétaire pour le CPAS, qui devra faire face à une pression accrue sur ses services sociaux et financiers.

Face à ces évolutions, il est impératif d'anticiper et de repenser notre organisation et nos priorités. Cette note de politique générale vise à établir les orientations stratégiques pour les années à venir, en tenant compte des contraintes actuelles et des défis à relever. Notre objectif est clair : maintenir un CPAS solide et solidaire, capable de répondre aux besoins croissants tout en assurant sa pérennité, en mettant l'accent sur l'émancipation des bénéficiaires et leur retour à l'autonomie.

Collaboration renforcée avec la Commune et les acteurs sociaux locaux

Une collaboration plus étroite entre la Commune et le CPAS sera mise en place. La recherche et l'analyse de synergies seront poursuivies et en particulier afin de maximiser l'efficacité des services, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de rechercher des gains financiers.

En effet, la Commune et le CPAS possèdent des expertises complémentaires : le CPAS a une connaissance approfondie des problématiques sociales spécifiques, tandis que la Commune dispose d'une expertise plus large en matière d'urbanisme et de logement, le suivi du plan climat ...

Ces compétences croisées devraient permettre de créer des synergies bénéfiques pour la collectivité, en apportant des solutions globales aux défis sociaux et en renforçant l'impact des actions menées.

Un exemple concret de collaboration est la passation d'un marché commun au niveau des emprunts et/ou une gestion proactive de la trésorerie, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses et de réaliser des économies d'échelle.

Cette collaboration pourra inclure l'exploration de transferts de services entre le CPAS et la Commune, lorsque cela sera pertinent, afin de mieux harmoniser les actions, d'améliorer l'efficacité des services rendus aux citoyens et d'avoir une meilleure allocation des ressources humaines et financières.

Dans une démarche proactive d'amélioration de l'accompagnement social des citoyens, le CPAS d'Uccle souhaite renforcer ses partenariats avec les acteurs locaux (Binhome, l'agence immobilière sociale uccloise ...) et reste ouvert à la création de nouveaux partenariats.

Soutien des services de première ligne et allégement des tâches administratives des assistants sociaux

Les services de première ligne sont l'interface directe entre le CPAS et les citoyens. Ces services garantissent un accès immédiat à l'aide d'urgence (Revenu d'intégration, aide alimentaire, soutien psychologique, aide à la santé, aide au logement, etc.) et sont essentiels dans un contexte de précarité croissante. Il est impératif de maintenir

et si nécessaire de renforcer ces services pour répondre aux besoins croissants d'aide sociale

Suite à l'annonce des mesures fédérales, nous avons entamé l'étude d'un plan d'adaptation pour faire face à l'augmentation prévue du nombre de bénéficiaires. Cette démarche comprend une évaluation des ressources nécessaires, tant humaines que matérielles, pour garantir une gestion efficace de cette nouvelle charge de travail. Nous prévoyons également d'ajuster nos processus internes et d'optimiser l'utilisation de nos ressources existantes. Nous suivrons attentivement l'évolution de la réforme et ferons remonter nos observations ainsi que nos propositions aux autorités compétentes, afin de nous assurer que ces mesures soient mises en œuvre de manière fluide et constructives.

Parallèlement, une réflexion continue sera menée sur la manière d'alléger les tâches administratives des assistants sociaux afin de leur permettre de se concentrer davantage sur leur mission de terrain et d'accompagnement. Le recours à des outils numériques et à des processus simplifiés pourrait permettre de réduire les tâches administratives répétitives, comme la gestion des documents ou la saisie manuelle des informations. Le développement de l'informatisation et de la digitalisation est également nécessaire.

Une telle réorganisation permettrait de libérer du temps pour les assistants sociaux et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des allocataires.

Réflexion sur les services de deuxième ligne

Les services de deuxième ligne, qui incluent des initiatives plus spécialisées comme l'insertion professionnelle, les soins de santé spécialisés, les aides à domicile, la cellule énergie...devront être réévalués sous l'angle de leur efficacité et de leur pertinence sociale, économique et financière. Bien que ces services jouent un rôle crucial dans l'autonomie des citoyens à long terme, il est nécessaire de s'assurer que chaque service apporte une réelle valeur ajoutée par rapport aux ressources investies.

Cette analyse permettra d'identifier les services qui méritent d'être renforcés, ceux qui pourraient être réorganisés, et ceux qui pourraient nécessiter une collaboration plus

poussée avec la Commune, des partenaires privés ou d'autres acteurs sociaux. L'objectif est de garantir que chaque euro dépensé ait un impact tangible sur la qualité de vie des citoyens les plus précaires.

Amélioration des conditions de travail du personnel et formation continue

Le personnel du CPAS d'Uccle est notre ressource la plus précieuse pour offrir un service de qualité. Leur bien-être et leur professionnalisme sont essentiels pour offrir une aide et une qualité de services aux bénéficiaires. Il est donc crucial de mettre en place des actions visant à améliorer leurs conditions de travail, telles que l'aménagement des espaces de travail, l'allégement de certaines tâches administratives, ou la mise en place de mécanismes de soutien psychologique en cas de surcharge émotionnelle due à la nature de leur travail.

Par ailleurs, la formation continue sera primordiale. Les employés du CPAS devront être formés régulièrement aux évolutions légales, aux nouvelles technologies, aux nouvelles méthodes d'accompagnement, mais aussi à la gestion des nouvelles problématiques sociales (pauvreté énergétique, vieillissement de la population, impact de la crise climatique, etc.). Cela renforcera leur expertise et leur efficacité dans leur mission quotidienne.

Réflexion sur le patrimoine du CPAS

Une réflexion stratégique doit être menée sur le patrimoine immobilier du CPAS. Cela inclut une évaluation du bâtiment de l'administration centrale et du home Brugmann pour envisager éventuellement une rénovation ou une vente, en fonction des coûts et des bénéfices à long terme et en tenant compte des montants à financer pour le domaine Neckersgat.

Dans la même optique, le terrain Calevoet sera vendu et il sera étudié la possibilité de réaliser les deux maisons adjacentes au domaine Neckersgat.

Chaque décision devra être prise après une analyse minutieuse des implications sociales, économiques et financières et des contacts privilégiés seront pris avant toute cession avec la Commune

Service Promojob

Le service Promojob, dédié à l'insertion professionnelle, doit être une priorité dans notre stratégie d'accompagnement des allocataires. Si nécessaire, ce service sera renforcé et/ou réorganisé dans l'objectif de maximiser le taux de mise à l'emploi des bénéficiaires d'aide, notamment grâce aux articles 60. Ces dispositifs, qui permettent aux allocataires de travailler au sein de structures publiques, d'associations ou de sociétés privées, en vue de leur réinsertion professionnelle, seront mis en avant comme levier pour favoriser un retour durable sur le marché du travail.

L'objectif est d'augmenter de manière significative le nombre de personnes qui accèdent à un emploi stable via ce mécanisme. En collaborant étroitement avec les employeurs publics, les entreprises et les associations partenaires, nous viserons à améliorer les offres d'insertion et à garantir que nos allocataires bénéficient des meilleures opportunités possibles.

Une attention particulière sera portée à l'identification des secteurs en pénurie de main-d'œuvre, afin de diriger nos allocataires vers des métiers porteurs et d'augmenter ainsi leurs chances de succès.

Une participation active à des bourses de l'emploi, des salons de recrutement ou des événements similaires, où l'interaction directe entre demandeurs d'emploi et recruteurs favorise les rencontres et les opportunités, pourrait être envisagée.

Nous explorerons avec les entreprises locales les opportunités de collaboration.

Enfin, nous renforcerons les liens entre le CPAS et les différents acteurs ucclois (le service emploi de la Commune, l'ALE ; Actiris...)

Homes

Actuellement, le CPAS d'Uccle gère deux homes : le Home Brugmann et le Home Neckersgat. Le Home Brugmann fermera définitivement ses portes en 2026, tandis que la construction et la rénovation du Home Neckersgat se termineront également à la même date. La fusion de ces deux établissements représente un enjeu majeur pour le CPAS, tant d'un point de vue logistique, stratégique et financier.

Sur base de la réalité quotidienne dû à cette fusion, une réflexion approfondie continuera à être menée pour déterminer l'organisation optimale du domaine du Neckersgat, qui deviendra le centre unique pour l'accueil des résidents dans des conditions adaptées aux besoins actuels.

Cette réflexion portera sur plusieurs aspects : la gestion financière, la gestion des ressources humaines, l'amélioration de la qualité de vie des résidents et l'organisation des soins.

L'objectif est de garantir que le site du Neckersgat puisse continuer à offrir un environnement de qualité, sécurisé et confortable, tout en étant efficient d'un point de vue organisationnel et financier.

Il sera aussi étudié la possibilité juridique de pouvoir réaliser d'autres activités sur le site.

Service Logement

L'accès au logement est un droit fondamental, et il est devenu un enjeu majeur à Uccle, où la pression sur le marché immobilier est forte. Le CPAS devra mener une réflexion approfondie sur ses services de logement, afin d'offrir une réponse plus coordonnée et efficace face à la crise du logement. Cela inclut la gestion des logements du CPAS et du vide locatif, l'accompagnement des citoyens dans leur recherche de logement, ainsi que la mise à disposition de solutions d'urgence pour ceux qui se retrouvent sans toit.

Une collaboration étroite avec la Commune, Binhome et l'AISU (Agence Immobilière Sociale d'Uccle) sera essentielle pour offrir une réponse plus cohérente et efficiente.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des biens immobiliers du CPAS, il sera étudié la possibilité de confier en gestion une partie, voire la totalité, des biens immobiliers du CPAS à l'AISU, qui dispose des compétences et des financements nécessaires pour gérer des biens sociaux de manière optimisée. Cette étude devra porter sur le côté juridique et financier d'une telle gestion mais également vérifier que les usagers du CPAS ne soient pas lésés. Un cadre contractuel rigoureux et des garanties suffisantes devront être établis.

Les ménages sous la menace d'une expulsion seront plus étroitement accompagnés, comptes tenus de leurs difficultés à comprendre la législation ou les documents juridiques, notamment pour les inciter à se présenter à l'audience de la Justice de paix qui les concerne.

Service Ucclois à Domicile (SUD)

Le Service Ucclois à Domicile (SUD) est un service fondamental pour le maintien à domicile des citoyens les plus vulnérables d'Uccle, notamment les familles, les personnes âgées, les personnes isolées, et celles souffrant de handicaps mentaux ou physiques. Ce service a pour mission de favoriser le maintien à domicile en offrant une aide directe, en particulier à travers l'intervention d'aides familiales ou ménagères. Ces professionnels soutiennent les bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne, comme l'entretien du domicile, la préparation des repas, ou encore l'assistance pour les tâches administratives.

Une réflexion sera menée afin d'optimiser ce service, en prenant en compte les différentes pratiques issues de la fusion des anciens services de la Commune et du CPAS. Les habitudes de travail diffèrent entre les deux structures, et il est important d'uniformiser les pratiques afin de garantir une qualité de service constante et une efficacité accrue.

L'objectif est de structurer ce service de manière cohérente, en définissant des procédures et des standards de travail partagés. Une attention particulière sera portée à la formation continue des aides familiales et ménagères, afin d'assurer qu'elles disposent des compétences nécessaires pour répondre aux besoins variés des bénéficiaires. Cette démarche vise à améliorer l'organisation du travail, la

communication entre les équipes, et à garantir une réponse adaptée aux besoins des citoyens en fonction de leur situation particulière.

Titres Services

Les titres services regroupent deux activités : d'une part le service « repassage » au sein de l'atelier de repassage situé Chaussée d'Alsemberg 1001 et d'autre part le service « aide-ménager » auprès des particuliers.

Ce service est appelé à disparaître suivant les décisions prises par la Conseil.

Il sera étudié la possibilité d'accélérer l'extinction de ce service.

Cité de l'enfance Asselbergs

La cité de l'enfance Asselbergs est un service résidentiel général qui est essentiel pour l'hébergement de 36 jeunes adressés par les Juges de la jeunesse et les conseillers de l'Aide à la jeunesse.

Outre la gestion du quotidien (scolarité, repas, douches, jeux, sorties, ...), les éducateurs effectuent un travail de référence auprès de ces jeunes, les accompagnant dans leur apprentissage de l'autonomie et veillent à leur équilibre affectif et émotionnel. L'équipe éducatrice inclut aussi les parents dans la vie de l'enfant placé, lors des entretiens familiaux, des réunions de synthèse, des rencontres scolaires, ...

Tout cela sera poursuivi en cherchant perpétuellement le bien-être de l'enfant.

On continuera aussi la réflexion sur les impacts environnementaux en sensibilisant les jeunes à l'amélioration du tri des déchets, la logique de récupération et sur les économies d'énergie.

Crèche Asselberg

La crèche Asselberg est une structure reconnue et subventionnée par **Kind en Gezin**, offrant une capacité d'accueil de 36 enfants. Elle joue un rôle crucial dans le soutien aux familles en facilitant la garde des jeunes enfants dans un cadre sécurisé et adapté.

Il sera examiné la possibilité de transférer la gestion de la crèche Asselberg à la Commune. Cette démarche nécessitera une analyse approfondie des impacts juridiques, financiers, et sociaux, afin de garantir que le transfert se fasse dans des conditions similaires pour les salariés et en préservant les avantages existants pour le personnel du CPAS.

Au niveau juridique, il faudra étudier la révision des conventions avec **Kind en Gezin** pour maintenir les subventions et les avantages associés. Il est également nécessaire de vérifier l'impact sur les statuts et contrats de travail du personnel, ainsi que d'assurer la conformité des règles internes avec la nouvelle gestion communale.

L'impact financier devra être évalué en tenant compte des coûts de transition (modifications administratives, formation, etc.) et des coûts de gestion à long terme. Il est aussi crucial de garantir la pérennité des subventions de Kind en Gezin et d'éviter toute pression financière sur le budget communal.

ILA

Le service ILA héberge des demandeurs de protection internationale (DPI) en procédure d'asile, des bénéficiaires du statut réfugié, des bénéficiaires de la protection subsidiaire, de personnes en régularisation 9ter ou 9bis ainsi que des mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

En fonction des nouvelles dispositions fédérales, nous étudierons les conséquences sur le service et procèderons aux réorganisations nécessaires en ayant comme objectif le maintien, si c'est possible, de ces structures d'accueil.

Service de la Recette

Le service de la recette est chargé sous la responsabilité du Directeur Financier de percevoir les recettes du CPAS, d'acquitter les dépenses ordonnancées, d'accomplir tous les actes interruptifs de la prescription et des échéances, d'inscrire les hypothèques légales et d'établir le compte du CPAS.

La collaboration entre le service de la recette et les autres services du CPAS sera renforcée. Une meilleure transversalité permettra une imputation des pièces plus rapide.

Actuellement, le compte du CPAS est établi en septembre de l'année suivante. L'Objectif est que ce compte puisse être finalisé fin avril et cela afin d'avoir une meilleure vue de la situation du CPAS et un meilleur pilotage.

Le travail sur le nettoyage et les créances et des dettes des exercices clos sera continué.

Le Service de la Recette visera aussi à réduire les tâches chronophages et notamment le travail lié à des tâches administratives répétitives. Cela permettra d'améliorer l'efficacité et de libérer du temps pour se concentrer sur des actions à plus forte valeur ajoutée.

Informatisation, digitalisation et télétravail du CPAS

L'informatisation et la digitalisation représentent un levier crucial pour améliorer l'efficacité du CPAS. Dans une société de plus en plus numérique, il est essentiel que le CPAS modernise ses outils de gestion pour simplifier les démarches des assistants sociaux, des allocataires, réduire les délais de traitement et optimiser les ressources humaines.

Cependant, un accès aux services et à l'information des services du CPAS sera garanti aux personnes touchées par la double facture (numérique et linguistique) par les canaux traditionnels du guichet physique et du téléphone.

Responsabilisation et autonomisation des allocataires sociaux

Une des priorités du CPAS sera également de responsabiliser davantage les allocataires sociaux pour les accompagner vers une autonomie durable.

Au niveau de la recherche de travail, le CPAS mettra un accent particulier sur l'accompagnement des allocataires dans leur recherche active d'emploi. Nous encouragerons les allocataires à s'engager dans des démarches de recherche d'emploi régulières et à participer aux programmes d'insertion professionnelle.

Nous poursuivrons et intensifierons la sensibilisation des allocataires sociaux à une consommation responsable de l'énergie et de l'eau. Cela inclut la diffusion de bonnes pratiques, l'aide à la réalisation d'audits énergétiques ou la mise en place de programmes d'économie d'énergie. Ce volet aura également des bénéfices à long terme en réduisant les factures des ménages et en contribuant à la transition énergétique.

Le CPAS s'engagera à sensibiliser les étudiants soutenus par nos services à l'importance de la réussite scolaire. Il est essentiel qu'ils prennent leur parcours académique au sérieux, qu'ils s'organisent efficacement et qu'ils demandent de l'aide dès que nécessaire. Le CPAS les encouragera à utiliser toutes les ressources mises à leur disposition pour réussir leurs études. Un suivi social encore plus rigoureux sera instauré pour assurer leur réussite en demandant notamment que les résultats des examens soient communiqués au CPAS dès qu'ils sont reçus, afin que le service puisse les examiner immédiatement et ainsi garantir un accompagnement approprié en fonction de leur performance. Ce suivi permettra d'ajuster l'aide et de renforcer les actions de soutien si nécessaire, tout en veillant à ce que chaque étudiant soit soutenu dans sa démarche de réussite scolaire.

Le Plan Climat du CPAS

Le CPAS poursuivra la mise en œuvre du Plan Climat avec le soutien de la Commune. Une attention particulière sera portée sur la sobriété énergétique, la gestion durable de l'eau, les modes de déplacement actifs, l'alimentation durable et la formation-sensibilisation des mandataires et de l'administration.

Avec l'aide de la Commune, un bilan carbone du CPAS sera réalisé grâce et avec les outils développés par Bruxelles Environnement dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan Climat

Conclusion :

Le CPAS d'Uccle fait face à des défis majeurs dans un contexte économique et social en mutation. Toutefois, ces défis représentent également une opportunité d'innover et d'adapter notre organisation pour mieux répondre aux besoins des citoyens en situation de précarité.

Une collaboration plus étroite entre la Commune et le CPAS sera mise en place afin de maximiser l'efficacité des services et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. La complémentarité des expertises entre le CPAS et la Commune permettra d'apporter des solutions globales aux défis sociaux et de renforcer l'impact des actions menées.

Nous devons conjuguer **solidarité et responsabilité**, en garantissant une aide sociale efficace tout en assurant la pérennité de notre institution. En renforçant les synergies avec la Commune et le secteur privé, en optimisant la gestion des ressources et en favorisant l'insertion socioprofessionnelle, nous pouvons bâtir un CPAS plus performant et résilient.

Notre ambition est claire : **un CPAS qui reste un filet de sécurité pour les personnes les plus vulnérables, mais qui devient aussi un tremplin vers l'autonomie et l'insertion durable.**

Objectifs par services et note d'orientation

1. Cabinet du Secrétaire

- Etablir et proposer au bureau permanent et au président une note d'Accord selon les dispositions de l'Art. 45§3 de la Loi Organique
- Accompagner et organiser l'installation des nouveaux membres élus du conseil de l'action sociale conformément à la loi organique (Q1 2025)

2. Affaires Générales

- En matière de sobriété énergétique et exemplarité des administrations locales, utilisation et mise en circuit des réserves d'eau de pluie à l'AC et isolation des tuyaux d'eau chaude à l'AC
- Envisager le remplacement progressif des néons non-fonctionnels par une solution basse énergie (LED)
- En collaboration avec la commune, promouvoir et encourager les travailleurs à l'utilisation de la mobilité douce et communiquer un rapport au secrétaire général
- Dans le cadre du 2^{ème} volet du PAC (Plan Action Climat), créer et entretenir un potager 'social' et développé une communication autour de la sensibilisation au 'Good Food'.
- Dans le cadre de la poursuite du « Zéro déchet », Désigner un expert en stratégie numérique
→ Digitalisation/numérisation, coordonner les opérations de dématérialisation.
- Participer aux GT stratégie numérique dans l'optique d'une poursuite du processus de dématérialisation des archives
- Organiser des groupes de travail pour une meilleure gestion de l'absentéisme au niveau de l'accueil du CPAS

3. Finances

- Dans le cadre du nouveau Règlement Général de la comptabilité communale et des CPAS (RGCC) à venir, préparer le service à adapter son fonctionnement en lien avec celui-ci (aucune date arrêtée à l'heure actuelle)

4. SIPPT

- En collaboration avec l'adjoint du Secrétaire général, suivre la réalisation du plan annuel et global
- Poursuite de la mise en place d'un marché public pour la désignation d'un SEPPT

5. GRH et administration du personnel

a. Personnel

- Entamer une réflexion sur les codes experts et leur implication
- Suivre Evolution des technologies autour des RH (Hard RH), notamment par la participation aux COC organisés par Paradigm et Irsteam autour de We Pulse
- Prévoir une modification du cadre en collaboration avec les responsables de service
- Poursuivre l'Informatisation des processus en collaboration avec le service Processus et organisation

b. Recrutement et Formation

- Poursuivre dans l'accomplissement des procédures de Marchés publics pour toutes les formations et poursuivre l'optimisation de la communication faite aux membres du personnel
- Etendre spécifiquement l'offre de formation en néerlandais et en management
- Suivre l'évolution des technologies autour des RH (Soft RH), notamment par la participation aux COC organisés par Paradigm autour du programme We Pulse
- Poursuivre l'Informatisation des processus en collaboration avec le service Processus et organisation

6. Service juridique

a. Service médiation de dettes

- Organiser des séances d'information et de prévention autour de l'endettement et du surendettement à destination des usagers
- En synergie avec la cellule Energie, organiser un atelier autour des thématiques retenues en 2024
- Développer les synergies avec les autres services du social
- Se tenir informé et adapter (le cas échéant) le fonctionnement en fonction des modifications de la législation en la matière
- Tenir à jour les dossiers de médiation de dettes
- Poursuivre ou entamer l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

b. Equipe juridique

- Poursuivre et mettre à jour le répertoire des règlements, formulaires et conventions

- Révision du règlement de travail (aligné avec l'AC)
- Analyse des modifications apportées aux convention des SUD (collaboration)
- Tenir en veille documentaire le recueil de jurisprudence établi en 2024
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service juridique en collaboration avec le service Processus et organisation
- Poursuivre la mise en place des procédures relative aux débiteurs d'aliments pour les maisons de repos
- Organiser une formation au service social (disposition au travail, motif de santé/équité, statut étudiant, Débiteur alimentaire, aide résiduaire du cpas, ...)
- Poursuivre ou entamer l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

7. Informatique

- Finaliser et rendre opérationnel les procédures de notifications automatiques et de procès-verbaux pour les CSSS-R, puis le CSSS (en collaboration avec les services facturation/Assistance et social quartier)
- Mettre place une solution IT permettant les signatures électroniques pour le Secrétaire général et le président
- Poursuivre le Projet de dématérialisation en collaboration avec les affaires générales
- Veiller à la suffisance des Licences TT (Citrix) en fonction des besoins
- Suivre l'évolution des technologies autour de l'ICT notamment par la participation aux COC « ICT » organisés par Paradigm autour du programme We Pulse
- Poursuivre ou entamer l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

8. Patrimoine

- Poursuivre et s'assurer de la bonne exécution des travaux de rénovation et de construction du DN :
- Assurer le suivi sur l'optimisation des espaces professionnels 860, 1001 et 961 en collaboration avec Global Design
- Avec le B5 nouvellement engagé, établir une planification pour la régularisation des MP
- Poursuivre la rénovation et l'asphaltage du parking 860

- Etude comparative entre la reconversion du HB en centre administratif ou l'optimisation des espaces actuellement occupés par le personnel du 860, 1001 et 961 en collaboration avec Archipelago
- Finaliser la régularisation du PEB de l'Administration centrale
- Entamer l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

9. Facturation /assistance

- Finaliser et rendre opérationnel les procédures de notifications automatiques et de procès-verbaux pour les CSSS-R, puis le CSSS (en collaboration avec les services informatique et social quartier)
- Etudier la possibilité de récupérer les APA
- S'organiser afin d'être en capacité de clôturer le compte pour fin août 2025 (en 2024 : septembre)
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

10. Social

a. Social Quartier

- Evaluer l'impact (financier, organisationnel, au niveau du bien-être du travailleur, ...) de la reprise des signatures des PIIS généraux au SSQ
- Evaluer l'impact de l'allégement des tâches administratives des AS au SSQ
- Faire l'analyse des risques psychosociaux des travailleurs du secrétariat du SSQ
- Finaliser et rendre opérationnel les procédures de notifications automatiques et de procès-verbaux pour les CSSS-R, puis le CSSS (en collaboration avec les services informatique et Facturation/Assistance)
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

b. Cellule Energie

- Optimiser les ateliers autour de l'usage rationnel de l'eau et des énergies également le public cible.
- En synergie avec la cellule de médiation de dette, organiser un atelier à destination des usagers, autour des thématiques retenues en 2024 (notamment la gestion du budget et des énergies)

c. Promo Job

- S'assurer d'atteindre une moyenne annuelle de 112,5 contrats d'insertion Article 60§7, en ce compris Eco Soc (objectif reporté de 2024)
- En collaboration étroite avec le SSQ, le service logement et l'antenne social, s'assurer, au mieux, de la bonne communication autour de l'interface PIIIS et du fonctionnement des contrats et avenants PIIS

d. ILA

- S'assurer du suivi des travaux de rafraîchissement au niveau de l'ILA 7 acquis en 2024
- Poursuivre l'informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

e. SUD et Titres services

- Poursuivre une analyse plus approfondie des besoins et des possibilités de subventionnement
- Etablir et proposer un plan d'action qui fait suite à l'analyse des risques psycho sociaux réalisé en 2024
- Transfert TS→SUD : les agents formés en aide familiale à transférer en 2025
- Mettre en place une procédure pour les Agents en maladie de longue durée T.S si pas de réintégration possible après 9 mois d'absence → envisager modalités de fin de contrat
- Poursuivre l'informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

f. Services auxiliaires : Cabinet médical

- Compte tenu du plan « Brussels takes care » du PSSI visant une optimisation des services de soins, Entamer une réflexion autour de l'emplacement futur et du rôle du Cabinet,
- Prévoir l'aménagement d'une douche réservée aux usagers
- Poursuivre, optimiser et développer une intervention ad hoc dans les frais médicaux

g. Services auxiliaires : Crèche Asselbergs

- Elargir les campagnes d'information sur l'existence de la C.A. à destination des usagers ET du personnel (en fonction des places disponibles allouées)
- Vérifier et ajuster le fonctionnement de l'alarme incendie si besoin
- Continuer à stabiliser au maximum le taux de places occupées malgré l'instabilité du secteur (fermetures/faillite, changements horaires, ...)

h. Coordination sociale

- Poursuivre la mise en place de groupes de travail « Santé mentale » et « culture »
- Continuer à développer des synergies avec la commune
- Développer son réseau de partenariat dans le cadre du PSSI. Etablir des bassins par quartier
- Envisager une coordination avec Epsilon autour de la santé mentale des usagers
- Prolonger le projet « non recours aux droits »
- Développer une information proactive à destination du public
- Poursuivre l'informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

i. CDAG

- Poursuivre la Recherche des solutions pour optimiser l'espace de stockage
- Poursuivre le projet loco (livraison à domicile via vélo-cargo)
- Poursuivre la recherche de subsides
- Entamer l'informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

11. Home Brugmann

- Maintenir 60 habitants avec la meilleure proportion de MRS possible
- Poursuivre Diminution du personnel corrélative aux départs en pension, départs naturels, transfert vers le Domaine, ...
- Poursuite du travail d'harmonisation et de redistribution des postes
- Poursuivre l'informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

12. Domaine du Nekersgat

- Poursuivre le rafraîchissement du Fonpavo (entretien du bâtiment)
- Poursuite harmonisation – implémentation d'un nouveau logiciel de soins
- Finaliser l'évacuation du matériel/mobilier/encombrants du B1, B2 et B5
- Préparation au déménagement prévu en mars 2025
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

13. La cité Asselbergs

- Envisager la possibilité de faire des capsules vidéo avec des témoignages positifs d'anciens résidents
- Créer une dynamique de groupe propice à la bonne ambiance au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Tenter de réunir les éducateurs autour de projets communs tel que la plaine de jeux
- Poursuivre le rafraîchissement des pavillons
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

14. Recette

a. Général

- Poursuivre la formation du personnel dans leurs tâches respectives
- Rédiger des procédures sur le fonctionnement interne du service là où elles manquent
- Poursuivre l'Informatisation des processus du service en collaboration avec le service Processus et organisation

b. Gestion de l'encaisse

- Continuer à réduire au maximum les lignes non imputées de plus d'un mois
- Continuer à Soutenir la cellule caisse dans l'imputation des pièces comptables

c. Recouvrement

- Poursuivre dans la mesure du possible nettoyage des ER ouverts concernant le SPP-IS
- Poursuivre le nettoyage des créances d'aide sociale et de RI
- Suivre régulièrement les créances des services payants

d. Gestion de la trésorerie et de la dette

- Évaluer régulièrement la possibilité de placer l'excédent de trésorerie

e. Compte

- Clôturer un mois après que la balance RI-L65 soit à l'équilibre et que les avis de recette aient été rendu

15. Cellule Processus et Organisation

- Finaliser la modélisation des processus du de l'administration du personnel et rémunération
- Finaliser la modélisation des processus du service des ressources humaines (recrutement, formation, évaluation)
- Poursuivre la modélisation des processus du service Patrimoine et du service informatique
- Mettre en place un processus de dématérialisation/numérisation
- Mettre en place un processus de contrôle interne pour les courriers entrants et les signatures de documents par le Président et le Secrétaire général
- Intégrer la mise à jour des processus décisionnels du SSQ
- Etablir la modélisation du processus de gestion des PIIS

16. Inter-services

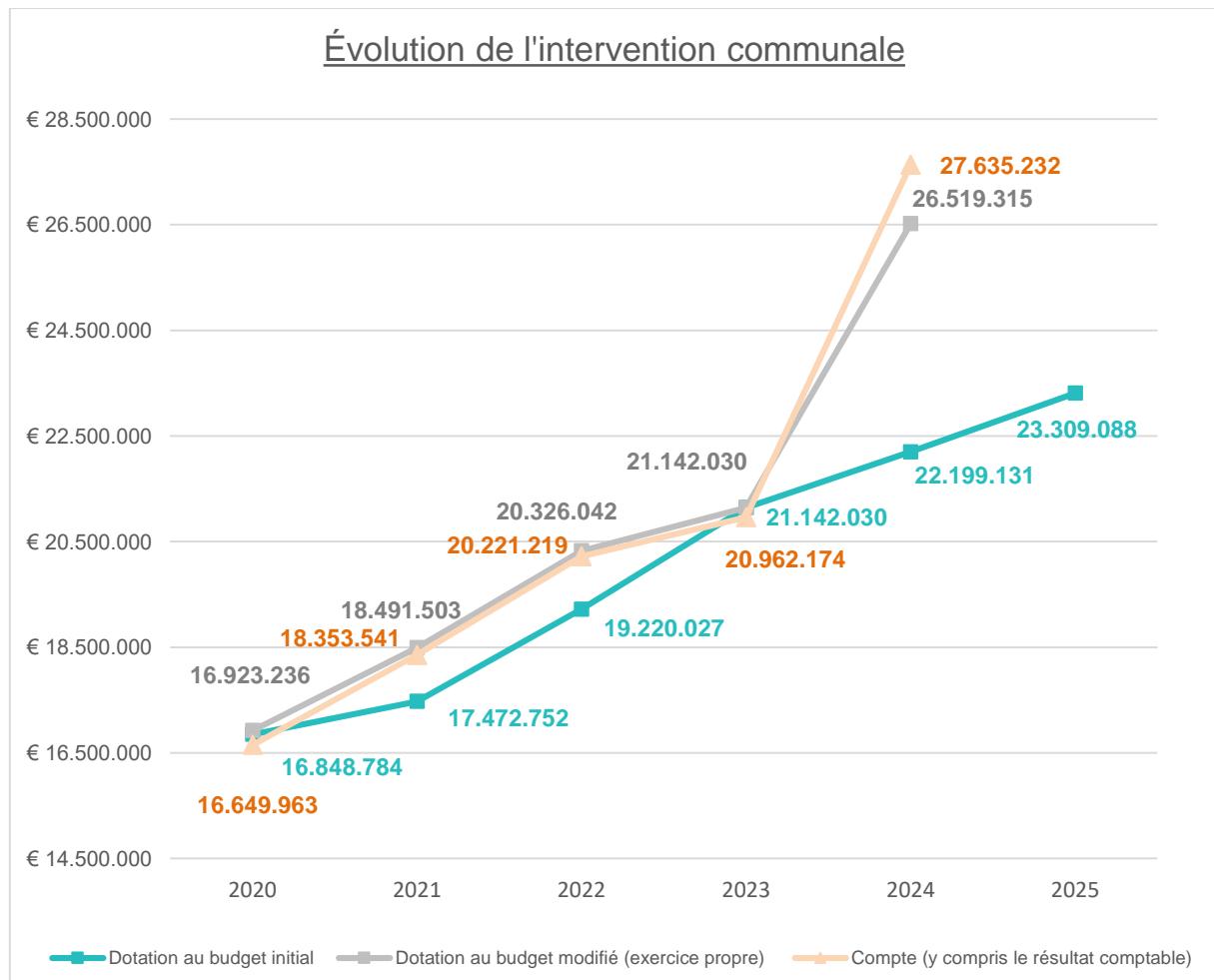
- En fonction de l'agenda de paradigm et du respect des délais énoncés dans le cadre du programme WEpulse, les solutions IT dans les domaines finances, SoftRH, Hard RH et Sociale devraient avoir remplacer les logiciels actuellement utilisés à l'horizon 2027
- Etablissement des processus de fonctionnement pour tous les services en collaboration avec P&O
- L'objectif « zéro papier » devraient être opérationnel en fin du plan triennal avec une diminution significative de l'utilisation du papier et une utilisation préférentielle de documents numériques (scan, facturation, réponse automatisée, envoi des notifications)
- Les processus de contrôle interne des courriers entrants deviendront opérationnels et systématisés

C. ANALYSE DU BUDGET

**Chapitre 1 : Évolution de
l'intervention communale**

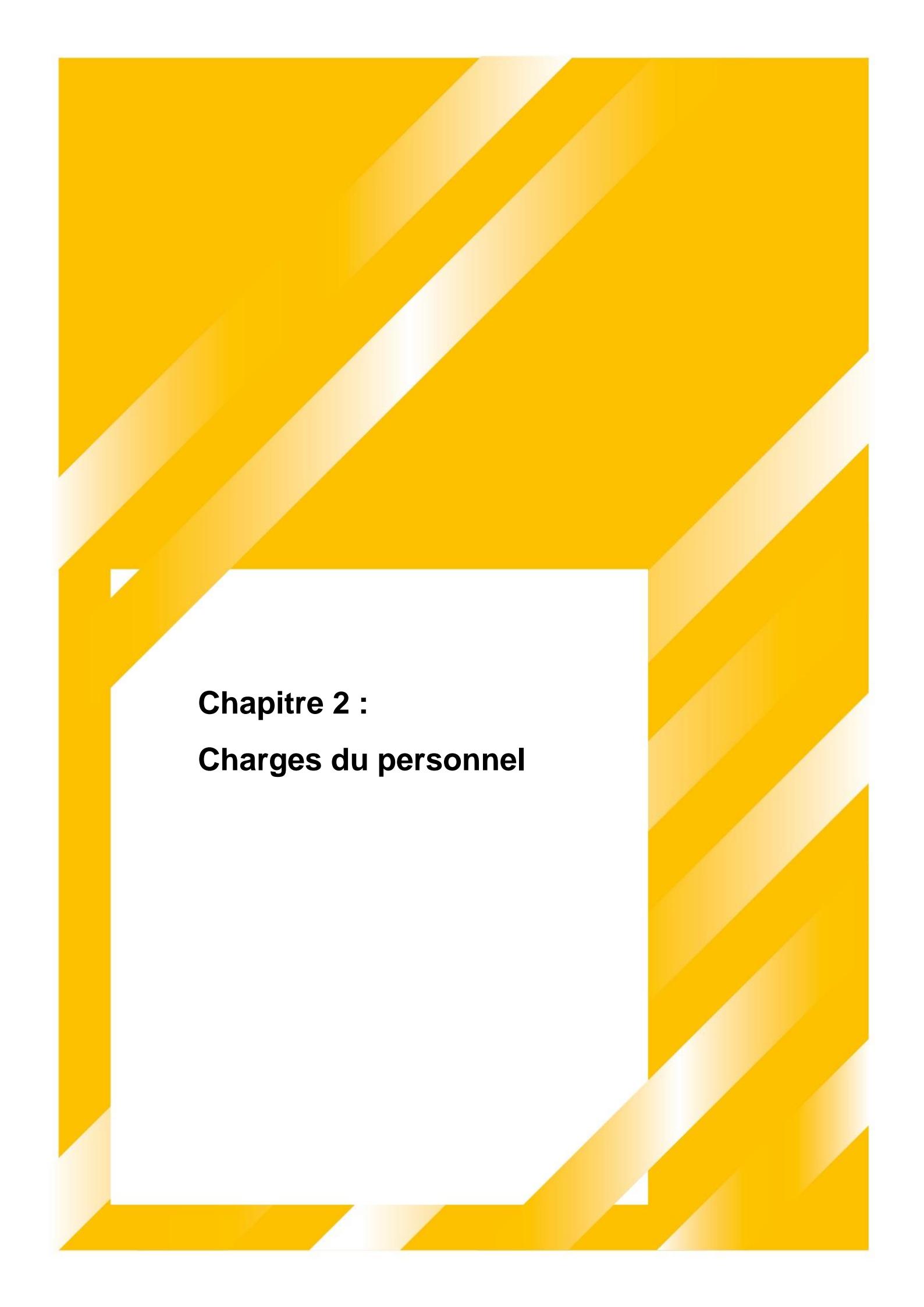
1.1. Évolution de l'intervention communale

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation au budget initial	16.848.783,95	17.472.751,87	19.220.027,00	21.142.029,70	22.199.131,20	23.309.087,76
Dotation au budget modifié (exercice propre)	16.923.235,76	18.491.503,43	20.326.041,60	21.142.029,70	26.519.314,50	
Compte (y compris le résultat comptable)	16.649.963,10	18.353.541,12	20.221.218,53	20.962.174,23	27.635.232,33	



1.2. Évolution de l'intervention communale par fonction

Fonction	Année	Recettes				Dépenses					Évolution dotat. comm.	
		Prestations	Transferts	Prod. Fin.	Fact. Int.	Total	Personnel	Fonctionn.	Redistrib.	Chg. Fin.	Fact. Int.	
0090	2024	1.759.660,00	50.000,00			1.809.660,00		18.288,60		4.850,00		23.138,60
	2025	1.759.660,00	-10.000,00			1.769.660,00		4.436,58		467,50		4.904,08
	Evolution	0,00	-40.000,00			-40.000,00		-13.852,02		-4.382,50		-18.234,52
0290	2024	1.055.600,62				1.055.600,62						0,00
	2025	954.598,07				954.598,07						0,00
	Evolution	-101.002,55				-101.002,55						101.002,55
1230	2024	9.550,00	715.680,00		4.000,00	729.230,00	8.609.116,73	1.160.937,35		29.843,03	105.595,00	9.905.492,11
	2025	4.550,00	747.580,00		4.610,00	756.740,00	9.862.597,72	1.336.755,96		38.817,71	129.254,40	11.367.425,79
	Evolution	-5.000,00	31.900,00		610,00	27.510,00	1.253.480,99	175.818,61		8.974,68	23.659,40	1.461.933,68
1290	2024	320.000,00		70,00		320.070,00		69.115,03		15.224,09		84.339,12
	2025	325.852,00		70,00		325.922,00		80.513,91		14.864,39		95.378,30
	Evolution	5.852,00		0,00			11.398,88			-359,70		5.187,18
1310	2024	18.500,00	265.000,00			283.500,00	327.971,69	10.395,00	30.712,50			369.071,19
	2025	18.500,00	345.000,00			363.500,00	338.685,55	6.222,43	30.387,50			375.295,48
	Evolution	0,00	80.000,00			80.000,00	10.713,86	-4.172,57		-325,00		6.216,29
6990	2024	450,00				450,00						0,00
	2025	432,00				432,00						0,00
	Evolution	-18,00				-18,00						18,00
8015	2024		35.267,40			35.267,40	46.100,00		2.835,00			48.935,00
	2025		36.900,00			36.900,00	50.730,83		1.683,00			52.413,83
	Evolution		1.632,60			1.632,60	4.630,83		-1.152,00			3.478,83
8090	2024			0,00			31.369,19	18.460,57				49.829,76
	2025			0,00			36.370,68	20.136,16				56.506,84
	Evolution		0,00				5.001,49	1.675,59				6.677,08
8290	2024	38.272,50				38.272,50			38.272,50			38.272,50
	2025	27.000,00				27.000,00			25.245,00			25.245,00
	Evolution	-11.272,50				-11.272,50			-13.027,50			-1.755,00
8320	2024	26.284.438,81				26.284.438,81	2.998.804,62	56.130,80	30.672.455,71			33.727.391,13
	2025	28.468.030,53				28.468.030,53	3.817.744,05	51.302,86	31.587.000,96			35.456.047,87
	Evolution	2.183.591,72				2.183.591,72	818.939,43	-4.827,94	914.545,25			1.728.656,74
832040	2024	37.544,38				37.544,38						37.544,38
	2025	34.774,50				34.774,50						53.491,80
	Evolution	-2.769,88				-2.769,88						18.717,30
832041	2024	37.544,38				37.544,38						72.293,30
	2025	34.774,50				34.774,50						83.701,56
	Evolution	-2.769,88				-2.769,88						14.178,14
832050	2024	49.284,97				49.284,97						35.916,98
	2025	103.877,49				103.877,49						86.155,25
	Evolution	54.592,52				54.592,52						50.238,27
83208	2024	454.800,00				454.800,00	354.389,23		54.810,00			409.199,23
	2025	865.030,00				865.030,00	440.340,58		57.409,00			497.749,58
	Evolution	410.230,00				410.230,00	85.951,35		2.599,00			88.550,35
83411	2024	1.195.150,00	2.172.239,91		48.000,00	3.415.389,91	4.075.816,38	1.103.000,00	61.425,00	1.378,21	80.510,00	5.322.129,59
	2025	812.000,00	1.734.602,72			2.546.602,72	3.692.491,57	836.427,30	20.944,00	909,38	96.940,80	4.647.713,05
	Evolution	-383.150,00	-437.637,19		-48.000,00	-868.787,19	-383.324,81	-266.572,70	-40.481,00	-909,38	-16.430,80	-674.165,64
83413	2024	2.066.600,00	2.641.305,00			4.707.905,00	4.019.726,87	1.614.722,98	42.525,00	940.544,54	181.025,00	6.798.544,39
	2025	2.302.300,00	3.509.092,72			5.811.392,72	3.924.791,87	1.919.206,55	22.066,00	844.140,45	177.724,80	6.887.929,67
	Evolution	235.700,00	867.787,72			1.103.487,72	-94.935,00	304.485,57	-20.459,00	-96.404,09	-3.300,20	-89.385,28
8351	2024	5.450,00	1.772.247,50			1.777.697,50	1.846.928,89	338.500,41	30.712,50	2.219,42	90.510,00	2.308.871,22
	2025	6.450,00	2.173.995,00			2.180.445,00	2.041.043,23	337.342,27	24.577,88	995,29	80.784,00	2.474.742,67
	Evolution	1.000,00				402.747,50	194.114,34	-11.158,14	-6.134,62	-1.224,13	-9.726,00	165.871,45
8360	2024	18.790,00				18.790,00	277.448,68	9.623,21				287.071,89
	2025	16.588,03				16.588,03	286.447,31	11.841,17				298.288,48
	Evolution	-2.201,97					8.998,63	2.217,96				11.216,59
836011	2024	1.092.000,00				1.092.000,00	448.252,63	153.598,85	225.855,00	24.335,35	4.000,00	856.041,83
	2025	1.188.841,50				1.188.841,50	477.210,05	144.409,63	278.873,30	48.180,15	4.310,35	952.983,48
	Evolution	96.841,50					28.957,42	-9.189,22	53.018,30	23.844,80	310,35	96.941,65
83602	2024	115.000,00	39.532,82			154.532,82						58.000,00
	2025	0,00	0,00			0,00						0,00
	Evolution	-115.000,00	-39.532,82			-154.532,82	-261.266,85	-154.513,75				-58.000,00
8441	2024	150.000,00	853.290,00			1.003.290,00	1.987.514,03	44.979,50				2.032.493,53
	2025	148.000,00	642.545,00			790.545,00	2.206.141,67	61.266,87				2.267.428,54
	Evolution	-2.000,00	-210.745,00			-212.745,00	218.627,64	16.307,37				234.935,01
8442	2024	91.800,00	340.440,00			432.240,00	650.060,62	64.907,03		425,13		715.392,78
	2025	111.132,10	445.440,00			556.572,10	722.881,91	58.803,82		45,30		781.731,03
	Evolution	19.332,10	105.000,00			124.332,10	72.821,29	-6.103,21		-379,83		66.338,25
8443	2024	2.122.655,00	44.561,00			2.167.216,00	232.610,00	9.649,00	7.371,00			249.630,00
	2025	140.000,00	45.000,00			185.000,00	175.458,40	4.066,58	0,00			179.524,98
	Evolution	-1.982.655,00	439,00			-1.982.216,00	-57.151,60	-5.582,42	-7.371,00			-70.105,02
8448	2024	485.900,00				485.900,00	695.890,00	18.571,00				714.461,00
	2025	433.900,00				433.900,00	660.936,47	18.007,13				678.943,60
	Evolution	0,00	-52.000,00			-52.000,00	-34.953,53	-563,87				-35.517,40
84492	2024	1.216.345,00	535.721,16		543.065,00	2.295.131,16	2.553.852,72	106.016,70		43,03		2.659.912,45
	2025	1.043.377,77	534.684,33		604.800,00	2.182.862,10	2.696.795,54	80.556,07		0,00		2.777.351,61
	Evolution	-172.967,23	-1.036,83		61.735,00	-112.269,06	142.942,82	-25.460,63		-43,03		117.439,16
844921	2024	233.350,00	290.875,00			524.225,00	671.010,00					671.010,00
	2025	240.694,75	371.071,68			611.766,43	701.573,83					701.573,83
	Evolution	7.344,75	80.196,68			87.541,43	30.563,83					30.563,83
844929	2024	201.657,86				201.657,86	1.109.724,36	9.107,00				1.118.831,36
	2025	234.486,24				234.486,24	1.449.688,74	6.638,05				1.456.326,79
	Evolution	32.828,38				32.828,38	339.964,38	-2.468,95				337.495,43
84494	2024	9.000,00				9.000,00	365.896,67	37.109,08		31,98	75.425,00	478.462,73
	2025	8.657,82										

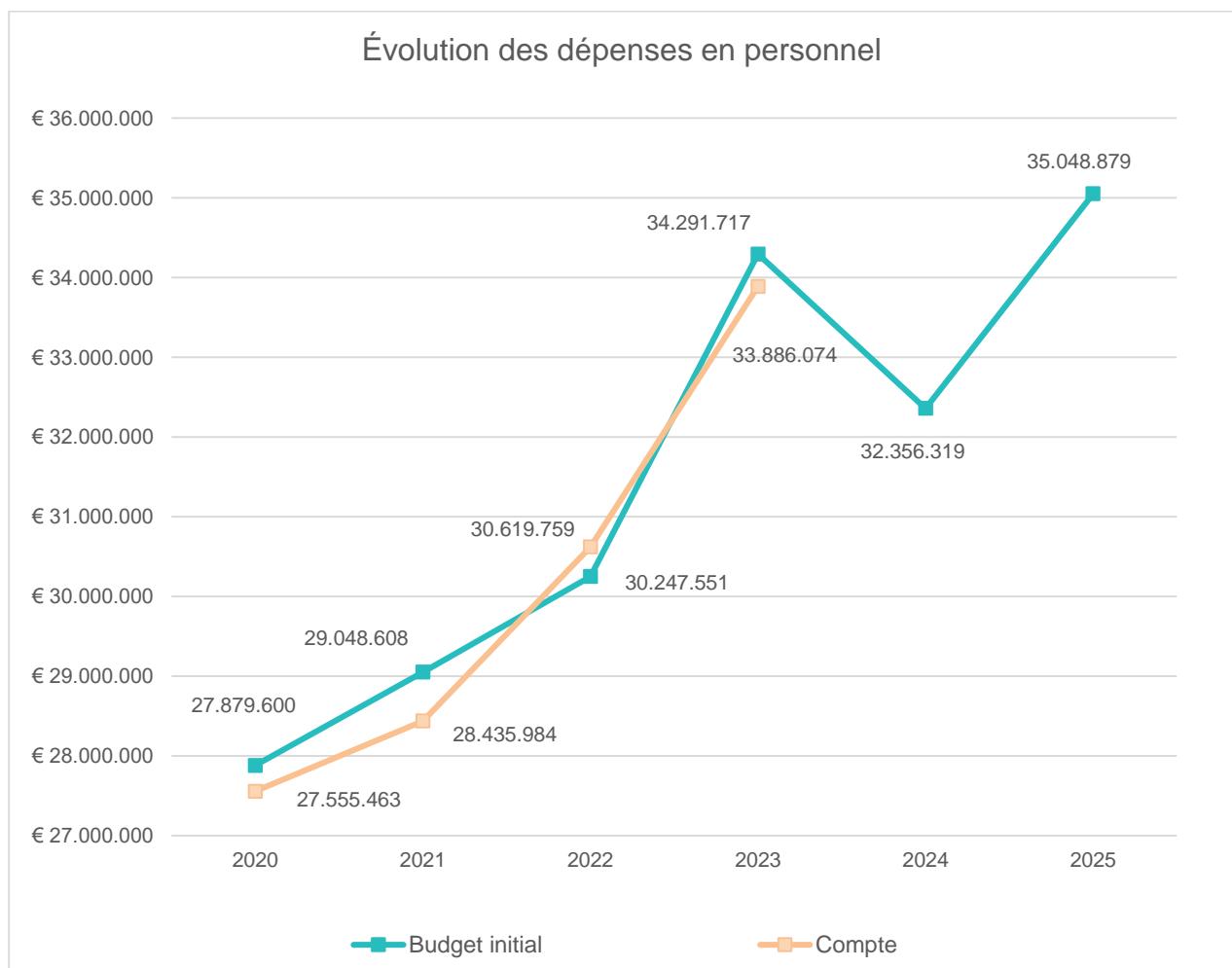


Chapitre 2 :

Charges du personnel

2.1. Évolution des charges du personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	27.879.600,00	29.048.608,00	30.247.551,00	34.291.717,00	32.356.319,28	35.048.879,28
Compte	27.555.462,63	28.435.984,27	30.619.758,60	33.886.074,21		8,32%



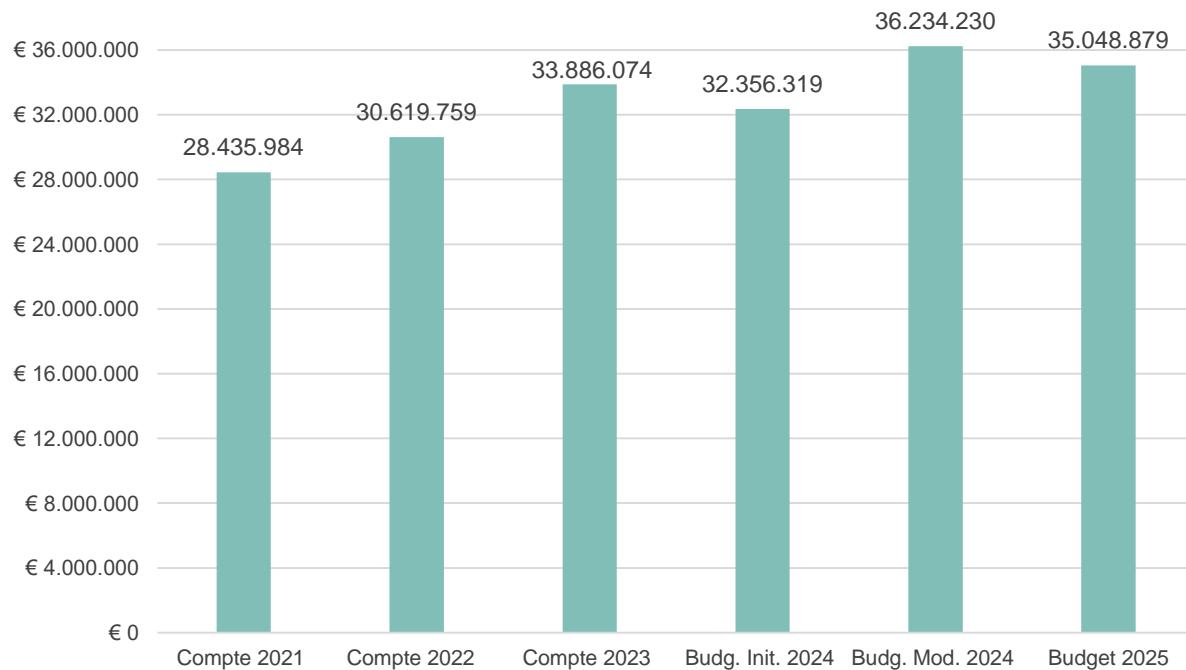
2.2. Réparation des charges du personnel par fonction

Fonction		Budget 2023	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
1230	- Administration générale	9.100.910,00	9.242.534,45	8.609.116,73	9.862.597,72
1310	- Services généraux	347.060,00	293.528,15	327.971,69	338.685,55
8015	- Fonds d'Energie	33.165,00	47.975,13	46.100,00	50.730,83
8090	- Service consultation et info juridiques	53.475,00	32.682,59	31.369,19	36.370,68
8320	- Aide sociale	3.545.880,00	3.596.587,00	3.353.193,85	4.258.084,63
83411	- Home Brugmann	4.310.060,00	4.249.714,60	4.075.819,38	3.692.491,57
83413	- Domaine du Neckersgat	4.249.255,00	4.382.028,57	4.019.726,87	3.924.791,87
8351	- Etablissement pour enfants et jeunes gens	1.952.875,00	1.992.321,78	1.846.928,89	2.041.043,23
8360	- Maisons d'accueil	293.325,00	312.657,49	277.448,68	286.447,31
836011	- Initiative locale d'accueil	474.120,00	419.725,25	448.252,63	477.210,05
83602	- Hébergement des exilés ukrainiens au H.B.	275.530,00	261.706,66	261.266,85	0,00
8441	- Aides familiales et seniors	2.099.712,00	2.116.336,97	1.987.514,03	2.206.141,67
8442	- Crèches, pouponnières	687.615,00	681.755,99	650.060,62	722.881,91
8443	- Service baby-sitting	311.885,00	242.820,53	232.610,00	175.458,40
8448	- Service de nettoyage	834.040,00	713.796,38	695.890,00	660.936,47
84492	- Service réinsertion professionnelle	2.705.035,00	2.117.818,30	2.553.852,72	2.696.795,54
844921	- Service réinsertion professionnelle (Economie sociale)	613.900,00	670.866,11	671.010,00	701.573,83
844929	- Service réinsertion professionnelle (Conv. Actiris + FSE)	1.172.630,00	1.195.432,26	1.109.724,36	1.449.688,74
84494	- Magasins	386.885,00	372.618,68	365.896,67	466.575,02
84496	- Médiation de dettes	676.625,00	537.372,88	640.496,12	846.415,70
87113	- Dispensaire de soins (3)	167.735,00	167.726,25	152.070,00	153.958,56
8790	- Covid	--	238.068,19	--	--
TOTAL		34.291.717,00	33.886.074,21	32.356.319,28	35.048.879,28

2.3. Évolution des charges du personnel par fonction

FONCTIONS		Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budg. Init. 2024	Budg. Mod. 2024	Budget 2025
1230	Administration générale	7.526.819,52	8.314.182,77	9.242.534,45	8.609.116,73	9.826.218,21	9.862.597,72
1310	Services généraux	559.131,04	389.766,53	293.528,15	327.971,69	348.886,69	338.685,55
8015	Fonds d'Energie	56.780,34	64.912,21	47.975,13	46.100,00	51.981,33	50.730,83
8090	Services de consultation et d'information juridiques	33.372,38	36.064,04	32.682,59	31.369,19	34.608,53	36.370,68
8320	Aide sociale	2.517.062,99	3.037.838,29	3.596.587,00	3.353.193,85	3.850.980,57	4.258.084,63
83411	Home Brugmann	4.286.115,87	4.316.425,59	4.249.714,60	4.075.819,38	4.372.424,25	3.692.491,57
83413	Domaine du Neckersgat	3.529.393,80	3.871.861,86	4.382.028,57	4.019.726,87	4.490.966,26	3.924.791,87
8351	Etabl. pour enfants et jeunes gens	1.650.146,02	1.773.576,69	1.992.321,78	1.846.928,89	2.050.710,76	2.041.043,23
8360	Maisons d'accueil	205.130,12	231.446,09	312.657,49	277.448,68	316.767,46	286.447,31
836011	Initiatives locales d'accueil	301.838,35	361.422,53	419.725,25	448.252,63	493.197,92	477.210,05
83602	Hébergement des exilés ukrainiens au H.B.	0,00	105.426,27	261.706,66	261.266,85	268.129,44	0,00
8441	Aides familiales et seniors	1.798.580,99	1.906.976,79	2.116.336,97	1.987.514,03	2.226.969,39	2.206.141,67
8442	Crèches, pouponnières	519.927,74	618.922,94	681.755,99	650.060,62	714.738,86	722.881,91
8443	Garde d'enfants à domicile	270.778,17	264.162,17	242.820,53	232.610,00	244.826,00	175.458,40
8448	Service de nettoyage	739.270,90	799.083,90	713.796,38	695.890,00	770.653,03	660.936,47
84492	Service de réinsertion professionnelle	2.107.528,91	1.799.327,81	2.117.818,30	2.553.852,72	2.639.156,50	2.696.795,54
844921	Réinsertion professionnelle (Economie sociale)	267.246,12	496.053,03	670.866,11	671.010,00	671.010,00	701.573,83
844929	Réinsertion professionnelle (Conv. Actiris + FSE)	958.892,11	989.154,22	1.195.432,26	1.109.724,36	1.202.954,32	1.449.688,74
84494	Magasins	301.231,35	289.148,23	372.618,68	365.896,67	417.445,72	466.575,02
84496	Médiation de dettes	503.913,79	482.318,95	537.372,88	640.496,12	737.810,17	846.415,70
87113	Centre médical 3	145.616,05	151.559,81	167.726,25	152.070,00	152.070,00	153.958,56
8790	Covid	157.207,71	320.127,88	238.068,19	0,00	351.725,00	0,00
	Totaux dépenses	28.435.984,27	30.619.758,60	33.886.074,21	32.356.319,28	36.234.230,41	35.048.879,28

Evolution des dépenses en personnel



Les charges du personnel augmentent de **2.692.560,00 €** par rapport au budget initial de 2024 mais en diminution de **1.185.351,13 €** par rapport au budget modifié de 2024.

Chapitre 3

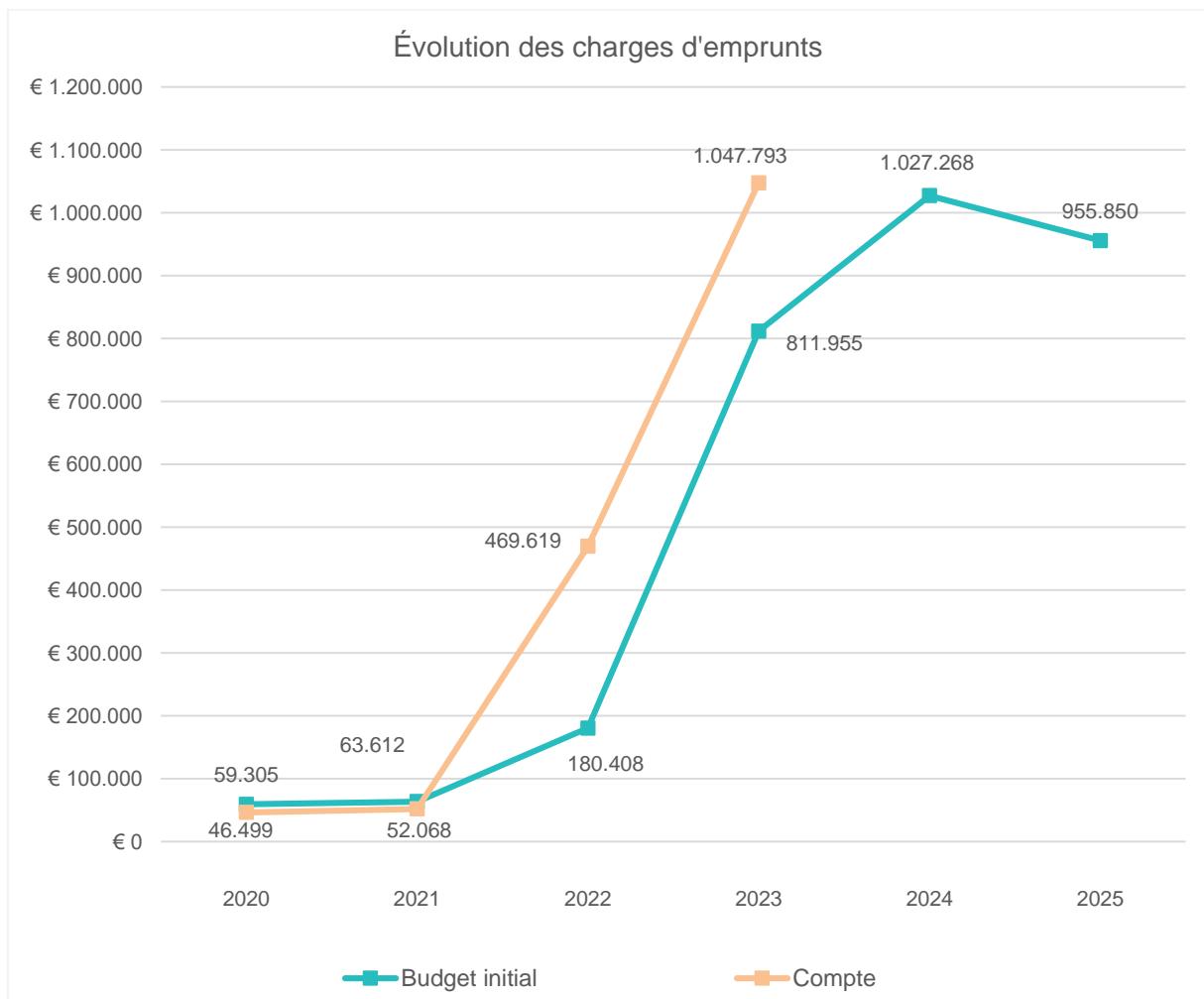
Charges d'emprunts

3.1. Évolution des charges d'emprunts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	59.304,56	63.611,81	180.407,64	811.955,07	1.027.268,40	955.850,41
Compte	46.498,94	52.067,52	469.619,29	1.047.793,41		



- 6,95 %



3.2. Charges d'emprunts par fonction

Fonction	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
1230	Exploit.	21.668,02	Exploit.	20.953,84	Exploit.	25.464,22	Exploit.	29.843,06	Exploit.	38.817,71
	Investi.	331.105,01	Investi.	332.721,26	Investi.	332.721,26	Investi.	364.202,82	Investi.	406.278,49
1290	Exploit.	16.447,20	Exploit.	15.848,15	Exploit.	15.848,35	Exploit.	15.224,09	Exploit.	14.864,39
	Investi.	99.179,78	Investi.	95.149,15	Investi.	95.149,15	Investi.	95.338,00	Investi.	142.040,55
83411	Exploit.	2.034,03	Exploit.	1.842,97	Exploit.	1.742,23	Exploit.	1.378,21	Exploit.	909,38
	Investi.	55.643,71	Investi.	53.844,73	Investi.	53.844,73	Investi.	44.121,15	Investi.	39.076,87
83413	Exploit.	422.085,35	Exploit.	763.312,65	Exploit.	979.108,40	Exploit.	940.544,54	Exploit.	844.140,45
	Investi.	384.374,52	Investi.	1.255.896,33	Investi.	1.437.633,26	Investi.	1.474.346,96	Investi.	1.513.704,97
8351	Exploit.	4.406,88	Exploit.	3.367,34	Exploit.	3.322,26	Exploit.	2.219,42	Exploit.	995,29
	Investi.	90.958,30	Investi.	93.860,81	Investi.	93.860,81	Investi.	93.491,05	Investi.	77.406,32
8360..	Exploit.	554,30	Exploit.	784,53	Exploit.	18.090,49	Exploit.	24.335,35	Exploit.	48.180,15
	Investi.	26.775,82	Investi.	128.915,82	Investi.	190.261,19	Investi.	235.958,17	Investi.	171.770,29
8442	Exploit.	1.334,66	Exploit.	862,12	Exploit.	862,59	Exploit.	425,13	Exploit.	45,30
	Investi.	31.096,77	Investi.	31.568,74	Investi.	31.568,74	Investi.	30.438,98	Investi.	1.720,03
84492	Exploit.	158,99	Exploit.	88,95	Exploit.	88,95	Exploit.	43,03	Exploit.	0,00
	Investi.	3.834,55	Investi.	3.903,65	Investi.	3.903,65	Investi.	3.974,01	Investi.	0,00
84494	Exploit.	57,11	Exploit.	44,52	Exploit.	44,52	Exploit.	31,98	Exploit.	17,91
	Investi.	2.607,86	Investi.	2.620,41	Investi.	2.620,41	Investi.	2.633,03	Investi.	2.645,72
87113					Exploit.	3.058,00	Exploit.	8.373,59	Exploit.	7.412,33
					Investi.	0,00	Investi.	10.000,00	Investi.	10.000,00
TOTAL :		1.494.322,86		2.805.585,97		3.289.193,21		3.376.922,57		3.320.026,15

Chapitre 4

Service d'exploitation

4.1 Budget d'exploitation – Évolution de l'équilibre interne

Le budget de l'exercice propre prévoit en recettes un montant de 74.537.609,98 € à l'exploitation, et 19.493.972,20 € à l'investissement. En dépenses, un montant de 74.365.839,69 € à l'exploitation et 19.665.742,49 € à l'investissement sont prévus.

	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES					
Prestations	11,75%	9,99%	8,07%	8,08%	7,03%
Transferts	86,95%	89,45%	91,36%	91,00%	92,13%
Produits financiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,07%	0,01%
DEPENSES					
Personnel	53,83%	51,62%	48,33%	45,82%	47,13%
Fonctionnement	7,79%	7,33%	7,22%	7,19%	6,87%
Redistribution	36,95%	40,18%	42,74%	44,68%	43,93%
Charges financières(x)	0,12%	0,31%	1,14%	1,45%	1,29%

La charge nette des différentes fonctions (hors dotation communale à la fonction 0090) s'établit comme suit :

<u>Service d'exploitation</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>M.B. 2024</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024-2025</u>	<u>Déférence</u>	<u>Déférence M.B.2024- BUDG.2025</u>
<u>Fonction</u>						
0090	+ 1.785.861,40	+ 1.774.039,64	+ 1.764.755,92	+ 21.105,48	+ 9.283,72	
0290	+ 1.055.600,62	+ 1.169.297,15	+ 954.598,07	+ 101.002,55	+ 214.699,08	
1230	- 9.176.262,14	- 10.621.244,12	- 10.610.685,80	+ 1.434.423,66	- 10.558,32	
1290	+ 235.730,88	+ 214.869,88	+ 230.543,70	+ 5.187,18	- 15.673,82	
1310	- 85.579,19	- 37.444,19	- 11.795,48	- 73.783,71	- 25.648,71	
6990	+ 450,00	+ 450,00	+ 432,00	+ 18,00	+ 18,00	
8015	- 13.667,60	- 16.881,33	- 15.513,83	+ 1.846,23	- 1.367,50	
8090	- 49.829,76	- 53.069,10	- 56.506,84	+ 6.677,08	+ 3.437,74	
8290	0,00	0,00	+ 1.755,00	- 1.755,00	- 1.755,00	
8320	- 7.442.952,32	- 8.752.609,25	- 6.988.017,34	- 454.934,98	- 1.764.591,91	
832040	0,00	- 11.100,00	- 18.717,30	+ 18.717,30	+ 7.617,30	
832041	- 34.748,92	- 46.048,92	- 48.927,06	+ 14.178,14	+ 2.878,14	
832050	+ 13.367,99	+ 34.470,75	+ 17.722,24	- 4.354,25	+ 16.748,51	
83208	+ 45.600,77	+ 310.213,47	+ 367.280,42	- 321.679,65	- 57.066,95	
83411	- 1.906.742,68	- 2.373.747,55	- 2.101.110,33	+ 194.367,65	- 272.637,22	
83413	- 2.090.639,39	- 2.459.788,78	- 1.076.536,95	- 1.014.102,44	- 1.383.251,83	
8351	- 531.173,72	- 554.276,40	- 294.297,67	- 236.876,05	- 259.978,73	
8360	- 268.281,89	- 310.530,67	- 281.700,44	+ 13.418,55	- 28.830,23	
836011	+ 235.958,17	+ 183.522,88	+ 235.858,02	+ 100,15	- 52.335,14	
83602	- 319.247,78	- 209.110,37	0,00	- 319.247,78	- 209.110,37	
8441	- 1.029.203,53	- 1.273.888,89	- 1.476.883,54	+ 447.680,01	+ 202.994,65	
8442	- 283.152,78	- 348.121,15	- 225.158,93	- 57.993,85	- 122.962,22	
8443	+ 7.586,00	+ 16.315,00	+ 5.475,02	+ 2.110,98	+ 10.839,98	
8448	- 228.561,00	- 255.324,03	- 245.043,60	+ 16.482,60	- 10.280,43	
84492	- 364.781,29	- 465.195,07	- 594.489,51	+ 229.708,22	+ 129.294,44	
844921	- 146.785,00	- 146.785,00	- 89.807,40	- 56.977,60	- 56.977,60	
844929	- 917.173,50	- 977.403,46	- 1.221.840,55	+ 304.667,05	+ 244.437,09	
84494	- 469.462,73	- 524.321,78	- 569.681,90	+ 100.219,17	+ 45.360,12	
84496	- 380.749,66	- 413.558,35	- 623.487,44	+ 242.737,78	+ 209.929,09	
87113	- 128.668,42	- 143.678,42	- 161.111,64	+ 32.443,22	+ 17.433,22	
8790	+ 522.660,75	- 44.957,25	0,00	+ 522.660,75	- 44.957,25	
9220	+ 1.255,69	+ 355,69	- 5.287,17	+ 6.542,86	+ 5.642,86	
92201	0,00	0,00	+ 601,44	- 601,44	- 601,44	
9240	- 242,00	- 242,00	- 226,27	- 15,73	- 15,73	
						+ 1.174.144,44
						- 4.314.391,98
						Augmentation du Mali
						Diminution du Mali

4.2 Service d'investissement :

- Charge Budg.2024 à Budg.2025	:	+ 64.187,88 €
- Charge Mod.Budg.2024 à Budg.2025	:	- 11.752,59 €

Le nouveau budget établi sans tenir compte du résultat des exercices antérieurs, sera d'office adapté (pour ce qui concerne l'intervention communale), en application stricte de l'article 106 §1 de la loi organique du 8 juillet 1976, selon le résultat définitif du compte de l'exercice en cours.

Il sied de noter qu'il convient d'estimer avec prudence la dotation au C.P.A.S. en présumant du chiffre probable du résultat du compte, mais aussi en regard des réalités sociales sur le terrain.

L'élaboration du budget reste un exercice mental d'évaluation à partir de paramètres connus, mais soumis à de nombreuses inconnues liées à la dégradation du tissu économico-social à Bruxelles et à Uccle, pour la résolution desquelles le centre est institué par la loi.

4.3. Analyse par groupe économique

En recettes d'exploitation : Budget 2024-2025

Recettes de prestations	:	-	489.879,53 €
Recettes de transfert	:	+	4.199.691,33 €
Recettes de produits financiers	:	-	40.000,00 €

En dépenses d'exploitation :

Dépenses de personnel	:	+	2.692.560,00 €
Dépenses de fonctionnement	:	+	36.246,35 €
Dépenses de redistribution	:	+	1.114.894,35 €
Dépenses charges financières	:	-	71.417,99 €

En recettes et dépenses d'investissement :

Voir tableau des emprunts concernés au budget.

En recettes d'exploitation : Budget 2024 - 2025

Prestations : **- 489.879,53 €**

1230	- 5.000	16100/04 Récupération serv. Divers : + 1.000 16100/26 Remboursement frais admin : - 6.000
1290	+ 5.852	16100/04 Récupération serv. Divers : + 5.630 16100/16 Interv. des locataires dans les charges : - 3.311 16200/01 Interv du CPAS : - 4.992 16300/01 location bâtiment : + 8.525
6990	- 18	16400/01 location biens immobiliers : - 18
83411	- 383.150	16100/04 Récupération de services divers : + 500 16100/08 Interv. des bénéficiaires : - 467.000 16100/09 Interv des débiteurs alimentaires : - 150 16200/01 Interv du CPAS : + 88.000 16200/02 Interv. d'autres CPAS : - 11.000 16300/01 Location de bâtiments : + 6.500
83413	+ 235.700	16100/04 Récupération de services divers : + 300 16100/08 Interv. des bénéficiaires : + 5.000 16100/09 Interv des débiteurs alimentaires : - 3.000 16200/01 Interv du CPAS : + 268.000 16200/02 Interv. d'autres CPAS : - 25.000 16300/01 Location de bâtiments : - 9.600
8351	+ 1.000	16100/04 Récupération de services divers : + 1.000
8360	- 2.201,97	16100/16 Interv. des locataires dans les charges : - 336,68 16300/01 location bâtiment : - 1.865,29
83602	- 115.000	16100/08 Interv. des bénéficiaires : - 115.000
8441	- 2.000	16100/08 Interv. des bénéficiaires : - 2.000
8442	+ 19.332,1	16100/04 Récupération de services divers : - 1.200 16100/08 Interv. des bénéficiaires : + 20.532,1
8443	- 72.655	-11100/15 Rémunération du personnel spécifique : - 40.000 16100/08 Interv. des bénéficiaires : - 32.655
84492	- 165.622,48	-11100/17 Charges restantes Art60 : - 1.000 -11300/17 Cotisations patronales ONSSAPL : + 3.732,28 16100/01 Récupération de prestations admin. : - 168.354,76
84494	- 342,18	16100/01 Récupération de prestations admin : - 342,18
84496	- 1.492	16100/28 Interv. des débiteurs fais médiation dettes : - 1.492
9220	- 6.645	16100/04 Récupération de services divers : + 500 16100/16 Interv. des locataires dans les charges : - 1.396 16200/01 Interv du CPAS : - 1.000 16300/01 Location de bâtiments : - 4.749
92201	+ 2.363	16100/16 Interv. des locataires dans les charges : + 2 16300/01 Location de bâtiments : + 2.361

Transferts :**+ 4.199.691,33 €**

0090	+ 1.109.956,56	48600/01	Dotation de la commune : + 1.109.956,56
0290	- 101.002,55	46600/01	F.S.A.S.
1230	+ 31.900	38000/01 46500/15	Indemnités petit dommages : + 20.000 Interv. spécif du pouvoir central de la loi D.I.S : + 11.900
1310	+ 80.000	38000/04	Retenues pension sur traitement : + 80.000
8015	+ 1.632,6	38000/07	Interv du secteur gaz-électricité : 1.632,6
8290	- 11.272,5	-33300/..	Avances : - 11.272,5
8320	+ 2.183.591,72	-33300/01 -33300/14 -333.0/05 -33400/01 -33400/02 -33400/03 -33400/04 -33400/08 -33400/09 -33400/11 -33400/14 -33400/22 -33400/23 -33400/24 -33400/25 -33400/35 -33410/10 38000/01 46500/11 46500/13 46500/15 46510/05 46520/03 46530/03 46531/03 46540/05 46550/05 46583/01 46590/03 46600/02 47600/01 47600/04 48500/01	Octroi de l'aide sociale en espèces : + 4.062,02 Complément d'aide en espèces : - 412,78 Récupération de R.I. : - 637.810,02 Aide sociale en nature : + 6.617,8 Paiement cotisations assurance maladie : + 275 Frais transport : + 275 Frais hospitalisation : + 220 Frais héberg. d'enfants : - 472,5 Interv frais personnes dans établissement : 0 Frais héberg. Maison repos : + 204.101,75 Frais d'héberg. Maisons d'accueil : + 11.000 Interv. dans le paiement des loyers : + 1.732,5 Frais médicaux : + 275 Frais paramédicaux : + 82,5 Frais pharmaceutiques : + 137,5 Interv dans le paiement des cautions locatives : - 10.365 Frais d'héb. de pers âgées en maisons de repos gérées par le CPAS : + 431.100 Récupération d'EQ. R.I. : - 67.214,2 Interv. secourant complémentaire : + 1.443,48 Indemnités petits dommages : - 2.262,5 Interv. spécifique pouvoir frais fonctionnement : - 1.157,63 Autres contributions spéci pouvoir central : - 22.948,78 Interv. spécifique du pouvoir central dans le cadre de la loi D.I.S. : + 37.316,28 Remb PV DIS : + 2.099.947,5 Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33420/21 : + 220.000 Interv. du pouvoir central correspondant aux dépenses du 8320/33430/21 : + 184.000 Autre type subv P.C. 8320/334nn/21 : 0 Remb PV DIS : + 68.440 Remb PV DIS (art 60) : - 266.338,17 Octroi interv. frais encadrement : - 1.890 Remb PV EQDIS (art 60) : - 23.951,43 Intervention du pouvoir central : - 75.600 Interv INAMI prest. méd : + 8.850 Interv INAMI prest. paraméd : + 1.100 Contrib. spécifique (subs région) : + 13.032,9
832040	- 2.769,88	46500/13	Autre contrib spéci du pouv. Centr. - 2.769,88
832041	- 2.769,88	46500/02	Interv pouv publ faveur de l'enfance - 2.769,88

832050	+ 54.592,52	38000/07	Interv du secteur gaz-électricité : + 54.592,52
83208	+ 410.230	-33400/37 46530/05 46531/03	Interv. bénéficiaires serv. Réinsersion : - 4.800 Subv. Pouvoir central majorée de 10% : + 298.020 Subv pouvoir central dépence 8320/334nn/21 : + 117.010
83411	- 437.637,19	-33300/12 38000/01 38000/08 38000/10 47600/01 47600/02 47600/04 48500/01	Aide sociale en argent de poches résidents : - 292,95 Indemnités petits dommages : + 8.000 Ristournes sur prestations médicales : 0 Ristournes sur pres. paramédicales : - 1.000 Interv INAMI prest. méd : - 1.800 Interv. forfait. INAMI MR : - 403.657,28 Interv. INAMI frais paramédicaux : - 500 Contribution spécifique : - 38.386,96
83413	+ 867.787,72	38000/01 38000/08 38000/10 47600/01 47600/02 47600/04 48500/01	Indemnités petits dommages : + 3.200 Ristournes sur prestations médicales : + 200 Ristournes sur pres. paramédicales : + 700 Interv INAMI prest. méd : + 900 Interv. forfait. INAMI MR : + 856.342,72 Interv. INAMI frais paramédicaux : - 1.700 Contribution spécifique : + 8.145
8351	+ 401.747,50	-33400/01 38000/01 46500/09 47600/04	Aide sociale en nature : + 110 Indemnités petits dommages : + 82,5 Interv. Ministère Justice frais hébergement : + 403.555 Interv. INAMI frais paramédicaux : - 2.000
836011	+ 96.841,50	48500/04	Remb. frais d'expl. en vertu de convention + 96.841,50
83602	- 39.532,82	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : - 39.532,82
8441	- 210.745	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. : - 210.745
8442	+ 105.000	46500/02	Interv. pouvoir public l'enfance : + 105.000
8443	+ 439	-33400/22 -33400/35 46500/02 46500/13	Interv paiement loyers : - 2.835 Interv. paiement cautions : - 4.536 Interv. pouvoirs public l'enfance : + 18.710 Contributions spécifique pouvoir central : - 10.900
8448	- 52.000	46500/13 46600/02	Contributions spécifique pouvoir central : - 100.000 Interv. pouvoir central : + 48.000
84492	- 1.036,83	46500/07 46500/13 46500/15 46560/05	Interv. Pouvoir central promo aide sociale : . + 589 Autres contributions spéc pouvoir central : - 29.999 Interv. pouvoir central loi droit : + 21.795 Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof : + 6.578,17
844921	+ 80.196,68	46560/05 46590/03	Autres types de subv. du P.C. concernant des initiatives d'insertion prof. : + 73.578,27 Remb PV EQDIS (art 60): + 6.618,41
844929	+ 32.828,38	46500/07	Interv. Pouvoir central promo aide sociale : + 32.828,38
84496	+ 144.407,12	38000/07	Interv du secteur gaz-électricité : + 142.652,12

		-33400/36 46500./13	Interv. dans le paiement des frais d'energie:+ 220 Autres contributions pouvoir central : + 1.535
87113	+ 7.878	38000/08 47600/01	Ristournes sur prestations médicales : + 4.078 Interv INAMI prest. méd : + 3.800
8790	- 550.571,32	46500/13	Autre contrib spéc du pouv. Centr. – 550.571,32

Produits financiers : **- 40.000,00 €**

0090	- 40.000	26400/02 26600/01	Intérêts créditeurs sur comptes de placement - 15.000 Intérêts de comptes d'autres organismes fin : - 25.000
-------------	----------	----------------------	---

En dépenses d'exploitation : Budget 2024 - 2025

Personnel :

+ 2.692.560,00 €

1230	+ 1.253.480,99	11100/10	Jetons présence membres du Conseil : + 25.726,23
		11.../01	Rémunération du Président : + 3.418,41
		11.../02	Personnel auxiliaire : + 108.331,48
		11.../03	Personnel d'entretien : + 7.869,59
		11.../05	Personnel administratif : + 1.026.467,25
		11.../13	Personnel social : + 47.742,33
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 33.925,7
1310	+ 10.713,86	11.../11	Personnel en disponibilité : + 23.904,36
		11500/..	Interventions pécuniaires : - 555,5
		11600/01	Pensions à charge du C.P.A..S. : - 12.635
8010	+ 5.001,49	11.../05	Personnel administratif + 5.001,49
8015	+ 4.630,83	11.../05	Personnel administratif : 4.632,2
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : - 1,37
8320	+ 818.939,43	11.../05	Personnel administratif : + 101.561,23
		11.../13	Personnel social : + 687.001,95
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 30.376,25
83208	+ 85.951,35	11.../13	Personnel social : 83.889,25
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : 2062,1
83411	- 383.327,81	11.../02	Personnel auxiliaire : + 16.060,80
		11.../03	Personnel d'entretien : + 35.787,33
		11.../05	Personnel administratif : - 2.166,17
		11.../07	Personnel alimentation : - 47.803,07
		11.../09	Personnel soignant : - 344.694,50
		11.../13	Personnel social : - 51.429,45
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel + 10.917,25
83413	- 94.935	11.../02	Personnel auxiliaire : + 70.317,10
		11.../05	Personnel administratif : - 72.168,94
		11.../09	Personnel soignant : - 101.371,67
		11.../13	Personnel social : - 10.228,87
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 18.517,38
8351	+ 194.114,34	11.../03	Personnel d'entretien : + 45.648,42
		11.../05	Personnel administratif : + 779,65
		11.../14	Personnel éducatif : + 144.954,02
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 2.732,25
8360	+ 8.998,63	11.../05	Personnel administratif : + 11.730,56
		11.../13	Personnel social : - 3.706,43
		11400/12	Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 974,50

836011	+ 28.957,42	11.../05 11.../13 11400/12	Personnel administratif : - 17.967,02 Personnel social : + 46.438,44 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 486
83602	- 261.266,85	11.../13 11.../14	Personnel social : - 121.248,85 Personnel éducatif : - 140.018
8441	+ 218.627,64	11.../05 11.../13 11.../15 11400/12	Personnel administratif : + 10.781,02 Personnel social : + 66.306,23 Personnel spécifique : + 137.566,89 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 3.973,50
8442	+ 72.821,29	11.../03 11.../13 11.../14 11.../18 11400/12	Personnel d'entretien : + 5.862,99 Personnel social : + 20.216,02 Personnel éducatif : + 34.867,32 Personnel contractuel : + 11.943,21 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : - 68,25
8443	- 57.151,60	11.../13 11.../15 11400/12	Personnel social : - 37.620 Personnel spécifique : - 19.300,10 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : - 231,50
8448	- 34.953,53	11.../05 11.../13 11.../15 11400/12	Personnel administratif : - 2.191,92 Personnel social : + 1.556,48 Personnel spécifique : - 36.104,09 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 1.786
84492	+ 142.942,82	11.../05 11.../14 11.../17 11400/12	Personnel administratif : + 14.143,92 Personnel éducatif : + 46.759,41 Personnel art 60 : + 79.720,49 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 2.319
844921	+ 30.563,83	11.../17	Personnel art 60 + 30.563,83
844929	+ 339.964,38	11.../05 11.../13 11400/12	Personnel administratif : + 18.869,83 Personnel social : + 314.322,05 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 6.772,50
84494	+ 100.678,35	11.../02 11.../05 11400/12	Personnel auxiliaire : + 77.103,66 Personnel administratif : + 30.473,19 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : - 6.898,50
84496	+ 205.919,58	11.../13 11400/12	Personnel social : + 203.700,08 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 2.219,50
87113	+ 1.888,56	11.../09 11400/12	Personnel soignant : + 1.722,56 Cot. Patr. pour le 2ème pilier en faveur du personnel contractuel : + 166

Fonctionnement :**+ 36.246,35 €**

0090	- 13.852,02	12400/05 Activités éducatives : - 1.095,25 12800/01 Frais gestion comptes financiers : - 382,22 12800/02 Droits de garde des valeurs mobilières : - 179,55 12900/02 Précompte mobilier sur comptes et placement : - 12.195
1230	+ 175.818,61	12100/01 Frais déplacement : + 138,80 12200/06 Honoraires :+ 8.580,15 12300/02 Frais de bureau : + 48.282,89 12300/03 Entr & location mob & mach bureau : + 3.787,11 12300/04 Documentation, achat de livres : + 15.641,25 12300/05 Frais d'affiliations diverses : + 2.479,55 12300/06 Frais ventes location spécifiques : + 22.949,50 12300/07 Frais de poursuites et de procédures : + 1.930 12300/08 Paiement prestations serv. Médical Travail : + 409 12300/09 For. Professionnelle du personnel : + 27.545,24 12300/10 Frais organisation examens : - 6.202,50 12300/11 Frais informatique : + 17.248,66 12300/14 Achat,entretien petit matériel : - 3.216,30 12400/04 Assurances RC, vol , mobilier : + 112 12400/21 Achat vêtements travail : + 71,47 12400/23 Achat,... ptt mat et mob entretien : - 4.775,30 12500/01 Frais de chauffage : - 13.822,09 12500/02 Frais d'entretien bât. : - 2.760,11 12500/03 Assurance incendie bâtiments : - 427 12500/04 Protection contre l'incendie : + 885,90 12500/06 Frais d'éclairage : - 10.676,68 12500/07 Frais consommation d'eau : + 5.085,36 12500/10 Frais de sécurité, hygiène : + 23.770,35 12600/01 Location de locaux ou terrains : + 15.435,03 12900/01 Précompte immobilier et taxes : - 1.726,57 12300/01 Frais réceptions et représentation : + 25.072,90
1290	+ 11.398,88	12200/01 Indemnités et honoraires expertises : - 93,82 12300/06 Frais de ventes et locations spéfic. : + 5.169 ,95 12300/07 Frais poursuites et procédures : - 30.24 12500/01 Frais de chauffage : + 740 12500/02 Frais d'entretien bât. : + 545,48 12500/03 Assurance incendie des bâtiments : 0 12500/06 Frais d'éclairage : - 930,89 12500/07 Frais consommation d'eau : - 674,25 12900/01 Précompte immob. : + 6.672,65
1310	- 4.172,57	12200/06 Honoraires administratifs : - 4.174,57
8010	+ 1.675,59	12200/08 Honoraires du conseiller juridique : + 2.172,50 12300/09 Formation prof du personnel : - 497,50
8320	- 4.827,94	12100/01 Frais déplacement : + 686 12300/08 Paiement des prestations serv médical : + 216,25 12300/09 Formations : + 5.460 12400/05 Activités éducatives et organ Loisirs ; - 4.480,55 12600/01 Location locaux ou terrains : - 166,12 12700/01 Frais carburant véhicules : - 1.853,33 12700/02 Frais d'exploitation véhicules : - 48,37 12700/03 Assurance des véhicules : - 3.669,80 12800/01 Frais gestion comptes financiers : - 972,02

		12200/04	Honoraires du coiffeur : - 455
		12200/05	Honoraires de la pédicure : - 2.475,50
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 16.157,50
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 6.807,50
		12300/02	Frais de bureau : - 6.914,30
		12300/08	Paiement des prestations serv médical : - 79,60
		12300/09	Formation prof du personnel : - 9.180,30
		12400/04	Assurances : R.C. , vol , mobilier : + 220
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : - 6.950
		12400/12	Frais de blanchissage : - 2.575
		12400/13	Nourriture : - 108.450
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : - 33.900
		12400/19	Petits achats literie : - 200
83411	- 266.572,70	12400/21	Achat vêtements travail pour personnel : + 1.920
		12400/23	Achat outillage petit matériel : - 430
		12400/24	Achat mobilier de chauffage : - 7.825
		12400/26	Achat,... ptt mat et mob cuisine : - 2.540
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : - 24.430
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : - 25.080
		12500/01	Frais de chauffage : - 14.990
		12500/02	Frais d'entretien bât. : - 1.102,50
		12500/03	Assurance incendie bâtiments : - 970
		12500/04	Protection contre incendie : - 325
		12500/05	Entretien des jardins : - 195
		12500/06	Frais d'éclairage : + 9.047,50
		12500/07	Consom. Eau : - 5.027,50
		12500/10	Frais de sécurité, hygiène : - 585

		12100/01	Frais de déplacement : + 861,12
		12200/04	Honoraires du coiffeur : + 14.667
		12200/05	Honoraires de la pédicure : + 1.945
		12200/07	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 5.873
		12200/10	Honoraires paramédicaux : - 6.761
		12300/02	Frais de bureau : + 66.359,40
		12300/03	Entretien et location de mobilier : + 1.437,50
		12300/04	Documentation, achat livres : - 190
		12300/08	Paiement prestations serv médical : + 302,90
		12300/09	Formations : + 1.218,70
		12400/04	Assurances : R.C. , vol , mobilier : + 150
		12400/05	Activités éducatives et organ. Loisirs : + 12.251,50
83413	+ 304.483,57	12400/11	Achat de repas préparés : + 135.350
		12400/12	Frais de blanchissage : + 14.095
		12400/13	Nourriture : + 5.411,50
		12400/17	Interim personnel soignant et infirmier : + 103.102,50
		12400/26	Achat,... ptt mat et mob cuisine : - 6.655
		12400/27	Achat outil, mat.et mob. médical,... : + 23.730
		12400/29	Hon. médicaux et pharmaceutiques : + 15.619
		12500/01	Frais de chauffage : - 109.576,50
		12500/02	Frais d'entretien bât. : + 15.768
		12500/03	Assurance incendie : - 600
		12500/05	Entretien des jardins : - 704,50
		12500/06	Frais d'éclairage : - 6.215
		12500/07	Consom. Eau : + 14.710
		12500/10	Frais de sécurité, hygiène : + 2.424,50

		12100/01	Frais déplacement : - 156,75
		12200/07	Honoraires médicaux pharma : - 2.835
		12200/10	Honoraires paramédicaux : + 141,45
8351	- 11.158,14	12300/02	Frais de bureau, téléphone : - 3.101,65

		12300/09 12400/05 12400/07 12400/09 12400/10 12400/13 12400/19 12400/22 12400/23 12400/30 12500/01 12500/02 12500/03 12500/06 12700/02 12700/03	Formations : + 2.197,50 Activités éducatives et organ. Loisirs : + 755,80 Argent de poche et petits cadeaux : - 189,03 Fêtes et cérémonies : - 547,75 Frais transport : - 676,17 Nourriture : + 521,25 Petits achats de literie, lingerie : - 2.903,75 Frais de scolarité : - 1.069,17 Achat d'outillage, petit matériel : - 5.515,60 Frais de vacances des enfants hébergés : + 172,89 Frais de chauffage : + 10.310 Frais d'entretien bâti. : - 685,55 Assurance incendie : + 369 Frais d'éclairage : - 1.786,19 Frais d'exploitation : - 2.389,14 Assurance véhicules : - 4.033,26
8360	+ 2.217,96	12300/09 12400/05 12400/19 12400/25 12500/01 12500/02 12500/04 12500/06 12500/07	Formation prof du personnel : + 457,50 Activités éducatives : + 214,86 Petits achats literie : - 344,60 Achat entretien outillage matériel mobilier : - 317,17 Frais de chauffage des bâtiments : + 646,50 Frais entretien conserv batiments : + 158,29 Protection incendie : - 297,68 Frais éclairage : + 524,50 Frais consommation d'eau : + 1.225,46
836011	- 9.189,22	12100/01 12300/02 12300/06 12300/09 12400/19 12400/26 12500/01 12500/02 12500/06 12500/07 12500/10 12600/01	Frais déplacement : - 1.180 Frais de bureau : + 464,50 Frais de ventes et loc. Spécifiques fonction : - 11.857,48 Formation professionnelle personnel : + 2.874,50 Petits achats literie : + 629,57 Achat entretien outillage matériel mobilier : - 402,19 Frais de chauffage des bâtiments : + 3.700 Frais d'entretien conservation bâtiments : + 2.474,81 Frais d'éclairage : - 235 Frais de consommation d'eau : - 6.720,61 Frais de sécurité : + 556,45 Location de locaux ou terrains : + 436,23
83602	- 154.513,75	12100/01 12300/02 12300/14 12400/04 12400/14 12400/26 12400/31 12500/01 12500/02 12500/06 12500/07 12500/09 12500/10	Frais de déplacement : - 236,25 Frais de bureau : - 4.252,50 Achat entretien matériel mobilier : - 2.362,50 Assurances RC : - 1.950 Frais d'internat : - 2.362,50 Achat entretien matériel mobilier : - 2.362,50 Location de lingerie, literie : - 18.900 Frais de chauffage des bâtiments : - 59.800 Frais entretien conservation bâtiments : - 2.362,50 Frais d'éclairage : - 36.300 Frais de consommation d'eau : - 22.680 Produits entretien cuisine : - 472,50 Frais sécurité hygiène : - 472,50
8441	+ 16.307,37	12100/01 12300/08 12300/09 12400/21 12400/23	Frais de déplacement : + 2.682,20 Paiement prestation serv médical : + 221,25 Formations : + 1.533 Achat vêtements de travail : + 12.529,57 Achat petit matériel mobilier entretien : - 658,65

8442	- 6.103,21	12300/02 12300/09 12300/14 12400/05 12400/11 12400/13 12400/19 12500/01 12500/02 12500/06 12500/10	Frais de bureau : - 3.585,42 Formation professionnelle personnel : - 356,60 Achat entretien mobilier administratif : - 340,09 Activités éducatives : - 980,56 Achat de repas préparés : + 820 Achat denrées alimentaires : - 980,87 Petits achats literie : - 70,18 Frais de chauffage : - 3.164,68 Frais entretien conservation bâtiments : + 1.429,72 Frais d'éclairage : - 800,82 Frais sécurité : + 1.889,65
8443	- 5.582,42	12300/09 12400/04 12400/19 12500/04	Formation professionnelle personnel : - 1.612,50 Assurances RC ; - 400 Petits achats literie : - 2.982,75 Protection contre l'incendie : - 619,42
8448	- 563,87	12100/01 12300/02 12400/23	Frais déplacement : + 1.157,95 Frais de bureau : - 703,40 Achat, entretien petit matériel mobilier : - 1.556,37
84492	- 27.929,58	12300/06 12300/09 12400/26 12500/01 12500/02 12500/06 12600/01	Frais ventes location spécif a la fonction : + 5.138,63 Formation professionnelle personnel : - 31.075,50 Achat, entretien mobilier de cuisine : + 607,75 Frais de chauffage : - 1.969,21 Frais entretien conservation bâtiments : + 1.798,41 Frais d'éclairage. : - 3.170,21 Location de locaux ou terrains : + 317,10
84494	- 6.146,29	12300/09 12500/02 12700/01 12700/03	Formation professionnelle personnel : - 1.063,50 Frais d'entretien bât. : + 1.779,95 Frais de carburant des véhicules : - 3.212,65 Assurance véhicules : - 3.231
84496	+ 575,08	12300/08 12300/09 12300/14	Paiement prestations serv médical : + 43,65 Formation professionnelle du personnel : + 1.451 Achat, entretien matériel mob admin. : - 945
87113	+ 39.393,92	12200/07	Honoraires médicaux : + 39.655,62
8790	- 5.339,25	12500/10	Frais sécurité : - 5.339,25
9220	+ 396,81	12300/06	Frais de ventes et locations spécif. : + 444,13

Redistribution : **+ 1.114.894,35 €**

1310	- 325	43500/04	Contributions pour pensions
8015	- 1.152	33400/36	Interv paiement frais énergie
8290	- 13.027,50	33300/..	Avances
8320	+ 914.545,25	-465.0/0. 30200/01 33300/01 33300/12 33300/14	Remb subv au P.C. : - 646.656,04 Remb. indûment perçus : + 4.425 Octroi de l'aide soc. en espèces : + 31.720 Argent de poche résidents : + 53.201,50 Compl. d'aide en espèces : - 38.250

		333.0/05	R.I. : + 1.750.207,26
		33350/05	DIS Art.60 : - 387.954,26
		33383/01	l'interv.frais d'encadrement convention l'article 61 loi organique du 8.7.1976 : - 1.890
		33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : + 13.275
		33400/02	Cot. ass. maladie soins de santé : - 12.805
		33400/03	Frais de transport personnes aidées : + 4.025
		33400/04	Frais d'hospitalisation : - 18.518
		33400/08	Frais héberg. Enfants : - 1.417,50
		33400/09	Interv. d'héb. De personnes âgées : - 2.377,50
		33400/11	Frais d'héb. de personnes âgées/maisons de repos gérées par autres : - 65.750
		33400/14	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par autres : - 5.212
		33400/22	Interv. dans paiement des loyers : - 10.184,27
		33400/23	Intervention dans les frais médicaux : - 750
		33400/24	Interv. dans les frais paramédicaux : + 4.125
		33400/25	Interv. dans frais pharmaceutiques : + 3.225
		33400/35	Interv. ds paiement cautions locatives : - 12.505
		33410/10	Frais héberg maison repos : + 314.400
		33410/21	Intervention secourant : - 5
		33420/21	Interv. C.S. en faveur d'indigents sans D.S. (art.4,2 et 11, .2 - Loi du 2.4.1965) : + 194.000
		33430/21	Interv. C.S., d'étrangers, indigents, sans inscr. dans un registre de pop. (art. 5, 2 et 11, .2 - Loi du 2.4.1965 et AM du 20.5.1983) : - 218.610
		33490/21	Equiv. DIS Art.60 : - 34.886,94
		43500/01	Remb. De frais d'expl. : - 290

832040	+ 15.947,42	33300/01	Octroi de l'aide en espèces
---------------	-------------	----------	-----------------------------

832041	+ 11.408,26	33300/01	Octroi de l'aide en espèces
---------------	-------------	----------	-----------------------------

832050	+ 50.238,27	33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature
---------------	-------------	----------	------------------------------------

83208	+ 2.599	33400/37	Défraiements : - 3.135
--------------	---------	----------	------------------------

83411	- 40.481	33300/12	Argent de poche pour les résidents
--------------	----------	----------	------------------------------------

83413	- 20.459	33300/12	Argent de poche pour les résidents
--------------	----------	----------	------------------------------------

8351	- 6.134,62	-46500/09	Remb. de l'Interv. du Ministère de la Justice dans les frais d'hébergement : + 117,88
		33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : - 4.805
		33400/23	Interv. frais médicaux : - 1.905

836011	+ 53.018,30	33400/13	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par le CPAS : + 44.450
		33400/23	Interv. Frais médicaux : + 3.247,50
		33400/24	Interv. frais paramédicaux : + 442,50
		33400/25	Interv. frais pharmaceutiques : + 4.878,30

8443	- 7.371	33400/22	Interv paiement loyers : - 2.835
		33400/35	Interv paiement cautions locatives : - 4.536

84496	+ 179.158,24	33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : + 9.150
		33400/36	Frais d'énergie : + 170.008,24

8790	- 22.571,32	33400/01	Octroi de l'aide sociale en nature : - 22.571,32
-------------	-------------	----------	--

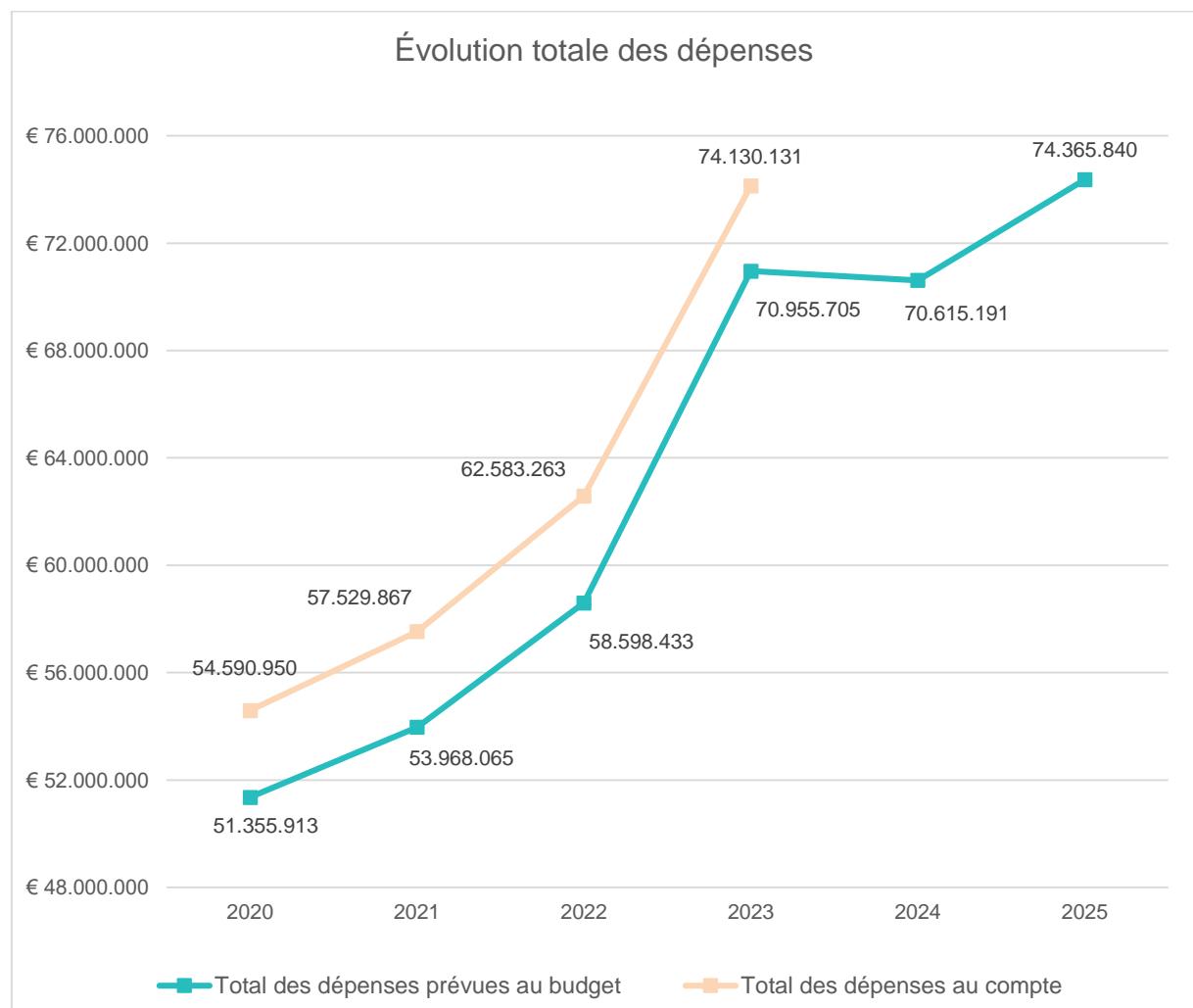
9220	- 498,95	31100/01	Locations de logements sociaux à des organismes privés
-------------	----------	----------	--

Charges financières :**- 71.417,99 €**

0090	- 4.382,5	21400/01	Int. débiteurs des comptes courants
1230	+ 8.974,65	21100/01	Int. emprunts
1290	- 359,7	21100/01	Int. emprunts
83411	- 468,83	21100/01	Int. emprunts
83413	- 96.404,09	21100/01	Int. emprunts
8351	- 1.224,13	21.00/01	Int. emprunts
836011	+ 23.844,8	21100/01	Int. emprunts
8442	- 379,83	21100/01	Int. emprunts
84492	- 43,03	21100/01	Int. emprunts
84494	- 14,07	21100/01	Int. emprunts
87113	- 961,26	21100/01	Int. emprunts

4.4. Évolution totale des dépenses

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	51.355.913,06	53.968.065,09	58.598.433,13	70.955.704,56	70.615.191,01	74.365.839,69
Compte	54.590.949,64	57.529.866,83	62.583.263,18	74.130.131,49		

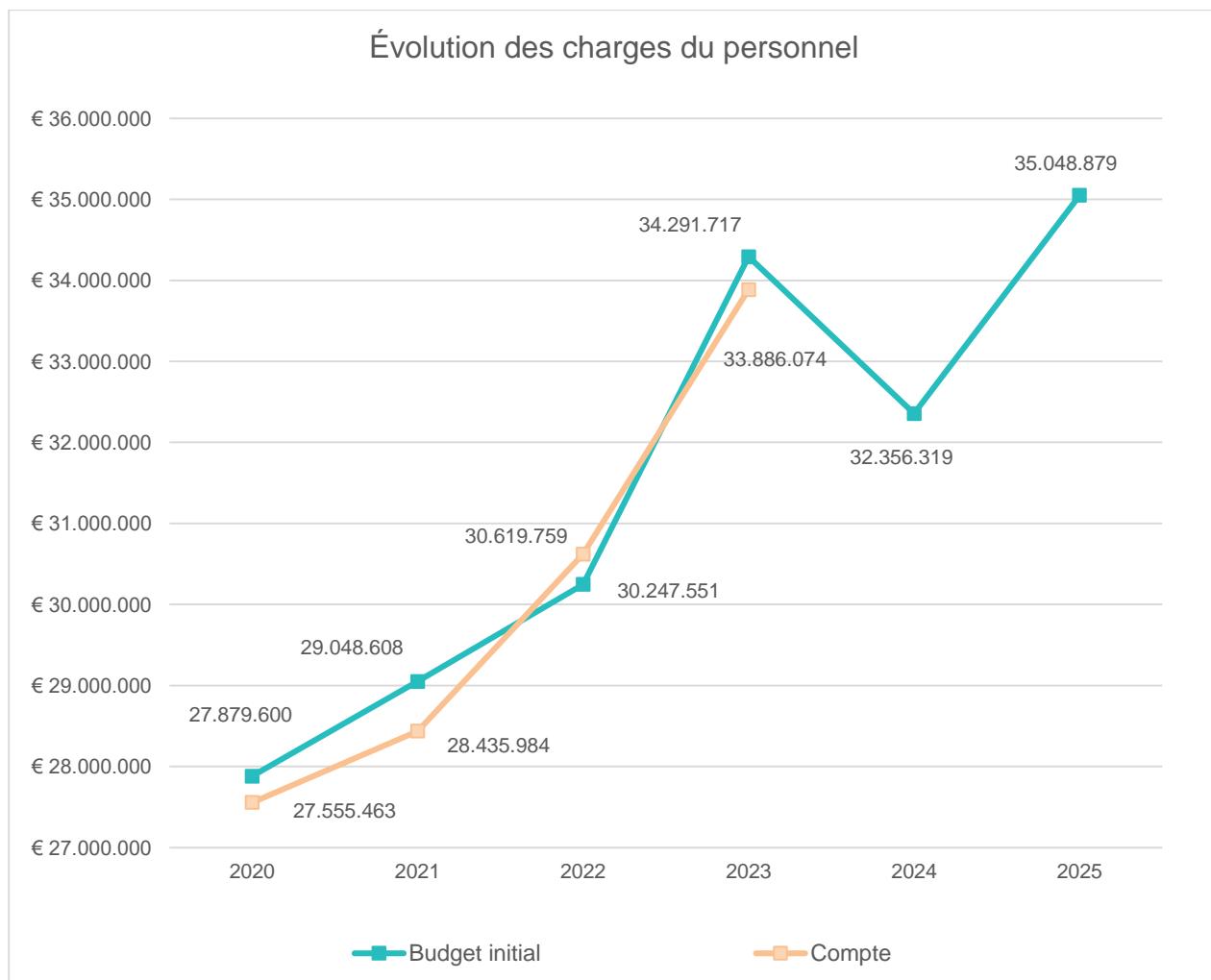


4.4.1. Évolution des charges du personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	27.879.600,00	29.048.608,00	30.247.551,00	34.291.717,00	32.356.319,28	35.048.879,28
Compte	27.555.462,63	28.435.984,27	30.619.758,60	33.886.074,21		



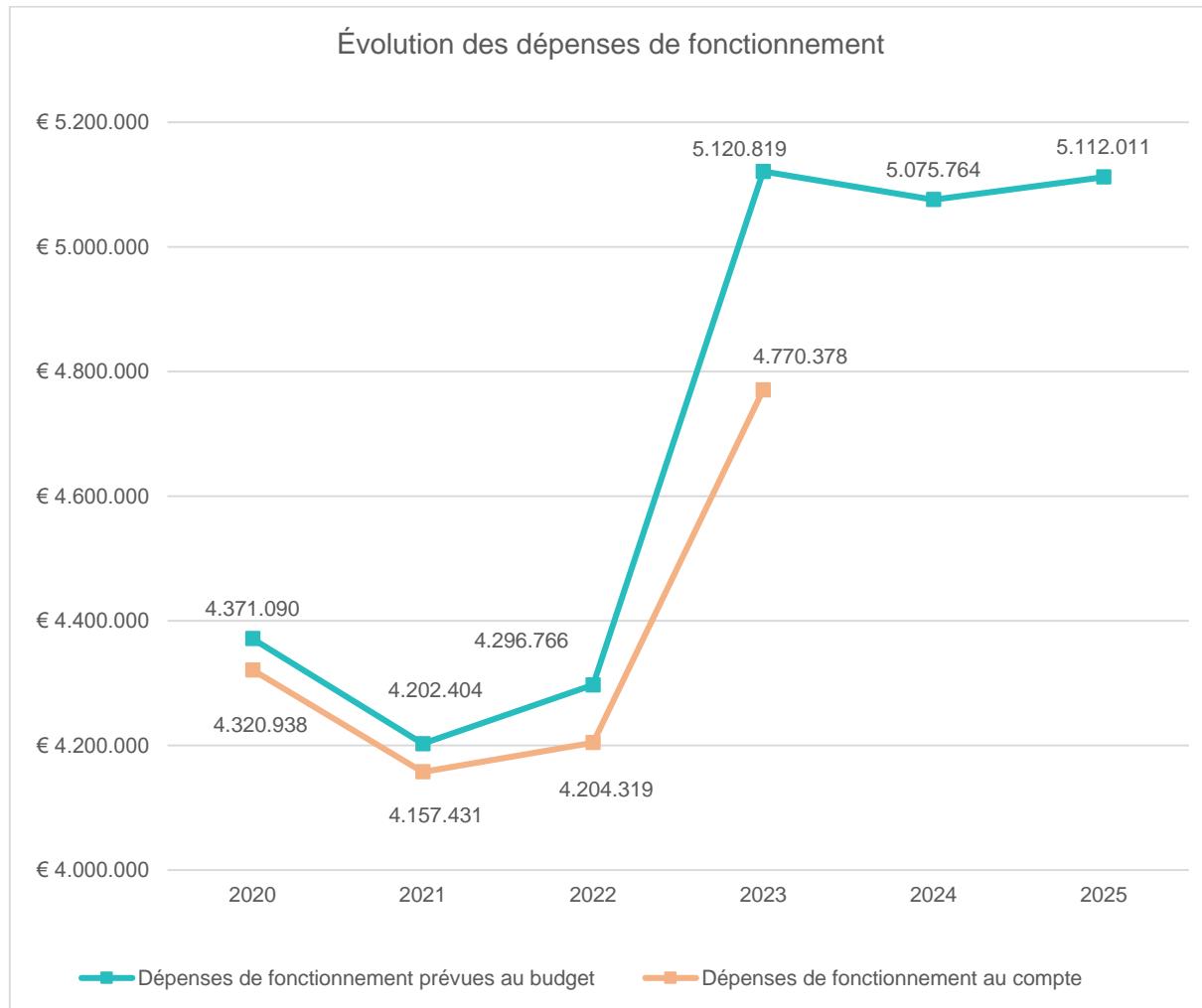
+ 8,32%



4.4.2. Évolution des dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	4.371.090,00	4.202.404,00	4.296.766,00	5.120.818,85	5.075.764,38	5.112.010,73
Compte	4.320.937,92	4.157.430,89	4.204.318,60	4.770.378,03		

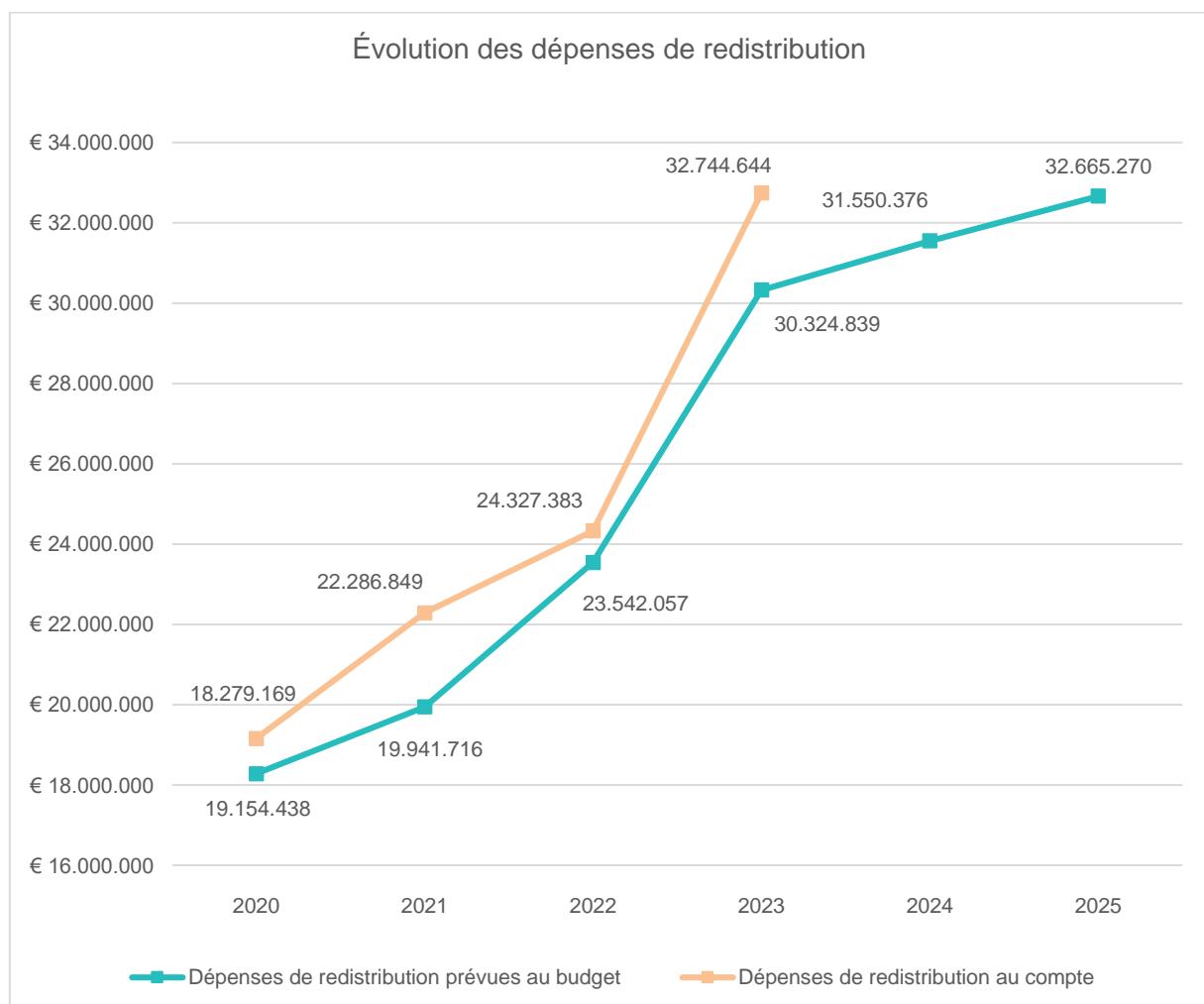
↗ + 0,71 %



4.4.3. Évolution des dépenses de redistribution

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	18.279.168,50	19.941.716,28	23.542.057,25	30.324.838,64	31.550.375,95	32.665.270,30
Compte	19.154.437,87	22.286.848,64	24.327.383,25	32.744.643,76		

 + 3,53 %

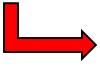


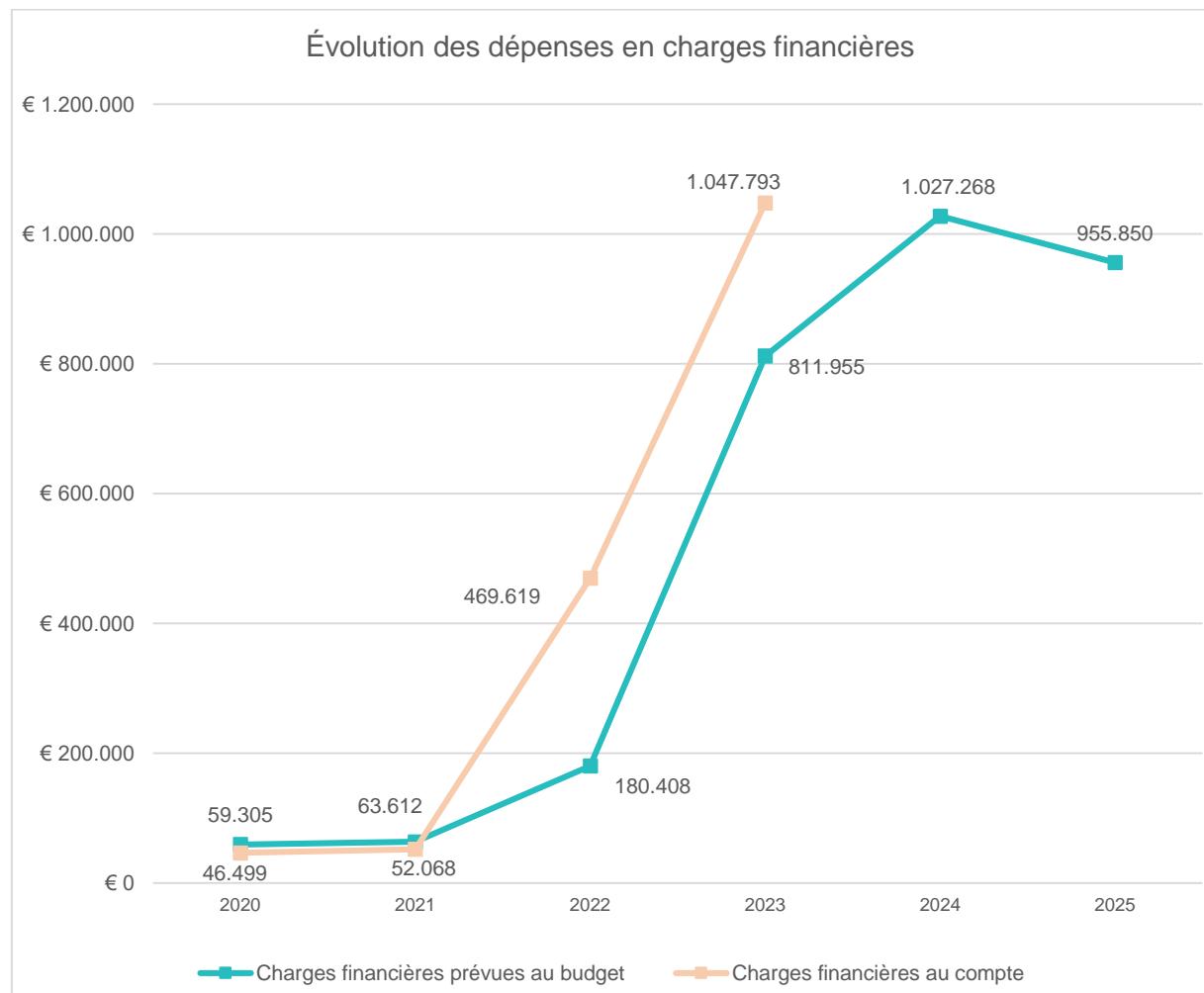
Les dépenses de redistribution représentent globalement 43,93% du budget 2025 contre 44,68% en 2024 (budget initial). Elles sont en augmentation de 1.114.894,35 € (+ 3,53 %) par rapport au budget initial 2024.

Les dépenses du revenu d'intégration sociale (allocations directes) aux articles 8320/33310/05 – 8320/33340/05 (loi du 26/05/2002) augmentent de 1.750.207,26 €, nos crédits de remise à l'emploi prévus aux articles 8320/33350/05 – 8320/33490/21 (loi du 26/05/2002) diminuent de 422.841,20 €, les dépenses pour les frais

d'hébergement des personnes âgées dans les maisons de repos gérées par CPAS augmentent de 314.400,00 €, les dépenses pour les frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos privées diminuent de 65.750,00 €, les dépenses pour l'intervention comme centre secourant aux articles 8320/33420/21 - 8320/33430/21 diminuent de 24.610,00 €, le montants des remboursements d'indus au pouvoir central aux articles 8320/-465x0/0x diminuent de 646.656,04 €. Les dépenses des frais d'énergie et d'eau augmentent respectivement de 179.158,24 € et 50.238,27 €.

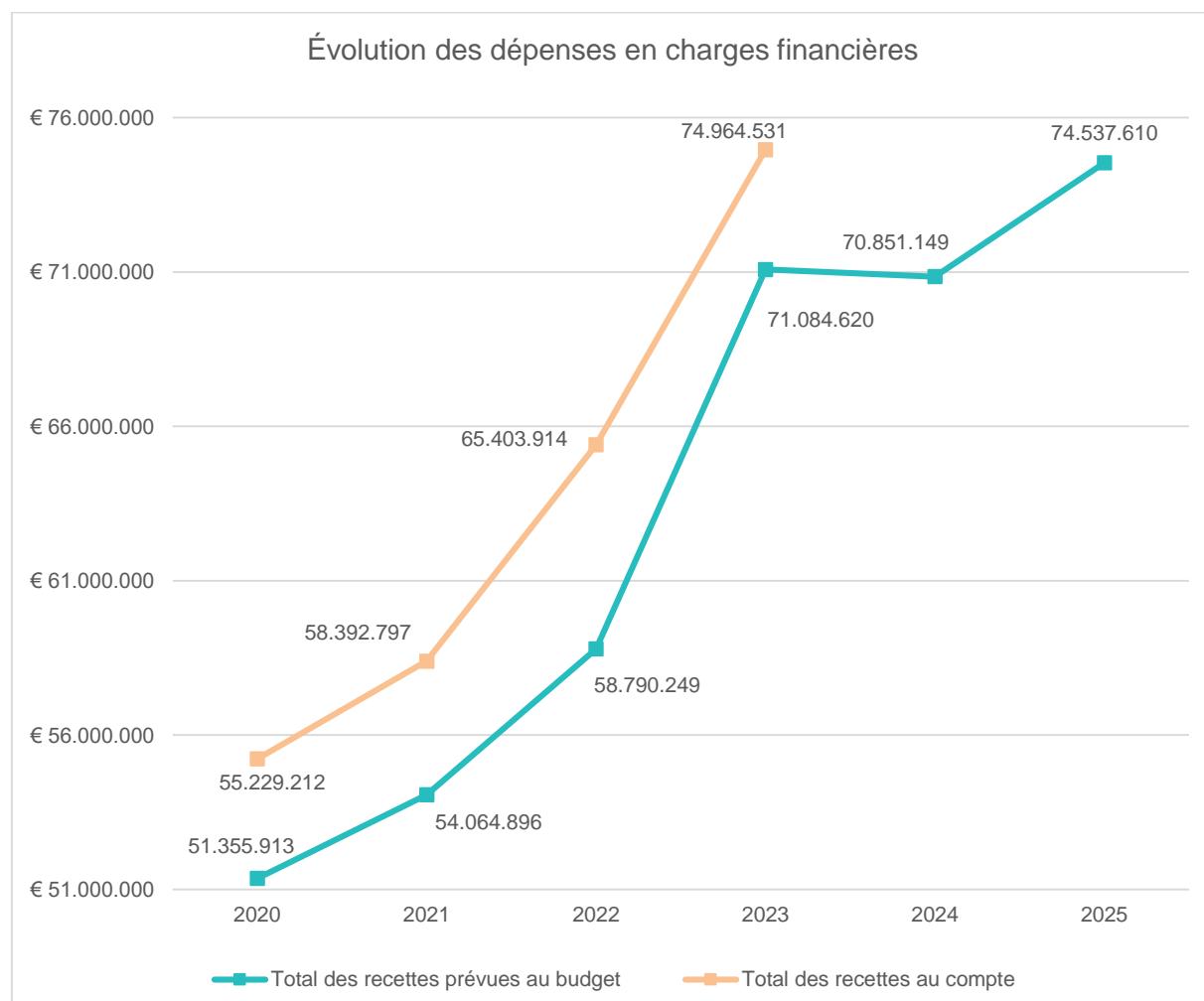
4.4.4. Évolution des charges d'emprunts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	59.304,56	63.611,81	180.407,64	811.955,07	1.027.268,40	955.850,41
Compte	46.498,94	52.067,52	469.619,29			 - 6,95 %



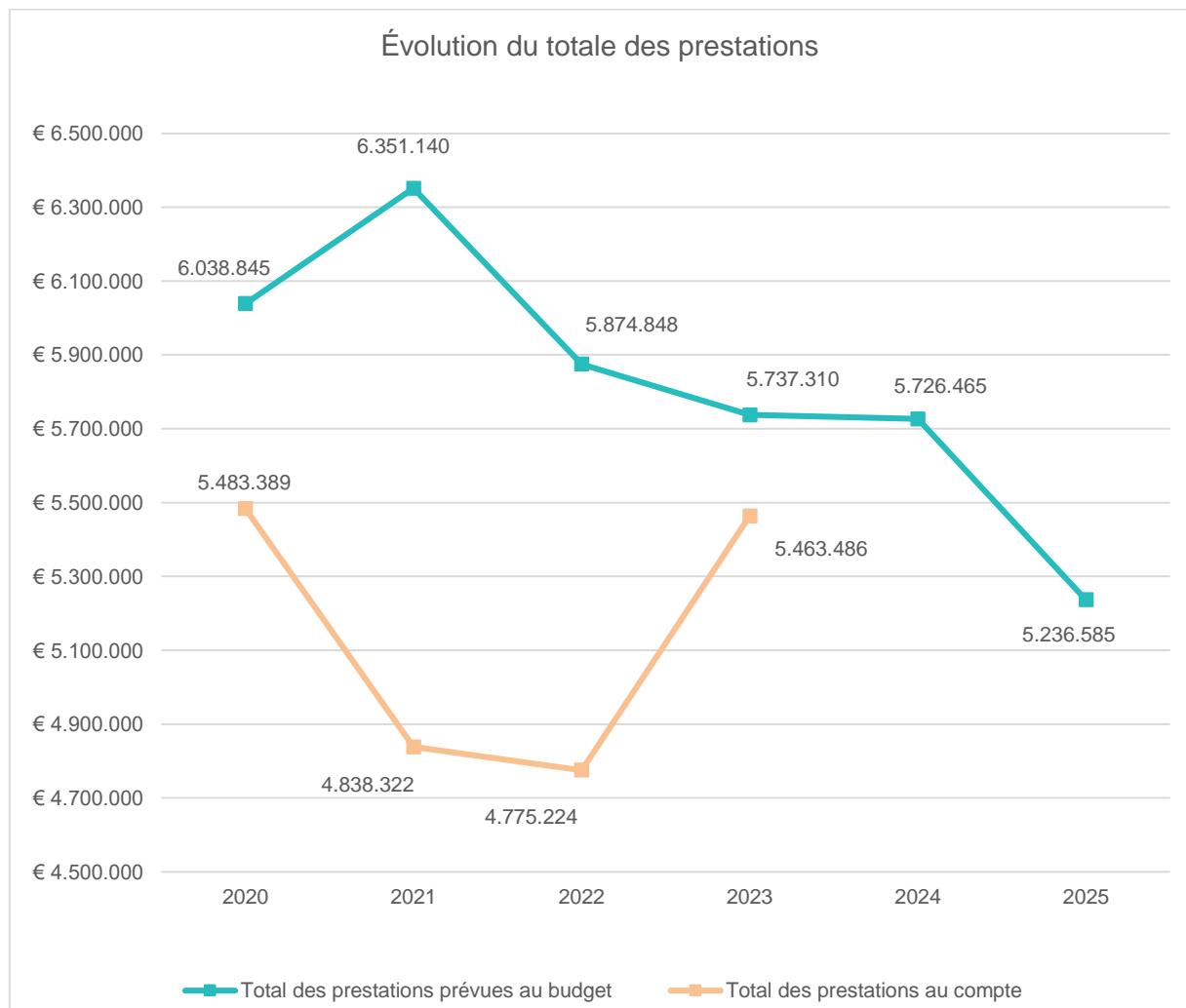
4.5. Évolution totale des recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	51.355.913,06	54.064.896,19	58.790.249,08	71.084.620,38	70.851.149,18	74.537.609,98
Compte	55.229.211,79	58.392.796,78	65.403.914,13	74.964.530,68		



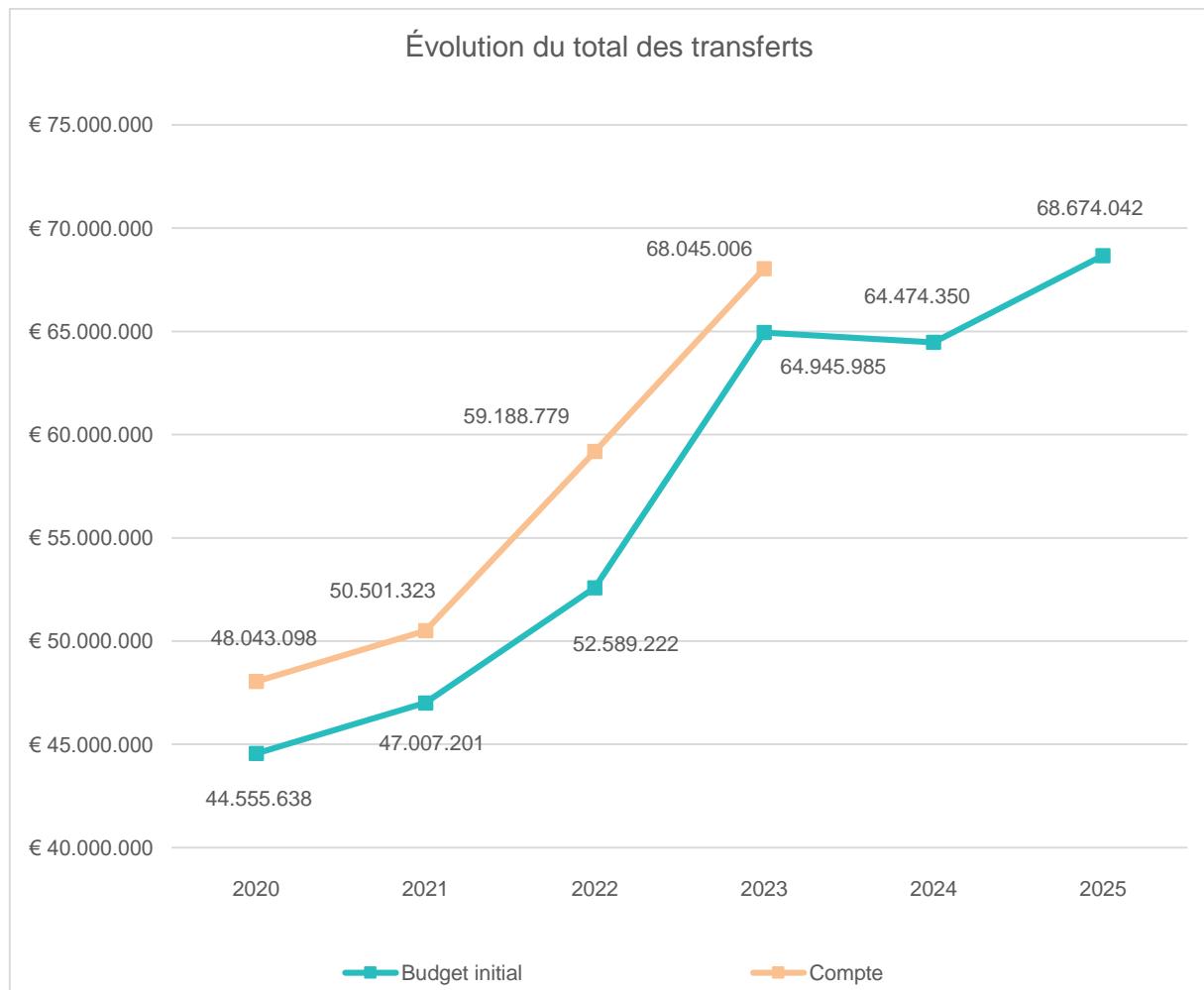
4.5.1. Évolution totale des prestations

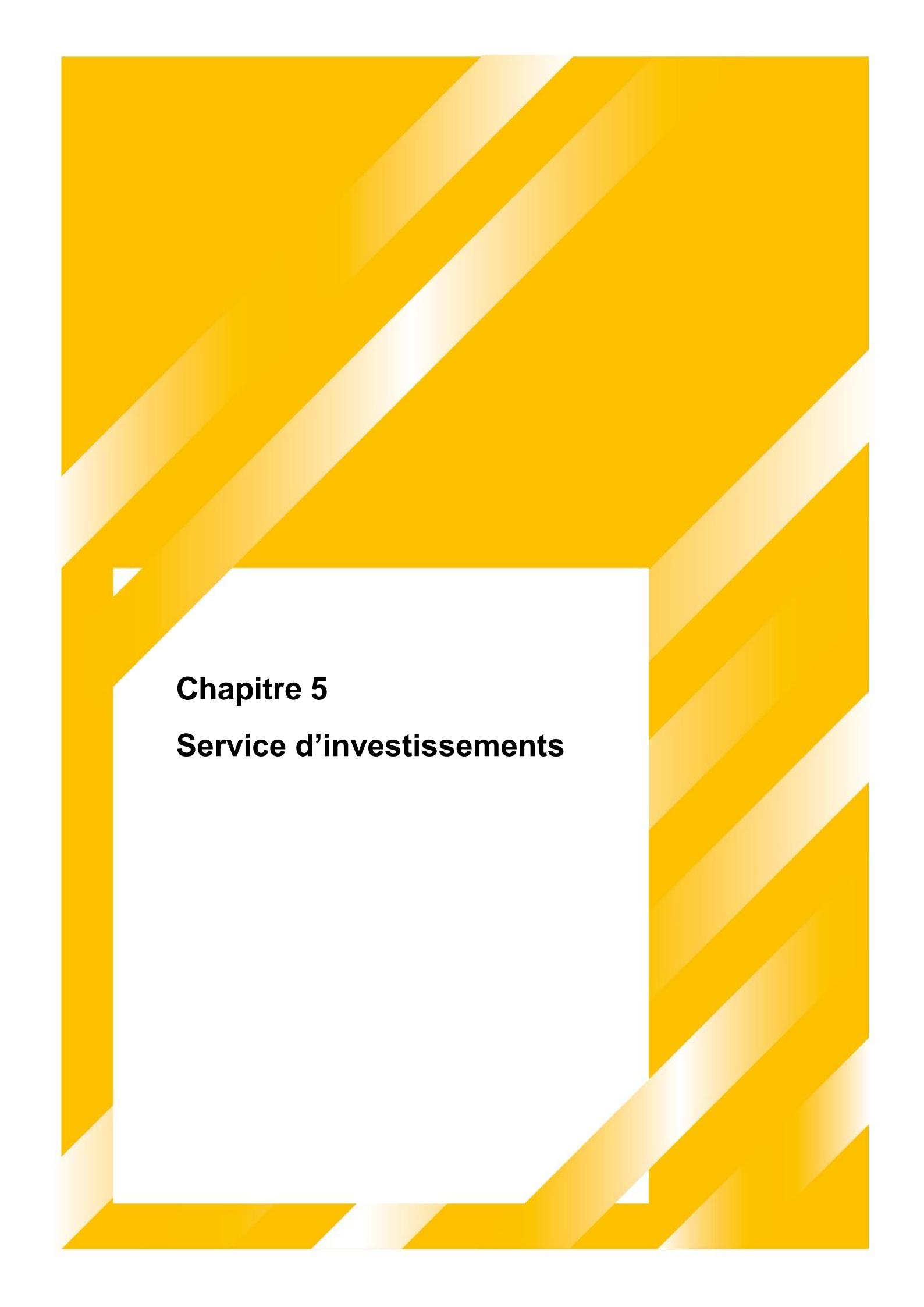
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	6.038.845,00	6.351.140,00	5.874.848,48	5.737.310,00	5.726.465,00	5.236.585,47
Compte	5.483.388,75	4.838.322,12	4.775.223,87	5.463.485,63		



4.5.2. Évolution totale des transferts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget initial	44.555.638,06	47.007.201,19	52.589.222,48	64.945.985,38	64.474.350,18	68.674.041,51
Compte	48.043.098,49	50.501.323,11	59.188.778,93	68.045.005,88		





Chapitre 5

Service d'investissements

Répartition des investissements par fonction

Fonction		2023		2024		2025
1230						
	60.000	Etude transfert AC -> HB	130.000	Etude transfert AC -> HB	80.000	Asphaltage parking
	35.000	Asphaltage parking	205.000	Achat 985 chée d'Alsemberg	50.000	Rempl. châssis, ...
	320.000	Toiture -1, rempl châssis, 1001, ...	80.000	Asphaltage parking	1.000	Sonnette, Caméras arrières
	25.000	Cloisons + renouvellements des luminaires	158.800	Toiture -1, rempl châssis, 1001, ...	575.000	Matériel informatique et administratif (portables, licences, serveur,...)
	20.000	Autolaveuse + échelles, ...	615.000	Matériel informatique et administratif (portables, licences, serveur,...) Imprimantes multifonctions, onduleurs, caméras surv.	88.000	Imprimantes multifonctions, UPS,...
	585.000	Matériel informatique et administratif (portables, licences, serveur,...)	35.000			
	70.000	Imprimantes multifonctions, onduleurs, caméras surv.				
	150.000	nv véhicules électriques, + bornes électr.				
	1.265.000		1.223.800		794.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	1.265.000	Emprunt	1.223.800	Emprunt	793.000 1.000	Emprunt Fonds propre
1290						
	30.000	Etude faisabilité rénov maisons E. Van Ophem	50.000	Etude faisabilité rénov maisons E. Van Ophem	30.000	Travaux divers
	35.000	Rempl citerne à mazout	15.000	Travaux divers		
	65.000		65.000		30.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	65.000	Emprunt	65.000	Emprunt	30.000	Emprunt
83411						
	25.000	Central téléphonique/incendie	10.000	Central incendie, ...		
	7.800	lits + mobilier chambres	3.000	Matériel entretien divers		
	5.500	Matériel divers	6.000	lits + mobilier chambres		
	5.500	Matériel divers (Chauffage)	5.000	Matériel divers (cuisine et restaurant)		
	7.800	Matelas	6.000	Matelas		
	51.600		30.000			
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	51.600	Emprunt	27.000 3.000	Emprunt Fonds propre		
83413	1.494.022,84	Etudes transformation bâtiment	1.456.450,21	Etudes transformation bâtiment	296.812,29	Etudes transformation bâtiment

	31.384.266,06	Transformation bâtiments	7.717.655,40	Transformation bâtiments	15.266.532,86	Transformation bâtiments
	98.600	Transformation bâtiments	87.500	Transformation bâtiments	74.000	Transformation bâtiments
	139.500	lits, mobilier chambres, mobilier terrasse,...	22.000	Aménagement espaces infirmiers, ...	22.000	Aménagement espaces infirmiers, ...
	11.400	Achat de matériel d'entretien	6.000	Achat de matériel d'entretien	6.000	Achat de poubelles, chariots, divers
	74.400	téléph. Dects, projecteurs, t.v.,...	27.000	téléph. Dects, projecteurs, t.v.,...	36.000	téléph. Dects, ...
	232.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant	10.000	Achat mat. de cuisine et de restaurant	17.000	Achat de vaisselle et mat.divers
	72.000	Achat de matériel médical, ... (chariots, civières,...)	19.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)	19.000	Achat de matériel médical, loc. héberg. (matelas,...)
	-----		-----		-----	
	33.506.188,90		9.345.605,61		15.737.345,15	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	27.106.189,90	Emprunt	9.174.105,61	Emprunt	15.423.546,15	Emprunt
	6.400.000	Subside	171.500,00	Subside	307.799	Subside
					6.000	Fonds propre

8351	5.000	Machine à laver (pro)	28.000	nv véhicule	32.000	Trav. Douches, rafraich.locaux
	3.000	Réfrigérateur			8.000	Machine à laver
	28.000	nv véhicule			70.000	nv véhicule
	-----		-----		-----	
	36.000		28.000		110.000	
	<u>Financement</u>		<u>Financement</u>		<u>Financement</u>	
	28.000	Emprunt	28.000	Emprunt	110.000	Emprunt
	8.000	Fonds propre				

836011			580.000	Achat maison		
			150.000	Réfection (du nouveau bâtiment)		

			730.000			
			<u>Financement</u>			
			730.000	Emprunt		

8442	4.000	Achat séchoir (pro)				

	4.000					
	<u>Financement</u>					
	4.000	Fonds propre				

8448	4.500	Achat Tables à repasser + centr vapeur				

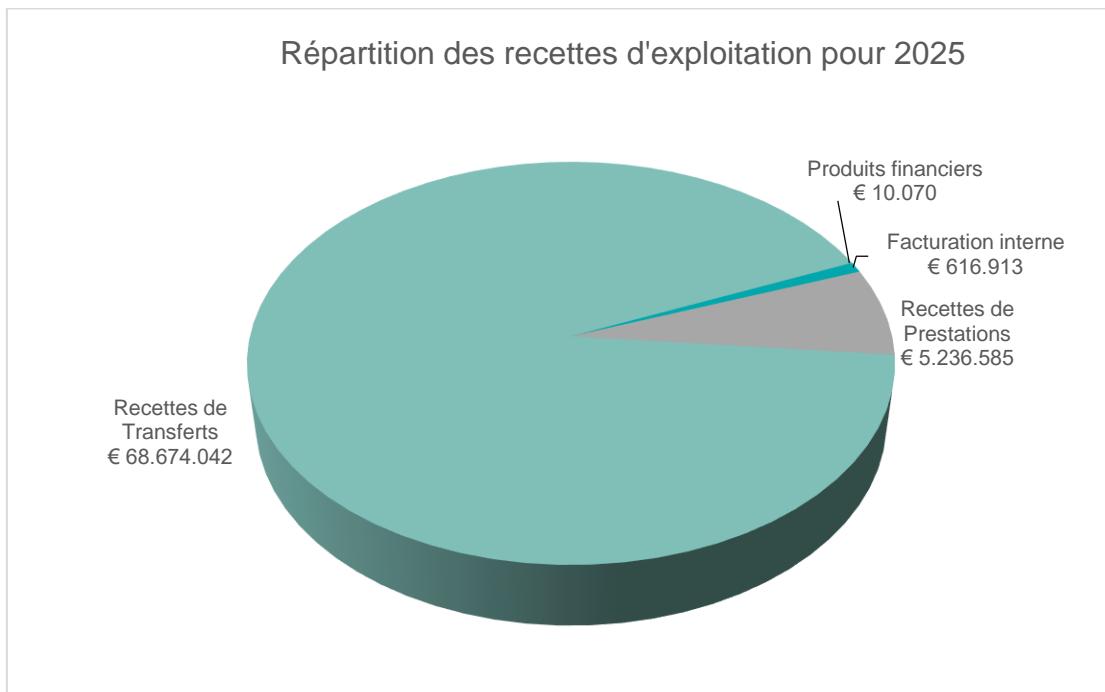
	4.500					
	<u>Financement</u>					
	4.500	Fonds propre				

Chapitre 6

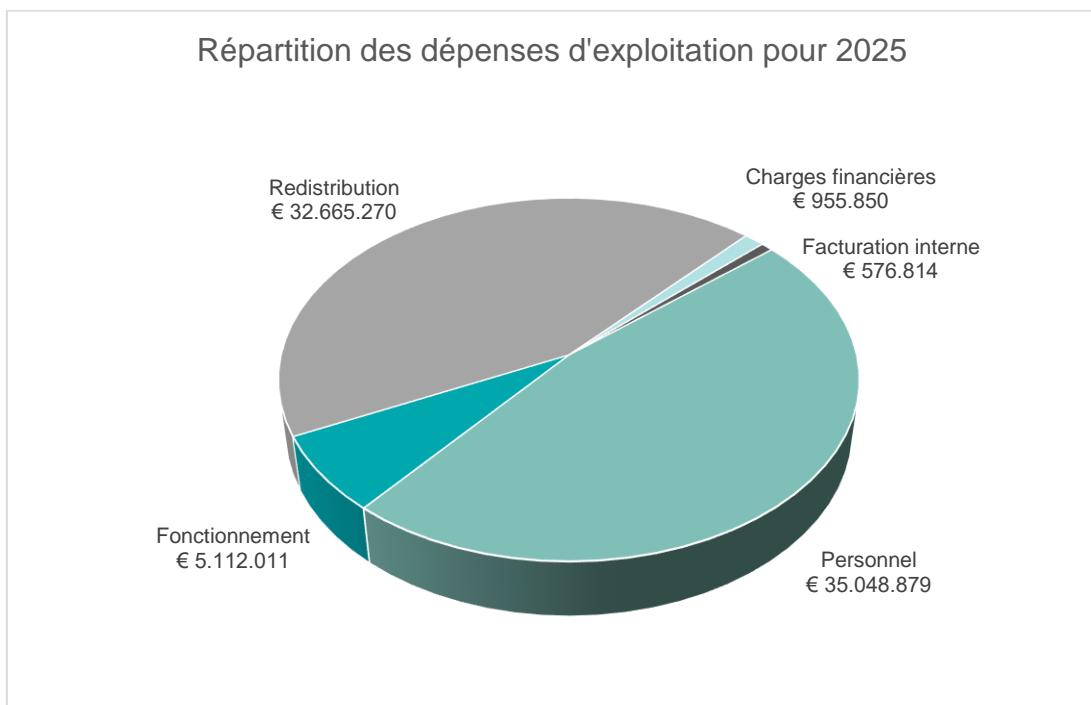
Récapitulatif

6.1. Service d'exploitation

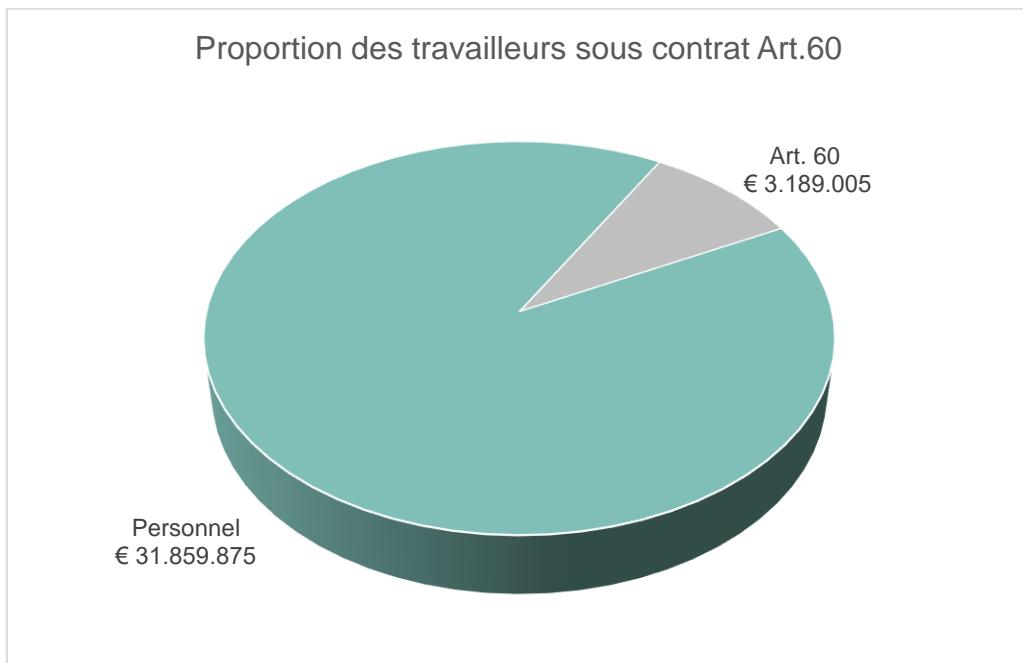
Recettes d'exploitation



Les dépenses d'exploitation

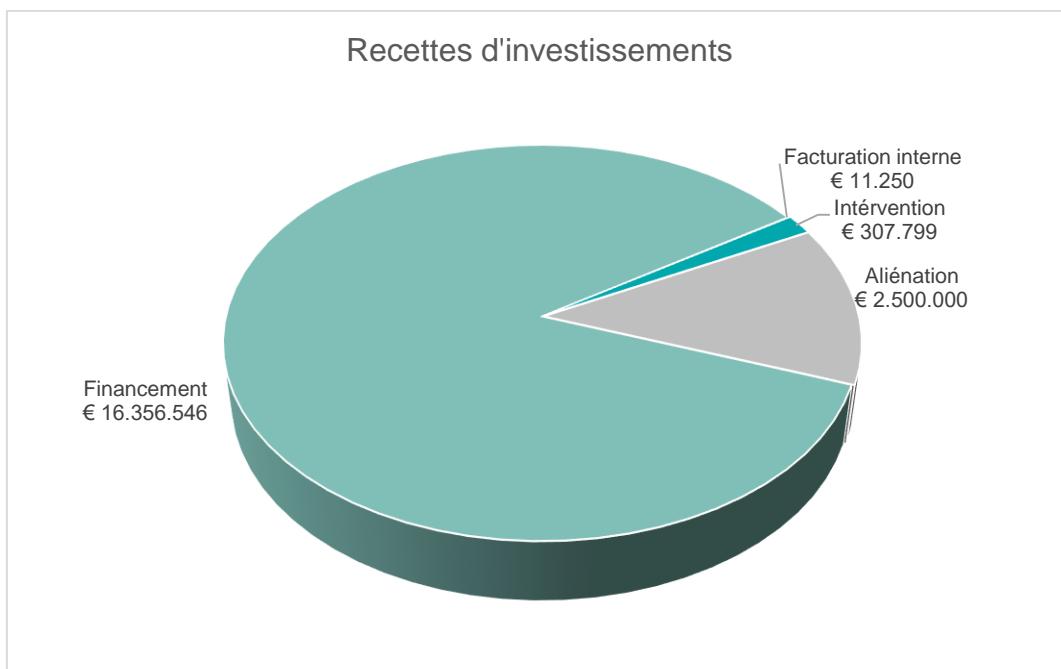


Proportion des travailleurs Art.60 dans les dépenses en personnel

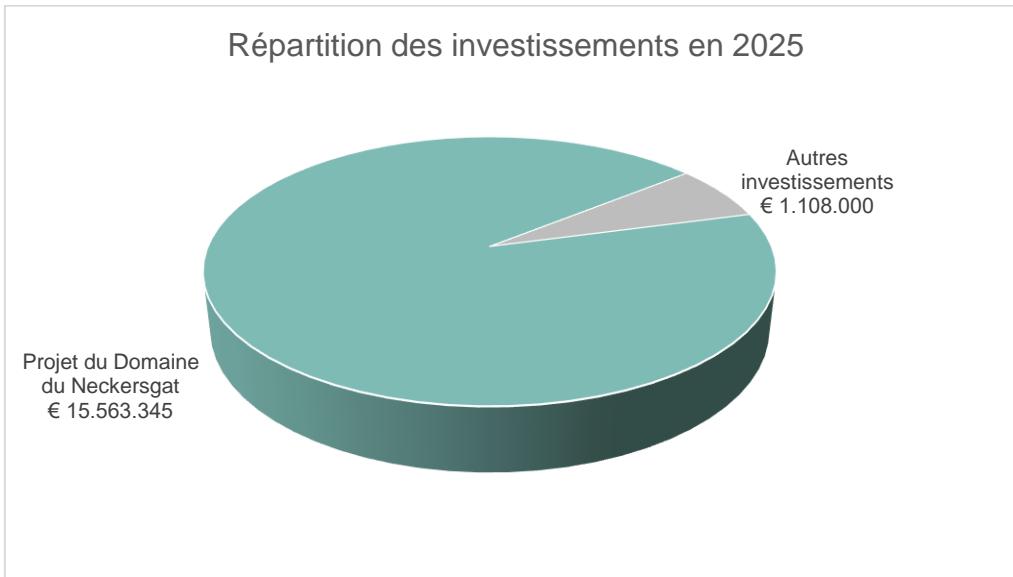
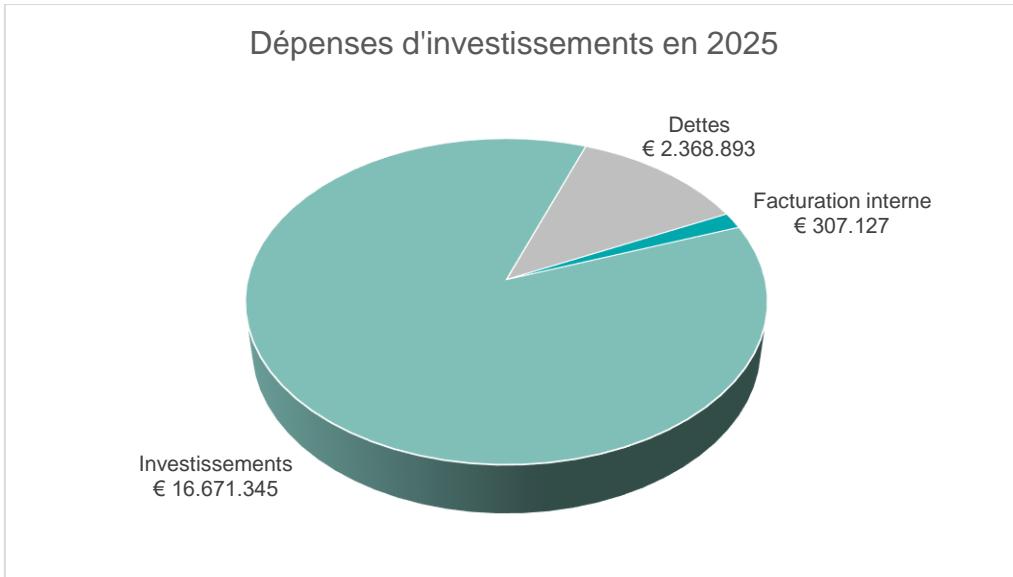


6.2. Service d'investissements

Les recettes d'investissements



Les dépenses en investissements et leur répartition



Chapitre 7

**Rapport sur les différentes
formes d'aide conformément
à l'article 60bis de la loi
organique**

Initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle dans le cadre de l'article 60bis

Dans le cadre de l'application de l'article 60bis de la loi du 8 juillet organique des CPAS : « le Centre public d'action sociale prend toutes les initiatives en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion », les initiatives entreprises par le CPAS d'Uccle sont :

- Publication mensuelle d'articles informatifs dans le « Wolvendael »
- Informations disponibles sur le site Intenet du CPAS
- Affiches, folders, affichettes et fascicules sur les modalités d'accès à l'administration, les actualités, les évènements, la sensibilisation des différents services à l'attention du public.
- Les informations contenues dans l'accusé de réception de toute demande d'aide sociale
- Les séances d'informations organisées par les différents services
- Les informations fournies par la cellule accueil du service social quartier
- L'agenda culturel envoyé par courrier à tous les usagers du CPAS
- L'envoi de courriers informatifs aux personnes en difficultés de paiement de leurs factures d'énergie et des personnes expulsées.
- La page Facebook du CPAS d'Uccle, dont l'objectif est de présenter les services du CPAS, les actualités, les évènements ainsi que les offres d'emploi.
- Le « Guide pratique » du CPAS d'Uccle qui a pour objectif d'informer la population, de manière claire et concrète, sur leurs droits et la manière d'y recourir : quels sont les différents services du CPAS d'Uccle ? A quels besoins répondent-ils ? A qui s'adressent-ils ? Comment faire pour recourir aux aides ?

Les Guides sont disponibles dans les différents accueils du CPAS en français, néerlandais et ukrainien. Une version synthétique, sous forme de flyer, est également disponible en anglais, arabe, espagnol, français, néerlandais, portugais et ukrainien.

- Formation à l'accessibilité afin d'améliorer la compréhension des initiatives d'information pour tous les publics (illettrés, personnes porteuses d'un handicap, personnes en apprentissage du français ou néerlandais, ...)

D. Annexes au budget

Annexe B1a : Personnel statutaire

CPAS / OCMW :		UCCLE/UKEEL		PERSONNEL STATUTAIRE STATUAIR PERSONEEL												
Situation au / Toestand op :		30/06/2024														
Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief	Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibiliteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)			Genre Geslacht			M/M			Région BXL Brussels Gewest			Domicile Woonplaats	
			Unités Aantal personen	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest
NIVEAU A			43	22	18	1	0,5	15	12	7	6	7	5,4	15	126	
A11 bis	1	1	1	1	1					1	1	1		1		1
A9																
A8																
A14B																
A7	2	1	1	1				1	1							
A6	8	1	1	1			1	1								1
A5	7	4	3	3			2	1	2		2	1	1		3	2
A14G																
A4	9	10	7,4	1	0,5	7	5,4	3	2	4	4	2,4	6	5		
A14H																
A14I, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
A14Z, 1-2-3																
A1, 1-2-3																
A14J, 1-2-3																
NIVEAU B			161,5	26	0	0	21	16,5	5	4,7	5	3,7	21	17,5		
B14B																
B14H																
B14G																
B4-5	35	14	11,5					12	9,6	2	1,9	3	2,9	11	8,6	
B1H, 1-2-3	102,5	6	5,1				4	3,1	2	2	1	0,8	5	4,3		
B1, 1-2-3	24	5	3,6				4	2,8	1	0,8	1	0	4	3,6		
NIVEAU C			124	29	23,85	0	0	20	16,65	9	7,2	11	8,1	18	15,75	
C4-5	20	7	6,6				5	4,8	2	1,8	1	1	6	5,6		
C14H, 1-2-3																
C1, 1-2-3	104	21	16,5				14	11,1	7	5,4	10	7,1	11	9,4		
CH1, 1-2-3							1	0,75					1	0,75		
NIVEAU D			85	16	15,6	0	0	6	5,8	10	9,8	4	4	12	11,6	
D4-5	10	4	3,8				2	1,8	2	2	1	1	3	2,8		
D1-3	75	12	11,8				4	4	8	7,8	3	3	9	8,8		
NIVEAU E			51	27	0	0	14	13	13	23	4	4				
E4-5	5	2	2				1	1	1	1	2	2				
E1-3	46	25	25				13	13	12	12	21	21	21	4	4	
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	464,5	120	105,65	1	0,5	76	64,95	44	40,7	50	44,2	70	61,45			

Annexe B1b : Personnel contractuel

PERSONNEL CONTRACTUEL CONTRACTUEEL PERSONEEL									
Situation au / Toestand op :		30/06/2024		Domicile W/conplaats					
Fonction Functie	ACS GESCOs	Effectif Effectief		Genre Geslacht		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
		Autres contractuels subventionnés (Hors Art 60) Andere gesubsidideerde contractuelen (Buiten Art 60)	Contractuels à charge du CPAS (Hors Art 60) Contractuelen ten laste OCMW (Buiten Art 60)	F/V	M/M	Unités Aantal personen	EITP VTE	Unités Aantal personen	EITP VTE
A11 bis		Unités Aantal personen	EITP VTE	Unités Aantal personen	EITP VTE	Unités Aantal personen	EITP VTE	Unités Aantal personen	EITP VTE
NIVEAU A		0	0	1	16	12,2	12	9,2	9
A11 bis									
A10 bis									
A9									
A8									
AH8									
A7									
A6									
A5									
AH5									
A4									
AH4									
A3									
AH3, 1-2-3									
A2, 1-2-3									
AH2, 1-2-3									
A1, 1-2-3									
AH1, 1-2-3									
NIVEAU B		0	0	66	58,7	79	61,35	103	80,65
BH8									
BH7									
BH6									
BH5									
BH4									
BH3									
BH2, 1-2-3									
BH1, 1-2-3									
NIVEAU C	1	1	16	13,7	88	62,8	78	55,25	27
C4-5									
CH2, 1-2-3									
CI, 1-2-3	1	1	15	12,7	70	49,4	67	47,4	19
CH1, 1-2-3									
NIVEAU D	0	0	5	5	60	44,59	53	41,04	12
D4-5									
DI-3									
NIVEAU E	0	0	2	2	59	46,05	44	31,25	17
E4-5									
E1-3									
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	1	1	90	80,4	302	226,99	290	217,39	103
									91
								212	167,09
									181
									141,3

Annexe B2 : Dépenses et recettes dans le cadre de la politique sociale des aides complémentaires octroyées par les CPAS

OCMW/CPAS : Dépenses et recettes dans le cadre de la politique sociale des aides complémentaires octroyées par les CPAS. Uitgaven en ontvangsten in het kader van het sociaal beleid van de bijkomende hulpverlening toegekend door de OCMW's						
Nature économique Economische natuur	Libellé du code économique Omschrijving economische code	DEPENSES UITGAVEN(*)	RECETTES ONTVANGSTEN(*)	Montant de l'éventuel subside Bedrag van de eventuele subsidie(**)	Part à charge du CPAS Gedeelte tlv het OCMW (***)	Remarques (**) Bemerkingen
Aide complémentaire politique social générale : Bijkomende hulp in het kader van het algemeen sociaal beleid :						
(-)33300/01	Aide sociale en espèces Sociale bijstand in speciën	352.243,36	48.925,90	69.489,00	233.828,46	art 832040/46500/02(34.774,50) et 832041/46500/02 (34.744,50) -> Fédéral
(-)33300/12	Aide sociale en argent de poche pour les résidents Sociale bijstand onder de vorm van zakgeld aan de kostgangers	96.211,50	0,00	0,00	96.211,50	
(-)33400/01	Aide sociale en nature (paiement fournisseurs) Sociale bijstand in natura (betaling leveranciers)	205.835,25	22.792,80	109.480,25	73.562,20	art 832050/38000/07(81.430,25 -> VIV AQUA), 84496/38000/07 (28.050,00 --> CREG)
(-)33400/15	Intervention en faveur des bénéficiaires d'un centre de planning familial Tussenkomst voor de begunstigden van een centrum voor gezinsplanning	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/26	Intervention dans les frais funéraires Tussenkomst in de begrafeniskosten	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/38	Intervention dans les frais de médiation de dettes Tegemoetkoming in de kosten van de schuldbemiddeling	0,00	0,00	0,00	0,00	
Aide complémentaire dans le cadre de la politique santé : Bijkomende hulp in het kader van het gezondheidsbeleid :						
(-)33400/02	Paiement cotisations assurance maladie soins de santé Betaling van bijdragen ziekte en invaliditeit	48.620,00	5.000,00	0,00	43.620,00	
(-)33400/03	Frais de transport de personnes aidées Transportkosten voor geholpen personen	65.917,50	5.000,00	0,00	60.917,50	
(-)33400/04	Frais d'hospitalisation Hospitalisatiekosten	53.295,00	4.000,00	0,00	49.295,00	
(-)33400/18	Intervention dans les prestations du service d'aide seniors/familiales géré par le CPAS Tussenkomst voor prestaties geleverd door de dienst gezins- en bejaardenhulp beheerd door het OCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/19	Intervention dans les prestations d'un service d'aide seniors/familiales gérée par autres organismes ou personnes privées Tussenkomst voor prestaties geleverd door een dienst gezins- en bejaardenhulp beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/20	Intervention dans les frais de repas à domicile Tussenkomst in de kosten thuisbezorgde maaltijden	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/23	Intervention dans les frais médicaux Tussenkomst in de medische kosten	77.137,50	0,00	77.137,50	0,00	836011/48500/04 (77.137,50 --> Fedasil)
(-)33400/24	Intervention dans les frais paramédicaux Tussenkomst in de paramedische kosten	58.905,00	0,00	58.905,00	0,00	836011/48500/04 (58.905,00 --> Fedasil)
(-)33400/25	Intervention dans les frais pharmaceutiques Tussenkomst in de farmaceutische kosten	148.908,30	2.500,00	146.408,30	0,00	836011/48500/04 (146.408,30 --> Fedasil)
(-)33400/27	Intervention en faveur des bénéficiaires de prestations d'un centre de santé mentale Tussenkomst begunstigden van de prestaties van een centrum voor geestelijke gezondheidszorg	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/33	Intervention dans les prestations d'un service de soins à domicile géré par le CPAS Tussenkomst in de prestaties van een dienst voor thuisverzorging beheerd door het OCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/34	Intervention dans les prestations d'un service de soins à domicile géré par d'autres organismes ou personnes privées Tussenkomst in de prestaties van een dienst voor thuisverzorging beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33420/21 (****)	Intervention comme centre secourant, remboursable par le pouvoir central, en faveur d'étrangers indigents sans inscription dans un registre de population (art.5, 2 et 11, § 2 - Loi du 2.4.1965) Tussenkomst, als steunverlenend centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid, ten gunste van behoeftigen zonder onderstands-domicilie (art.4, 2 en 11, § 1 - Wet van 2.4.1965)	374.093,50	100,00	400.100,00	-26.106,50	

Aide complémentaire dans le cadre de la politique d'hébergement : Bijkomende hulp in het kader van het opvangbeleid :						
(-)33400/06	Frais d'accueil d'enfants en famille Kosten opvang van kinderen in gezinnen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/07	Frais d'hébergement d'enfants en maisons gérées par CPAS Kosten verblijf van kinderen in kinderhuisen beheerd door het OCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/08	Frais d'hébergement d'enfants en maisons gérées par autres institutions ou personnes privées Kosten verblijf van kinderen in kinderhuisen beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/09	Interventions dans les frais de présence de personnes dans établissements pour handicapés Tussenkomst in de kosten veroorzaakt door de aanwezigheid van gehandicapten in instellingen	1.402,50	2.835,00	0,00	-1.432,50	
(-)33400/11	Frais d'hébergement de personnes âgées/maisons de repos gérées par autres organismes ou personnes privées Verblijfskosten van bejaarden in rusthuizen beheerd door andere instellingen of private personen	1.729.750,00	1.857.851,75	0,00	-128.101,75	
(-)33400/12	Interventions pour activités en faveur des personnes âgées Tussenkomsten voor activiteiten voor bejaarden	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/13	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par le CPAS Plaatsingskosten in onthaalhuisen beheerd door het O.C.M.W.	261.800,00	0,00	261.800,00	0,00	836011/48500/04 (261.800,00 -> Fedasil)
(-)33400/14	Frais d'hébergement en maisons d'accueil gérées par autres organismes ou personnes privées Plaatsingskosten in onthaalhuisen beheerd door andere instellingen of private personen	345.950,00	200.000,00	0,00	145.950,00	
(-)33400/16	Interventions placement d'enfants en crèche/garderies à domicile organisé par le CPAS Tussenkomst in de opvang van kinderen in kinderdagverblijven, kinderopvangdiensten beheerd door het CCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/17	Interventions placement d'enfants en crèche/garderies à domicile organisé par autres organismes ou personnes privées Tussenkomst in de opvang van kinderen in kinderdagverblijven, kinderopvangdiensten beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/28	Restitution du trop-perçu aux parents ou à la famille d'accueil Terugbetaling aan ouders of aan het pleeggezin van hetgeen teveel werd ontvangen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33410/10	Frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos gérées par CPAS Verblijfskosten van bejaarden in rusthuizen beheerd door het OCMW	598.400,00	450.000,00	0,00	148.400,00	
(-)33420/10	Frais d'hébergement de personnes âgées en maisons de repos gérées par CPAS. Intervention complémentaire du CPAS (cfr AR du 9.5.84) Verblijfskosten van bejaarden in rusthuizen beheerd door het OCMW: complémentaire tussenkomst door het OCMW (KB, 9.5.1984)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Aide complémentaire dans le cadre de la politique de logement : bijkomende hulp in het kader van het woonbeleid :						
(-)33400/22	Intervention dans le paiement des loyers Tussenkomst in de betaling van de huur	54.075,73	7.875,00	0,00	46.200,73	
(-)33400/29	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de dépannage géré par le CPAS Tussenkomst voor diegenen die genieten van de klusjesdienst beheerd door het OCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/30	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de dépannage géré par d'autres organismes ou personnes privées Tussenkomst voor diegenen die genieten van de klusjesdienst beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/31	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de nettoyage géré par le CPAS Tussenkomst voor diegenen die genieten van de poetsdienst beheerd door het OCMW	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/32	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de nettoyage géré par d'autres organismes ou personnes privées Tussenkomst voor diegenen die genieten van de poetsdienst beheerd door andere instellingen of private personen	0,00	0,00	0,00	0,00	
(-)33400/35	Intervention dans le paiement des cautions locatives Tussenkomst in de betaling van huurwaarborgen	20.570,00	22.710,00	0,00	-2.140,00	
Aide complémentaire dans le cadre de la politique d'énergie : Bijkomende hulp in het kader van het energiebeleid :						
(-)33400/36	Intervention dans le paiement des frais d'énergie et de consommation d'eau Tussenkomst in de betaling van energiekosten en van waterverbruikskosten	328.933,00	4.000,00		324.933,00	art 84496/38000/07(327.250,00 -> CREG), 80150/38000/07
Aide complémentaire dans le cadre de la politique de réinsertion : Bijkomende hulp in het kader van het beleid inzake herinschakeling :						
(-)33400/37	Intervention en faveur de bénéficiaires du service de réinsertion professionnelle Tussenkomst voor de begunstigden van een sociale en beroeps herinschakelingsdienst	57.409,00	0,00	57.409,00	0,00	P.I.I.S.
	TOTAL DES DEPENSES "AIDES COMPLEMENTAIRES" TOTAAL VAN DE UITGAVEN "BIJKOMENDE HULP"	4.879.457,14	2.633.590,45	1.180.729,05	1.065.137,64	
(*) estimations 2025 ramingen 2025						

Annexe B3 : Art. 60§7 (1/2)

	Compte/Rekening 2023	MIBIW 2024	Budget/Begroting 2025
Nombre annuel articles 60§7 par an [ETP]		103,17	89,50
Jaarlijks aantal art.60§7 [VTEs]		27,80	25,70
dont art. 60§7 "économie sociale"			28,00
waaronder art. 60§7 "sociale économie" [VTEs]			
Art. 60§7 mis à disposition de la commune [ETP]		1,50	0,17
Art. 60§7 ter beschikking van de gemeente [VTE]			2,00
Art. 60§7 mis à disposition du CPAS [ETP]		33,42	30,92
Art. 60§7 ter beschikking van het OCMW [VTE]			35,00
Rémunération du personnel art. 60§7		4.330,924,00	5.581,863,34
Bedoldiging van het personeel art. 60§7		5.279,816,22	
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)			
Wedde/miet/obligatie van vakantiegeld en eindjaarspremie)		3.047,847,44	3.104,442,07
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL			3.471,194,68
Werkeverenigingsbijdragen gestort aan de RSZPO			
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL			943,064,14
Werkeverenigingsbijdragen niet gestort aan de RSZPO			
Primes syndicales			925,677,28
Autres cotisations (assurances, service social collectif, médecine du travail, ...)		49.635,00	
Andere bijdragen (verzekeringen, collectieve sociale dienst, arbeidsgelegenheid, ...)			48.312,11
Autres intérêts dans la rémunération (chèques repas, transport, ...)			
Andere levenskosten in de bedoldiging (maaltijdscheges, vervoer, ...)		216.777,27	218.642,02
Frais de fonctionnement liés aux art.60§7		21.523,17	68.326,25
Indemnités et coûts divers			37.269,10
Vergoedingen en diverse kosten		84492X/1210/01 Frais de déplacement, de séjour et de services Verplaatsings-, verblijfs- en dienstosten	
Frais de formation			70,29
Opleidingskosten		84492X/1230/09	3.310,25
Interventions dans le coût de la rémunération des art. 60§7			3.328,60
Tussenkomsten in de kostprijs van de bedoldiging van de art. 60§7		2.524,909,06	
Subsidié régional (taux nénage RI ou ER)			3.132,169,00
Gewestelijke subsidie (taux nénage ILL)			2.733,722,32
Subsidié régionale Economie sociale			
Gewestelijke subsidie Sociale économie			
Subsides régionaux spécifiques (formation et soutien financier)		1.910,63,05	2.329,545,00
Spécifiele gewestelijke subsidies (opleiding en financiële steun)			2.039,255,40
Intervention des utilisateurs			
Tussenkomst van de gebruikers			
Total à charge des pouvoirs locaux		238.314,95	456.750,00
Total ten laste van de plaatselijke besturen			358.395,24
			1.899.732,84

Annexe B3 : Art. 60§7 (2/2)

Montant moyen par art. 60§7 Gemiddeld bedrag per art. 60§7		15.382,50	14.458,42	17.270,30
Personnel du service IS/ admin TS - ligne hiérarchique / ETP Personnel ogenomen in de dienst SP/admin - maatschappelijk werkers - hiërarchische lijn / VTE		17,77	16,22	16,22
Rémunération du personnel ISP Borduurging van het SP personeel		1.259.880,03	120.465,054,00	1.234.766,80
Coûts indirects PC, salles, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, ed.)				
Accompagnateurs art. 60§7 (ETP) Begeleiders art. 60§7 (VTE)		3,53	3,46	3,46
Rémunération des accompagnateurs Borduurging van de begeleiders		221.346,93	204.380,77	209.480,29
Coûts indirects PC, salles, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, ed.)				
Personnel en charge des RH des art. 60§7 (gestion et payroll) / ETP Personnel belast met de HR van de art. 60§7 (beheer en payroll)/VTE		3,75	3,75	3,75
Rémunération Borduurging		361.274,89	335.642,44	344.033,60
Coûts indirects PC, salles, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, ed.)				
Autres charges à préserver) Andere lasten (te verduidelijken)		114.612,53	120.343,6	126.360,31
Frais de déplacement Verplaatsingskosten		3.328,60	3.495,03	3.669,78
Cotisations service médical du travail Bijdragen arbeidsgenootschapskundige dienst		22.828,04	23.969,44	25.167,91
Assurances Verzekeringen		37.619,00	39.499,35	41.474,95
Frais de chauffage Verwarmingskosten		5.900,79	6.195,33	6.505,62
Formation professionnelle Berufsqualifizierung		33.940,50	35.637,33	37.419,40
Loyer Huur		10.995,60	11.545,38	12.122,65
ETP en charge des art. 60§7 VTE belast met art. 60§7		25,05	23,43	23,43
Charges totales (hors rémunération des art. 60§7) Totale lasten buiten borduurging van art. 60§7		1.957.114,38	121.125,420,47	1.914.651,00

E. Annexes au plan triennal

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (1/10)

EXPLOITATION		EXPLOITATIE	
60 - Prestations		60 - Prestaties	
61 - Transferts		61 - Overdrachten	
62 - Produits Financiers		62 - Financiële opbrengsten	
70 - Personnel		70 - Personeel	
71 - Fonctionnement		71 - Werking	
72 - Redistribution		72 - Herverdeling	
7X - Charges financières		7X - Financiële lasten	
INVESTISSEMENTS		INVESTERINGEN	
80 - Intervention		80 - Tegemoetkomingen	
81 - Aliénations		81 - Vervreemdingen	
82 - Financement		82 - Financiering	
90 - Contributions		90 - Bijdragen	
91 - Investissements		91 - Investeringen	
92 - Dette		92 - Schuld	
67 - Solde prélèvements		67 - Saldo overboekingen	
87 - Solde prélèvements		87 - Saldo overboekingen	
66-76 - Résultat		66-76 - Resultaat	

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (2/10)

EXPLOITATION	EXPLOITATIE
Recettes d'exploitation	Exploitatieontvangsten
60 - Prestations	60 - Prestaties
Remboursement Personnel et fonctionnement	Terugbetalingen Personeel en Werking
Prestations	Prestaties
61 - Transferts (hors dotations)	61 - Overdrachten (uitgezonderd dotaties)
Gaz et électricité	Gas en elektriciteit
ISP	SPI
Intervention PC ACS	Tussenkomst CO Gesco
Intervention PC revenu d'intégration	Tussenkomst CO leefloon
Intervention PC revenu d'intégration majoré PIS (Fonction 83208)	Tussenkomst CO verhoogde leefloon GPMI (Functie 83208)
Intervention PC revenu d'intégration 100%	Tussenkomst CO leefloon 100%
Intervention PC - initiatives d'insertion professionnelle	Tussenkomst CO - inschakelingsinitiatieven
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33420/21	Tussenkomst van de CO met betrekking tot de uitgaven op de code 8320/33420/21
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33430/21	Tussenkomst van de CO met betrekking tot de uitgaven op de code 8320/33430/21
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33470/21	Tussenkomst van de CO met betrekking tot de uitgaven op de code 8320/33470/21
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33480/21	Tussenkomst van de CO met betrekking tot de uitgaven op de code 8320/33480/21
Intervention du PC correspondant aux dépenses du code 8320/33490/21	Tussenkomst van de CO met betrekking tot de uitgaven op de code 8320/33490/21
Autres interventions du Pouvoir central	Andere tussenkomsten van de centrale overheid
Interventions INAMI	Tussenkomsten RIZIV
F.S.A.S. (Fonds spécial de l'aide sociale)	B.F.M.W. (Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn)
Retenues pensions sur traitements	Inhoudingen pensioen op w edden
Remboursements par les bénéficiaires	Terugvordering bij rechthebbenden
Autres recettes de transferts (solde 61)	Andere overdrachten (saldo 61)
62 - Produits Financiers	62 - Financiële opbrengsten
Intérêts Créditeurs	Kredietinteresten
Autres produits financiers (solde 62)	Andere financiële opbrengsten (saldo 62)

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (3/10)

Dépenses d'exploitation	Exploitatieuitgaven
70 - Personnel	70 - Personeel
Traitements et salaires	Bezoldigingen
<i>dont art. 60\$7</i>	<i>waarvan art. 60\$7</i>
<i>dont contractuels subsidiés</i>	<i>waarvan gesubsidieerde contractuelen</i>
<i>dont contractuels subsidiés spécifiques</i>	<i>waarvan specifieke gesubsidieerde contractuelen</i>
Allocations sociales	Sociale toelagen
Cotisations patronales à l'ONSS APL	Werkgeversbijdragen aan de RSZPO
Cotisations pensions	Bijdragen voor pensioenen
Avantages sociaux	Sociale voordeelen
Pensions et prépensions à charges	Pensioenen en brugpensioenen ten laste
Assurances	Verzekeringen
Service social et Service médical	Sociale dienst en geneeskundige dienst
71 - Fonctionnement	71 - Werking
Remboursement de frais	Terugbetaling van kosten
Honoraires	Erelonen
Fonctionnement administratif	Administratieve werkingsuitgaven
Fonctionnement technique	Technische werkingsuitgaven
Fonctionnement des bâtiments	Werkingsuitgaven voor gebouw en
Loyers	Huurgelden
Frais de fonctionnement des véhicules	Exploitatiekosten vervoermiddelen
Frais de gestion et impôts	Kosten beheer en belastingen
72 - Redistribution	72 - Herverdeling
Aide sociale en espèce	Sociale bijstand in specien
Revenu d'intégration subventionné à 55%-70%	Leefloon met toelage van 55 tot 70%
Revenu d'intégration majoré (en principe ne plus l'utiliser, cf. fiche technique PlIS)	Leefloon met verhoogde toelage (in principe wordt deze niet meer gebruikt, zie technische fiche GPMI)
Revenu d'intégration 100%	Leefloon 100%
Initiatives d'insertion prof. Subv, à 100%	Inschakelingsinitiatieven met toelage van 100%
Frais médicaux	Kosten medische verzorging
Frais d'hospitalisation	Hospitalisatiekosten
Frais pharmaceutiques	Farmaceutische kosten
Frais d'hébergement personnes âgées	Verblijfskosten van bejaarden
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'indigents sans domicile de secours	Tussenkomst, als steunverlening centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid, ten gunste van behoeftigen zonder onderstandsdomicilie
Intervention comme centre secourant, remboursable par le PC, en faveur d'étrangers, indigents, sans inscription dans un registre de population	Tussenkomst, als steunverlening centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid, ten gunste van buitenlandse behoeftigen zonder inschrijving in het bevolkingsregister
Intervention comme centre secourant remboursable par le PC en faveur d'étrangers indigents, inscrits en registre d'attente ne résidant pas dans la commune du centre secourant	Tussenkomst, als steunverlening centrum, terugbetaalbaar door de centrale overheid ten gunste van behoeftige vreemdelingen ingeschreven op een wachtrecht en niet verblijvend in de gemeente van het verstrekend centrum
Activation de l'aide sociale financière dans le cadre d'un programme de transition professionnelle	Activering van de financiële bijstand in het kader van een doorstromingsprogramma

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (4/10)

Intervention comme centre secourant complémentaire à l'activation de l'aide sociale remboursable par le PC à 100 % en faveur d'étrangers indigents, inscrits au registre de la population qui, en raison de leur nationalité, ne bénéficient pas du Minimex	Tussenkomst, als steunverlening centrum, aanvullend aan de geactiveerde sociale bijstand aan de behoeftige vreemdelingen ingeschreven in het bevolkingsregister die w egens hun nationaliteit, geen recht hebben op het bestaansminimum
Remboursements au pouvoir central	Terugbetaling aan de centrale overheid
Autres dépenses de redistribution (solde 72)	Andere herverdelingsuitgaven (saldo 72)
7X - Charges financières	7X - Financiële lasten
Intérêts des emprunts	Interesten op leningen
Intérêts débiteurs	Debet interesten
Autres charges financières (solde 7X)	Andere financiële lasten (saldo 7X)
Prélèvements exploitation	Exploitatieoverboekingen
Recettes	Ontvangsten
Dépenses	Uitgaven

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (5/10)

INVESTISSEMENTS	INVESTERINGEN
Recettes d'investissements	Investeringsontvangsten
80 - Intervention	80 - Tegemoetkomingen
Subsides PC pour la création, la rénovation et la transformation de bâtiments	Toelagen CO voor de realisatie, renovatie en verbouwing van gebouw en
Autres interventions (solde 80)	Andere tegemoetkomingen (saldo 80)
81 - Aliénations	81 - Vervreemdingen
Vente	Verkoop
82 - Financement	82 - Financiering
Emprunts CPAS, à charge du PC ou d'autres organismes de droit public	Leningen OCMW, ten laste van de CO of van andere publiekrechtelijke instellingen
Remboursement crédits et participations	Terugbetaling van kredieten en deelnemingen
Autres financements (solde 82)	Andere financiering (saldo 82)
Dépenses d'investissements	Investeringsuitgaven
90 - Contributions	90 - Bijdragen
91 - Investissements	91 - Investeringen
Investissements	Investeringen
92 - Dette	92 - Schuld
Remboursement des emprunts	Aflossing van leningen
Octroi de crédits et participations	Verstrekking van krediet en deelnemingen
Autres dettes (solde 92)	Andere schulden (saldo 92)
Prélèvements investissements	Investeringsoverboekingen
Recettes	Ontvangsten
Dépenses	Uitgaven
Résultat hors dotations	Resultaat uitgezonderd dotaties
<i>Dotation de la commune</i>	<i>Dotatie van de gemeente</i>
<i>Dotation de la commune (restructuration Hôpitaux)</i>	<i>Gemeentelijke dotatie (herstructurering van de ziekenhuizen)</i>
<i>Evolution des fonds de réserve</i>	<i>Evolutie van het reservefonds</i>
Fonds de réserve d'exploitation	Exploitatie reservefonds
Fond de réserve d'investissements	Investering reservefonds

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (6/10)

	Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
	5.463.485,63	5.875.065,00	5.236.585,47	5.498.414,74	5.773.335,48
	68.045.005,88	74.562.772,87	68.674.041,51	72.209.720,98	75.920.297,29
	81.364,64	29.360,00	10.070,00	10.573,50	11.102,18
	33.886.074,21	36.234.230,41	35.048.879,28	36.801.323,24	38.641.389,40
	4.770.378,03	5.641.173,78	5.112.010,73	5.367.611,27	5.635.991,83
	32.744.643,76	36.682.663,48	32.665.270,30	34.298.533,82	36.013.460,51
	1.047.793,41	1.027.728,40	955.850,41	1.439.474,69	1.418.582,73
	307.973,32	9.614.680,61	307.799,00	2.307.799,00	307.799,00
	0,00	2.500.000,00	2.500.000,00	0,00	0,00
	652.045,46	2.405.300,00	16.356.546,15	2.058.941,92	375.830,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	653.888,82	12.022.980,61	16.671.345,15	4.366.740,92	683.629,00
	2.241.563,20	2.366.519,55	2.368.893,24	2.742.872,95	2.742.872,95
exploitation exploitatie	-306.567,55	550.095,27	0,00	0,00	0,00
investissement investeringen	11.843,36	-314.003,33	-295.877,05	0,00	0,00
	-1.089.190,69	1.247.974,19	-33.084,02	-2.931.106,73	-2.747.562,47

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (7/10)

Codes économiques Economische codes	Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
	73.589.856,15	80.467.197,87	73.920.696,98	77.718.709,23	81.704.734,95
	5.463.485,63	5.875.065,00	5.236.585,47	5.498.414,74	5.773.335,48
(-111 à -119 et -12)	1.143.089,43	1.109.545,00	1.072.277,28	1.125.891,14	1.182.185,70
161 à 164	4.320.396,20	4.765.520,00	4.164.308,19	4.372.523,60	4.591.149,78
	68.045.005,88	74.562.772,87	68.674.041,51	72.209.720,98	75.920.297,29
38000/07	581.998,73	365.770,37	693.976,96	728.675,81	765.109,60
84492x/465	1.024.270,68	943.764,02	1.022.752,25	1.073.889,86	1.127.584,36
46500/06	486.857,30	427.500,00	427.500,00	448.875,00	471.318,75
46510/05	10.950.555,83	11.711.052,50	11.781.000,00	12.370.050,00	12.988.552,50
46530/05	490.460,58	450.000,00	748.020,00	785.421,00	824.692,05
46540/05	3.238.849,41	3.932.410,00	3.449.350,00	3.621.817,50	3.802.908,38
46550/05	1.793.712,33	2.137.355,00	1.871.016,83	1.964.567,67	2.062.796,06
46520/03	349.634,82	600.000,00	400.000,00	420.000,00	441.000,00
46530/03	5.887.987,08	6.010.000,00	6.194.000,00	6.503.700,00	6.828.885,00
46570/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46580/03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46590/03	135.019,30	216.185,00	168.238,57	176.650,50	185.483,02
465	4.255.453,89	5.353.573,14	4.990.792,99	5.240.332,64	5.502.349,27
476	4.138.810,55	4.048.350,00	4.509.685,44	4.735.169,71	4.971.928,20
46600/01	1.024.200,48	1.169.297,15	954.598,07	1.104.305,37	1.259.610,90
38000/04	643.536,49	335.000,00	345.000,00	362.250,00	380.362,50
(-333 et -334)	3.531.715,46	4.609.991,29	3.948.893,39	4.146.338,06	4.353.654,96
	29.511.942,95	32.252.524,40	27.169.217,01	28.527.677,86	29.954.061,75
	81.364,64	29.360,00	10.070,00	10.573,50	11.102,18
261-264-266	77.464,64	29.360,00	10.070,00	10.573,50	11.102,18
	3.900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (8/10)

	72.448.889,41	79.585.796,07	73.782.010,72	77.906.943,01	81.709.424,47
	33.886.074,21	36.234.230,41	35.048.879,28	36.801.323,24	38.641.389,40
111	22.202.863,66	23.557.030,36	22.567.395,04	23.695.764,79	24.880.553,03
11100-17	944.836,20	1.086.987,55	1.331.016,74	1.397.567,58	1.467.445,96
11100-18	68.190,59	75.303,60	74.991,68	78.741,26	82.678,33
11100-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	1.709.229,71	1.879.148,68	1.960.698,14	2.058.733,05	2.161.669,70
113	6.146.807,98	6.511.685,40	6.368.911,28	6.687.356,84	7.021.724,68
11400 et 11401	2.291.910,99	2.592.024,49	2.591.150,58	2.720.708,11	2.856.743,51
115	1.087.435,52	1.002.227,02	1.028.729,08	1.080.165,53	1.134.173,81
116	175.419,07	215.810,00	209.440,00	219.912,00	230.907,60
117	181.991,28	329.340,00	236.019,00	247.819,95	260.210,95
118 et 119	90.416,00	146.964,46	86.536,16	90.862,97	95.406,12
	4.770.378,03	5.641.173,78	5.112.010,73	5.367.611,27	5.635.991,83
121	40.382,41	53.212,66	51.231,83	53.793,42	56.483,09
122	293.390,59	305.417,62	348.166,88	365.575,22	383.853,99
123	1.047.729,02	1.229.303,49	1.222.139,92	1.283.246,92	1.347.409,26
124	1.953.980,20	1.994.218,15	1.898.329,47	1.993.245,94	2.092.908,24
125	1.115.624,36	1.722.881,00	1.297.854,74	1.362.747,48	1.430.884,85
126	207.901,32	207.008,21	199.623,45	209.604,62	220.084,85
127	35.364,16	61.886,71	40.600,85	42.630,89	44.762,44
128 et 129	76.005,97	67.245,94	54.063,59	56.766,77	59.605,11
	32.744.643,76	36.682.663,48	32.665.270,30	34.298.533,82	36.013.460,51
33300/01	351.720,31	315.567,68	352.243,36	369.855,53	388.348,30
33310/05	15.641.369,82	17.270.075,00	15.736.050,00	16.522.852,50	17.348.995,13
33330/05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33340/05	3.235.505,28	3.932.410,00	3.225.142,26	3.386.399,37	3.555.719,34
33350/05	1.797.339,08	1.597.355,00	1.749.400,74	1.836.870,78	1.928.714,32
33400/23	100.402,69	93.170,00	77.137,50	80.994,38	85.044,09
33400/04	104.765,36	75.472,50	53.295,00	55.959,75	58.757,74
33400/25	191.121,93	169.280,00	148.908,30	156.353,72	164.171,40
33400/11et 33410/10	2.310.835,62	2.524.500,00	2.328.150,00	2.444.557,50	2.566.785,38
33420/21	349.761,98	600.000,00	374.000,00	392.700,00	412.335,00
33430/21	5.889.102,03	6.010.000,00	5.791.390,00	6.080.959,50	6.385.007,48
33470/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33480/21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (9/10)

33490/21	116.550,72	192.190,00	157.303,06	165.168,21	173.426,62
(-465)	736.172,77	1.588.328,71	934.845,55	981.587,83	1.030.667,22
	1.919.996,17	2.314.314,59	1.737.404,53	1.824.274,76	1.915.488,49
	1.047.793,41	1.027.728,40	955.850,41	1.439.474,69	1.418.582,73
211-212-213	1.047.630,01	1.027.378,40	955.382,91	1.438.983,81	1.418.067,31
214-215-216	163,40	350,00	467,50	490,88	515,42
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	-306.567,55	550.095,27	0,00	0,00	0,00
	326.922,37	555.294,27			
	633.489,92	5.199,00			

P1 - Présentation par natures économiques détaillées (10/10)

Codes économiques Economische codes	Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
	960.018,78	14.519.980,61	19.164.345,15	4.366.740,92	683.629,00
	307.973,32	9.614.680,61	307.799,00	2.307.799,00	307.799,00
663-664-665-683-684-685	307.799,21	9.614.680,61	307.799,00	2.307.799,00	307.799,00
	174,11	0,00	0,00		
	0,00	2.500.000,00	2.500.000,00	0,00	0,00
76-77	0,00	2.500.000,00	2.500.000,00		
	652.045,46	2.405.300,00	16.356.546,15	2.058.941,92	375.830,00
961 et 962	642.045,46	2.405.300,00	16.356.546,15	2.058.941,92	375.830,00
86-89	10.000,00	0,00	0,00		
	0,00	0,00	0,00		
	2.895.452,02	14.389.500,16	19.040.238,39	7.109.613,87	3.426.501,95
	0,00	0,00	0,00		
	653.888,82	12.022.980,61	16.671.345,15	4.366.740,92	683.629,00
70-71-72-73-74	653.888,82	12.022.980,61	16.671.345,15	4.366.740,92	683.629,00
	2.241.563,20	2.366.519,55	2.368.893,24	2.742.872,95	2.742.872,95
911 à 917	2.241.563,20	2.366.519,55	2.364.643,24	2.742.872,95	2.742.872,95
81-84	0,00	0,00	4.250,00		
	0,00	0,00	0,00		
	11.843,36	-314.003,33	-295.877,05	0,00	0,00
	11.843,36	67.450,67	11.250,00		
	0,00	381.454,00	307.127,05		
	-1.089.190,69	1.247.974,19	-33.084,02	-2.931.106,73	-2.747.562,47
48600/01	20.962.174,23	27.635.232,33	23.309.087,76	24.474.542,15	25.698.269,26
48600/02	2.203.241,01	0,00	0,00		
	1.194.327,11	1.750.000,00	1.200.000,00		
	2.449.765,27	2.510.000,00	2.485.000,00		

P2 - 8320 - Aide sociale

	8320 Aide sociale	8320 Sociale bijstand	Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
	EXPLOITATION	EXPLOITATIE	-7.385.291,56	-8.752.609,25	-6.988.017,34	-7.337.418,21	-7.704.289,12
Recettes	Ontvangsten	27.955.873,45	29.868.463,81	28.468.034,53	29.891.432,06	31.386.033,66	
Prestations	Prestaties	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts	Overdrachten	27.955.073,45	29.868.463,81	28.468.030,53	29.891.432,06	31.386.033,66	
Produits financiers	Financiële opbrengsten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Uitgaven	35.341.165,01	38.621.073,06	35.456.047,87	37.228.850,26	39.090.292,78	
Personnel	Personnel	3.596.287,00	3.470.384,04	3.817.744,05	4.008.631,25	4.200.623,82	
Fonctionnement	Werving	41.316,17	56.370,31	51.302,86	53.868,00	56.561,40	
Redistribution	Herverdeling	31.703.261,84	35.092.118,71	31.587.000,96	33.166.351,01	34.821.668,56	
Charges financières	Financiële lasten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENTS	INVESTERINGEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	Ontvangsten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Interventions	Tegenrekeningen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Altérations	Verreindelingen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement	Financiering	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Uitgaven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissements	Investeringen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette	Schuld	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE FONCTION	-7.385.291,56	-8.752.609,25	-6.988.017,34	-7.337.418,21	-7.704.289,12	

P3 - 8341 - Maison de repos et de soin (1/2)

	83411 Home Brugmann	83411 Brugmannhuis	Compte 2023	Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
EXPLOITATION		EXPLOITATION	351.338,46	-2.341.237,55	-2.004.169,53	-526.094,50	-97,60
Recettes		Ontvangsten	5.661.772,38	3.312.388,91	2.546.602,72	668.483,21	0,00
Prestations		Prestaties	1.200.411,63	1.125.150,00	812.000,00	213.150,00	0,00
dont intervention des bénéficiaires ou des pensionnaires (16100008)		Meer aan tussenkomsten de beginstijden (16100008)	1.021.564,41	890.000,00	623.000,00	163.537,50	0,00
dont intervention des débiteurs alimentaires (16100009)		Meer aan tussenkomsten de achterhaalsplichtigen (16100009)	0,00	650,00	500,00	131,25	0,00
Transferts		Onderdrachten	4.461.380,75	2.187.239,91	1.734.602,72	455.333,21	0,00
dont subside utilisation (48400001)		Meer aan gebruikstoedage (48400001)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers		Financiële opbrengsten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses		Uitgaven	5.310.433,92	5.653.627,46	4.550.772,25	1.194.577,72	97,60
Personnel		Personnel	4.249.714,60	4.372.424,25	3.892.491,57	969.279,04	0,00
Fonctionnement		Werving	1.021.404,36	1.218.200,00	836.227,30	219.562,77	0,00
Restitution		Herverdeling	37.572,73	61.425,00	20.944,00	5.497,80	0,00
Charges financières		Financiële lasten	1.742,23	1.578,21	919,38	238,71	97,60
INVESTISSEMENTS		INVESTINGEN	-38.414,87	-47.121,15	39.076,87	-39.076,87	-39.076,87
Recettes		Ontvangsten	0,00	27.000,00	0,00	0,00	0,00
Interventions		Tegemoetkomingen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont subside utilisation (66300052)		Meer aan gebruikstoedage (66300052)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aférations		Vervreemdingen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement			0,00	27.000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses		Uitgaven	38.414,87	74.121,15	39.076,87	39.076,87	39.076,87
Investissements		Investeringen	4.570,14	30.000,00	0,00	0,00	0,00
Dette		Schuld	53.844,73	44.121,15	39.076,87	39.076,87	39.076,87
		SALDO FONCTION	292.993,59	-2.388.358,70	-2.042.246,40	-565.171,37	-40.049,47
Nombre de lits agréés		Aantal erkende bedden	74,00	74,00	74,00	(03/2020 FRAN THEOR) = 0	0,00
Personnel soignant (ETP inf. + AS + KE)		Verzorgend en verplegend personnel (VTE)	29104163	2684642	20641242		
Norm ETP/MR/MRS		Norm VTE/RH/RVT	1616842	1416741	914441		

P3 - 8341 - Maison de repos et de soin (2/2)

	83413 Domaine du Neckersgat	Compte 2023	Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Recettes						
EXPLOITATION		-2.066.833,90	-2.278.763,78	-98.812,15	-2.522.036,26	-3.201.537,30
Onthangsten		4.930.905,00	5.814.392,72	8.107.412,00	9.214.689,97	
Prestaties		2.071.738,86	2.276.600,00	2.920.300,00	3.056.885,00	3.433.515,75
dorénavant des bénéficiaires ou des pensionnaires (61/00-18)		1.638.482,49	1.750.000,00	1.755.000,00	2.333.362,50	2.621.745,00
dorénavant des bénéficiaires alimentaires (61/00-19)		0,00	3.000,00	0,00	393,75	561,25
Transferts		2.703.791,83	2.654.305,00	3.509.092,72	5.050.547,00	5.781.742,22
dorénavant de gebruik/stoelage (484/00/01)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiële opbrengsten		6.922.364,59	7.209.688,78	6.710.204,87	10.629.448,26	12.415.221,27
Dépenses						
Uitgaven		4.392.028,57	4.490.966,26	3.924.79,87	7.028.888,57	8.390.054,99
Personnel		1.513.24,21	1.725.121,98	1.919.206,55	2.673.883,38	3.038.063,32
Werking		47.983,41	52.400,00	22.666,00	39.662,70	47.418,53
Herverdeling						
Financiële lasten		979.108,40	941.174,54	844.140,45	887.063,61	931.867,44
INVESTISSEMENTS						
Investeringen		-1.136.210,71	-1.474.346,96	-1.519.704,97	-2.063.704,97	-2.063.704,97
Onthangsten		305.277,52	9.345.605,61	15.731.345,15	3.786.740,92	10.629,00
Interventions						
Tegemoetkomingen		307.799,21	9.174.105,61	307.799,00	2.307.799,00	307.799,00
dorénavant de gebruik/stoelage (663/00/52)		307.799,21	9.174.105,61	0,00	0,00	0,00
Aliénations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verreindelingen						
Financiering		77.478,31	171.500,00	15.423.546,15	1.478.941,92	-198.170,00
Uitgaven		1.521.548,23	10.819.932,57	17.251.150,12	5.850.445,89	2.172.333,97
Investeringen		83.914,97	9.345.605,61	15.731.345,15	3.786.740,92	10.629,00
Schild		1.437.633,26	1.474.346,96	1.513.704,97	2.063.704,97	2.063.704,97
SOLDEFONCTION		-3.203.104,61	-3.753.110,74	-2.418.517,12	-4.585.741,23	-5.361.242,27
Nombre de lits agréées		95	95 (10 apr 15/4 (pas encore éta	134 lits MFRMS + CSU (15) +		
Aantal erkende bedden				RS (14)		
Personnel signant (ETP) inf. + AS + KEL		34(12+19+3)	34(12+19+3)	30(24+5+3)	60,5(19+34+7,5)	60,5(19+34+7,5)
Norm ETP (MR / MRS)		23(9+12+2)	23(9+12+2)	29(24+4+3)	40(16+19+5)	40(16+19+5)

P4 - 84492 - Réinsertion

	Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
84492 Herinschakeling					
EXPLOITATIE	-1.923.996,70	-2.132.480,51	-2.510.937,46	-2.636.484,34	-2.768.308,55
Ontvangsten	2.136.765,76	2.510.949,32	2.824.314,77	2.945.530,51	2.672.807,03
Prestaties	995.005,98	1.449.995,00	1.284.072,52	1.348.276,15	1.415.689,95
waaranvan 11***/77 Terugbetalingen	756.090,13	921.945,00	925.677,28	971.961,14	1.020.559,20
waaranvan 161000/1 Terugvordering bij de instellingen	238.914,95	526.750,00	358.395,24	376.315,00	395.130,75
Overdrachten	1.141.760,68	1.061.254,02	1.140.242,25	1.197.254,36	1.257.117,08
Financiële opbrengsten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Uitgaven	4.060.762,46	4.643.429,53	4.935.252,23	5.182.014,84	5.441.115,58
Personnel	3.984.116,67	4.513.120,32	4.848.058,11	5.090.461,02	5.344.984,07
Werkings	765.56,84	130.223,70	87.194,12	91.553,83	96.131,52
Hervordering	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiële lasten	88,55	85,01	0,00	0,00	0,00
INVESTERINGEN	-3.903,65	-3.974,01	0,00	0,00	0,00
Ontvangsten	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tegemoetkomingen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verveendingen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiering	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Uitgaven	3.903,65	3.974,01	0,00	0,00	0,00
Investeringen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Schuld	3.903,65	3.974,01	0,00	0,00	0,00
SALDO FUNCTIE	-1.927.900,35	-2.136.54,52	-2.510.937,46	-2.636.484,34	-2.768.308,55

P5 - Plan de personnel

A compléter manuellement Manuel in te vullen	2024		Plan 2025		Plan 2026		Plan 2027	
	ETP au 31/12/2024 VTEs op 31/12/2024		Mouvement du 01/01/25 au 31/12/2025 Beweging vanaf 01/01/25 tot 31/12/2025		Résultat ETP au 31/12/2025 Resultaat VTEs op 31/12/2025		Résultat ETP au 31/12/2026 Resultaat VTEs op 31/12/2026	
	Statutaires Statuten	Contratuels Contractuelen	Total Total	Statutaires Statuten	Contratuels Contractuelen	Total Total	Statutaires Statuten	Contratuels Contractuelen
Niveau A	18.60	12.00	30.60			18.60	12.00	30.60
Niveau B	20.90	128.05	148.95			20.90	128.05	148.95
Niveau C	22.75	80.35	103.10			22.75	80.55	103.30
Niveau D	14.80	50.64	65.44	0.75	14.80	49.89	64.69	2.00
Niveau E	26.00	49.40	75.40	1.00	1.00	26.00	48.40	74.40
			0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Total ETP Aantal VTEs	103.05	320.44	423.49	1.00	1.00	103.05	318.69	421.74
Cout total Totale kosten	5.565.000,00	29.200.000,00	34.765.000,00	52.700,00	57.800,00	94.000,00	53.550,90,00	201.055,90,00
ETP subsidies Gesubsidieerde VTE's	15,70	87,60	103,30	0,00	0,00	15,70	87,60	103,30
dont ETP subsidie ACS waarvan gesubsidieerde VTE's Gesco			1,00			0,00	1,00	1,00
dont ETP subsidie hrs ACS waarvan gesubsidieerde VTE's uitgezonderd Gesco	15,70	86,60	102,30			15,70	86,60	102,30
Montant du subside Bedrag van de subsidie	1.138.933,96	4.755.657,55	0,00	0,00	0,00	1.138.933,96	4.755.657,55	0,00
dont subsidie ACS waarvan subsidie Gesco						0,00	21.040,38	21.040,38
dont subsidie hrs ACS waarvan subsidie uitgezonderd Gesco	1.138.933,96	3.595.713,21	4.734.617,77			1.138.933,96	3.595.713,21	4.734.617,77
Personnel dédié en ETP Gedetacheerd personeel in VTEs	1,00				1,00	0,00	1,00	1,00
Cout du personnel dédié Kosten van gedetacheerd personeel	95.265,08				95.265,08	0,00	95.265,08	0,00

P6 - Recettes et dépenses de prélèvements



F. Rapport sur les économies d'échelle

RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

Généralités :

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi en 2024, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

Pour 2025 des pistes de synergies entre la commune et le CPAS seront explorées, en s'inspirant d'exemples d'autres communes, sous l'angle prioritairement du service rendu mais aussi d'économies d'échelle. Un inventaire de ces pistes sera établi sous la conduite du Comité de concertation CPAS-Commune.

1. Finances

Un contact régulier entre le Receveur communal et le Directeur financier du CPAS permet de gérer avec efficacité les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Suite à la consolidation d'emprunts destinés à financer le projet de nouveau home, le CPAS a disposé d'importantes liquidités dont il n'avait pas un usage immédiat. Celles-ci ont été mises temporairement à disposition de la commune afin de couvrir à moindre coût les besoins de financement et de maximiser le rendement de placements d'excédent de trésorerie. Pour 2025, les collaborations se poursuivront afin de gérer au mieux la politique financière des deux entités et plus particulièrement une gestion efficace de la dette et des placements.

Dans le domaine de leur gestion financière, les deux entités participent au programme We Pulse et elles sont en contact direct pour le suivi du programme et pourront mutualiser leurs expériences en vue de garantir que cet outil soit performant et intègre une meilleure transmission des données financières entre les deux entités.

Dans le cadre du suivi financier du plan triennal 2025-2027, les deux entités se rencontreront de manière régulière pour ce qui concerne le suivi budgétaire et comptable dans un contexte où les mesures gouvernementales auront un impact sur la situation financière des C.P.A.S.

2. SIPPT

L'administration communale a engagé en 2024 un conseiller en prévention niveau 1. Le conseiller en prévention niveau 1 a effectué un travail de propositions au niveau du domaine de la sécurité au travail et le C.P.A.S. peut en cas de nécessité s'inspirer des pratiques et de la gestion de procédures élaborées au niveau de l'administration. De même, le C.P.A.S. peut faire appel à l'expertise de l'administration dans le domaine du SIPPT.

En fonction des besoins du C.P.A.S., la commune s'inscrit dans une politique de collaboration entre les conseillers en prévention sur base d'un périmètre à convenir entre les responsables concernés, exemples : participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence aux travailleurs victimes d'accident ou service minimum en période de vacances.

3. Marchés publics

Le CPAS et la Commune ont une tradition de passer des marchés conjoints dans les domaines où des effets d'échelle ont pu être réalisés sans augmenter la charge administrative de manière disproportionnée. Le marché assurance-hospitalisation est une illustration de la continuité dans cette démarche. Dans le domaine des frais de fonctionnement (énergie, services postaux, charroi), les deux administrations font appel à des centrales d'achats externes qui permettent de réaliser des économies de par l'effet du volume des commandes. Une réflexion plus générale a été initiée afin de plus faire appel à des centrales d'achat externes dans des domaines où celles-ci peuvent proposer des meilleures conditions contractuelles.

Les chefs de services patrimoine et marché public communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents. Ils se concertent sur l'intégration des clauses sociales et environnementales, en ce compris le critère local, communes dans un plus grand nombre de marchés.

4. Patrimoine/technique

Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Dans les domaines techniques, le C.P.A.S peut faire appel à l'expertise et aux conseils des techniciens communaux de telle sorte de pouvoir limiter le recours à des experts externes à l'administration.

5. Ressources humaines

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires, gestion des compétences et formation. La Commune associera le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tient

en amont des décisions au Conseil communal ou du Conseil de l’Action sociale et des Comités particuliers de Négociation.

Au niveau d'un logiciel (Hard RH et Soft RH) de gestion des ressources humaines, les deux administrations se sont inscrites dans le projet We Pulse et, comme ce qui se fait pour le domaine des finances, pourront lors du déploiement partager leurs connaissances et expériences. Le travail d'analyse à mener dans ce cadre amènera des pistes d'harmonisation au niveau de la gestion des ressources humaines au sens large.

6. Maison de l’Emploi

La Maison de l’Emploi de Uccle rassemble les opérateurs d’insertion professionnelle (ISP) actifs sur le territoire communal. Il s’agit en l’occurrence de l’antenne Actiris, de l’Agence locale pour l’Emploi d’Uccle (ALE), du service Promojob (CPAS) et du service Emploi de la Commune.

La Maison de l’Emploi, sans disposer d’un site physique, offre de manière intégrée et complémentaire des services aux chercheurs d’emplois ainsi qu’aux employeurs et développe des projets au niveau local ainsi qu’en partenariat avec d’autres communes de la Région bruxelloise, dont les communes voisines de Forest et Saint-Gilles.

Depuis plusieurs années, une collaboration étroite est organisée avec la Commune et les autres partenaires de la Maison de l’Emploi, dans le but de pouvoir mutualiser les connaissances et l’expérience dans le domaine ISP, de manière à dégager des solutions qui seraient communes au niveau local et de pouvoir créer des synergies, des collaborations, qui ont du sens au bénéfice des chercheurs d’emploi.

7. Réinsertion et gestion des travailleurs « article 60 § 7 »

Le Centre mène une politique active en matière d’insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d’intégration sociale ou de l’aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l’emploi dans le cadre de l’article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d’action sociale. Le Centre demeure ainsi l’employeur de plusieurs agents affectés directement à l’administration communale d’Uccle et dans les ASBL communales.

Dans ce cadre, le Centre a une tradition de travailler régulièrement en collaboration avec les services communaux suivants :

- Service de la Propreté publique ;
- Service des Sports ;
- Service de Stationnement – Parking ;
- Agence Locale pour l’Emploi ;
- Service des Seniors ;
- Service de la Jeunesse.

Le CPAS éprouve actuellement des difficultés à proposer des candidats souhaitant être intégrés dans ce dispositif et les services concernés vont se concerter pour essayer de remédier à cette situation. Cette synergie est d'autant plus importante que la commune a comme politique d'engager de façon durable les candidats « article 60 » qui ont démontré leurs qualités/compétences professionnelles, lors de ce contrat d'insertion.

8. Coordination sociale / Coordination Locale de Cohésion CPAS et Commune vers un renforcement de la transversalité

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle est liée à l'article 62 de la loi organique des CPAS et est financée par la COCOM.

En tant que partenaires de proximité, les Services Communaux tels que l'Action et Cohésion Sociales, la Médiation scolaire, le Logement, l'AISU, Egalité des chances, l'Enseignement, la Culture, et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leur expérience et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin.

Au niveau de la Commune, la Concertation locale de cohésion sociale, est liée au décret de cohésion sociale de la COCOF qui réunit d'abord les acteurs qui travaillent autour des priorités 1 (soutien et l'accompagnement à la scolarité), 2 (apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif), 3 (citoyenneté interculturelle) et 4 (vivre ensemble). Ces actions sont subventionnées par la COCOF et soumises à des règlementations répondant au prescrit du décret COCOF relatif à la cohésion sociale du 30 novembre 2018.

La coordination locale de cohésion sociale et la coordination sociale du CPAS sont liées par des missions et objectifs communs qui ont conduit à la mise en place du projet LILAS (laboratoire d'initiatives locales, associatives et sociales). Les actions menées conjointement par les deux coordinations visent à resserrer les liens sociaux entre les travailleurs des organisations locales ainsi que leur visibilité notamment par l'organisation conjointe d'évènements.

Suite au départ de la coordinatrice sociale du CPAS en 2024 et son remplacement, la collaboration entre les responsables de chacune de 2 coordinations s'est poursuivie dans un premier temps par l'organisation d'un évènement commun en août 2024, « Le village associatif », qui s'est tenu sur la place Danco et a réuni plusieurs associations et services communaux ucclois à caractère social pour informer les citoyens de leurs missions et offres respectives.

Depuis septembre 2024, le contact s'est malheureusement interrompu en l'absence d'interlocuteur de la coordination sociale du CPAS. La collaboration reste effective et au moins un évènement est envisagé pour l'année 2025.

9. Programme d'Actions Climat

Face à l'enjeu climatique auquel nous sommes confrontés, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et concrètes. Ainsi, le Programme d'Action Climat (PAC) constitue par excellence un exemple de synergie Commune/CPAS au niveau local.

La Commune et le CPAS collaborent par conséquent pour proposer certaines actions communes ou complémentaires pour réduire les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire d'Uccle et adapter celui-ci aux conséquences des changements climatiques dans un esprit de justice sociale. Le programme d'action climat du CPAS comprend 26 actions réparties au sein de 8 objectifs thématiques tels que la conscientisation, les économies d'énergies de ses bâtiments, les déplacements du personnel, les marchés publics, l'alimentation durable etc.

Afin de réaliser des économies d'échelles, la Commune et le CPAS continueront de renforcer leurs collaborations et de développer autant que possible des synergies dans la mise en œuvre d'actions notamment sur des thématiques ou actions communes ou complémentaires. Celles-ci incluent le renforcement des clauses durables dans les marchés publics, le Plan de déplacement d'entreprise avec pour but de décarboner les déplacements du personnel, la durabilité des cantines des homes.

Ces synergies trouvent par ailleurs autant leur sens dans des actions de préparation (formation d'agents aux enjeux climatiques et environnementaux, mise à disposition d'outils, échanges de bonnes pratiques...), d'adhésion et de levier pour le changement (sensibilisation interne ou vers le public), et de concrétisation d'actions sur le terrain ou dans les bâtiments (consommation énergétique, développement de l'agriculture urbaine, adaptation aux conséquence des changements climatiques).

10. Santé

Le Cabinet médical est associé, avec la commune, à la plateforme santé. Le plan social santé intégré (PSSI) est un outil visant la réorganisation de la première ligne d'accompagnement et de soins selon une approche par territoires, bassins de vie. Un décret et une ordonnance conjoints de la COCOF et la COCOM relatifs à l'organisation de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé dans la région de Bxl-Capitale sont parus au moniteur belge le 15/02/2024. Ils reprennent les missions des acteurs de l'ambulatoire et de la 1ère ligne social santé et définissent ce qu'est un quartier social santé, un bassin d'aide et de soins, un appui à la 1ère ligne de l'aide et des soins et une structure d'appui à l'ambulatoire.

La programmation de l'offre d'aide et de soins des acteurs de l'ambulatoire sera organisée en fonction des crédits disponibles et des délimitations territoriales.

Actuellement, 9 contrats locaux social santé (CLSS) existent sur 5 communes (Uccle n'est pas encore concerné et ne le sera pas tout de suite) choisis sur base de 4 indicateurs de besoin. Uccle est dans l'attente de la désignation d'un référent quartier pour les communes non couvertes par le CLSS.

11. Crèche / accueillantes d'enfants

La crèche Asselbergs collabore toujours avec la bibliothèque néerlandophone d'Uccle.

Le CPAS communique régulièrement les thèmes choisis afin de pouvoir réserver et emprunter des livres concernant ces thèmes.

Pour certaines occasions, le CPAS a mis des livres à disposition des parents, et passe également avec un groupe d'enfants sur place. Le projet « boekstart » est une collaboration digne d'intérêt : la bibliothèque prévoit deux paquets contenant des livres pour enfant âgés respectivement de 6 mois et 15 mois et les collaborateurs de la bibliothèque passent à la crèche afin de rencontrer les parents et de leur remettre les paquets.

Chaque année, le CPAS participe à la vente des livres organisée à la bibliothèque. On envisagera de ré-initier des moments de lecture par les collaborateurs de la crèche, éventuellement dans le cadre du « voorleesweek »

12. Homes

Les maisons de repos du CPAS d'Uccle poursuivent les opérations de fusion. La mise en exploitation du nouveau bâtiment implique une diminution d'un tiers du nombre d'habitants au Home Brugmann par transfert vers le Domaine du Neckersgat, les mouvements de personnel suivent celle-ci. Depuis plusieurs mois, le volume de l'emploi a été adapté à la capacité actuelle qui correspond globalement à la capacité future du Domaine du Neckersgat. Restent des adaptations de poste ou des changements de fonction à organiser. Les équipements de la nouvelle cuisine du Domaine du Neckersgat permettent désormais d'assurer la production de plusieurs centaines de repas par jour. Diverses pistes seront analysées pour en assurer la meilleure exploitation possible. Une concertation entre la Commune et le CPAS sera poursuivie pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi ainsi que sur les impacts financiers et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions, ainsi que la vision des services actuels et futurs rendus aux résidents et résidentes. La commune peut, en soutien au C.P.A.S., participer aux différentes analyses de coûts.

13. Cité Asselbergs

L'excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale « Le Parascolaire d'Uccle » et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à inscrire dans la durée.

Cette collaboration avec le service parascolaire est essentielle pour offrir aux jeunes de la Cité de l'Enfance des activités enrichissantes favorisant leur épanouissement. En leur réservant des places, nous garantissons leur accès à des loisirs éducatifs adaptés, renforçant ainsi leur bien-être et leur socialisation.

Le CPAS prend en charge les frais a posteriori, facilitant l'inclusion de ces jeunes sans contrainte financière immédiate et une communication fluide et une bonne synergie entre nos services permettent un suivi optimal. Cette coopération renforce le travail éducatif en apportant un cadre structurant et stimulant aux jeunes.

Les enfants de la Cité de l'Enfance bénéficient également d'une collaboration étroite avec le service prévention, notamment en ce qui concerne le programme de tutorat-remédiation. Cette coopération permet de mettre en place des actions concrètes pour accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. Parmi ces actions, on retrouve des séances de remédiation scolaire durant les congés scolaires, visant à soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans certaines matières.

14. Contrôle interne

La commune a recruté un coordinateur de contrôle interne et les deux administrations pourront partager leurs connaissances et pratiques dans l'optique d'une recherche de complémentarité.

Le système de contrôle interne de l'administration communale est orienté vers les trois sujets suivants : (1) Production et mise jour trimestrielle par chaque membre du CODIR d'un tableau de bord des risques et incidents majeurs, (2) Mise en œuvre d'un processus de remontée systématique des incidents majeurs par chaque direction et (3) l'établissement par chaque d'une fiche enjeux reprenant les plans d'actions majeurs pour l'établissement du Plan Triennal 25-27 de l'administration communale.

En fonction de ses besoins, le C.P.A.S. pourra s'inspirer de ce travail de méthodologie élaboré au niveau communal.

15. Logement

Une convention de collaboration entre le CPAS et l'AISU a été approuvée, qui prévoit une permanence d'une assistante sociale déléguée par l'AISU deux fois par mois dans les locaux du CPAS afin que les demandeurs puissent introduire un pré-dossier de candidature et d'avoir un suivi de leurs demandes. Cette collaboration a du succès et sera prolongée.

La commune mène également une réflexion sur la gestion des logements sociaux communaux sera progressivement transférée à l'AISU. Par ailleurs, pour plus de facilité et de clarté, l'inscription sur les liste d'attente fera l'objet d'une centralisation.

AVIS DU GROUPE TECHNIQUE – ADVIES VAN DE TECHNISCHE GROEP

Conformément à l’article 11 du Règlement général de la comptabilité des Centres Publics d’Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, le budget 2025 du Centre a été soumis à l’avis d’un groupe technique composé de :
Overeenkomstig artikel 11 van het Algemeen Reglement op de boekhouding van de Openbare Centra voor Maatschappelijk Welzijn van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, werd de begroting 2025 onderworpen aan het avis de technische groep bestaande uit :

Michel COHEN, Président-Voorzitter
Marc VANDENBERGHEN, Secrétaire général-Secretaris-generaal,
Vincent LETIST, Directeur financier - Financier directeur

Il est précisé que, globalement, les recettes de transferts, à 68.674.041,51 € sont prévues en légère augmentation (+ 629.035,63 €) par rapport au compte 2023, et que les subsides escomptés par le CPAS sont détaillés aux rubriques de recettes de transferts accompagnés de leur variations 2024-2025, poste par poste dans la note de politique générale figurant en annexe du budget. Le projet soumis à l’avis du groupe technique s’écarte dans une large mesure de l’avant-projet initial présenté par le secrétaire général.

Le maintien en activité de deux homes du CPAS (Home Brugmann et Domaine du Neckersgat) est cause d’un déficit important, qui est appelé à diminuer dès 2026, vu qu’il est prévu d’achever mi-2026 les opérations de regroupement des deux homes au Domaine du Neckersgat.

Les coûts de personnel sont estimés pour 2025 à 35.048.879,28 € en augmentation de 3,43 % par rapport au compte 2023.

Les charges financières se maintiennent à un niveau relativement élevé en raison du remboursement du crédit contracté pour le financement du nouveau home, consolidé en 2022.

Les dépenses de redistribution sont prévues à 32.665.270,30 € en légère diminution (-0,24%) par rapport au compte 2023, les consignes de la circulaire budgétaire concernant les montants à prévoir n’ayant pas été suivies. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, en augmentation par rapport au compte 2023 (+7,16 %), elles s’élèvent à 5.112.010,73 €. La circulaire n’a ici non plus pas été suivie. Pour le surplus, il est à relever que les crédits de recettes repris à la sous-fonction 8290 ‘Avances’ ne correspondent pas aux crédits de dépenses prévus, que les crédits de recettes prévus en ce qui concerne les interventions du pouvoir central dans les dépenses du revenu d’intégration sociale ou de l’aide financière ne correspondent pas au pourcentage d’intervention prévu, et que les crédits de recettes prévus en ce qui a trait au remboursement par les bénéficiaires des dépenses du revenu d’intégration sociale et de l’aide financière n’ont pas comme contrepartie à concurrence du pourcentage d’intervention du pouvoir central prévu, des crédits de dépenses destinés à rembourser ledit pouvoir central. En outre, les crédits de recettes prévus à titre d’intervention du centre en faveur de personnes démunies dans le paiement

des frais d'hébergement ou des frais de prestations divers ne sont pas contrebalancés par des crédits de dépenses équivalents inscrits sous la sous fonction 8320 .

En ce qui concerne les crédits de remboursement des intérêts d'emprunt inscrits au budget 2025, ils ne correspondent pas aux montants transmis par les institutions financières qui se trouvent dans le tableau des emprunts du CPAS. En matière de crédits de dépenses autres que celles prévues pour le remboursement périodique des dettes de financement (emprunts, locations financements, etc.), il a été vérifié que les crédits des ressources d'investissements correspondant sont bien prévus (emprunts, subsides, alléiations immobilières, mobilières ou financières, prélevement sur un fonds de réserve en faveur du service d'investissement).

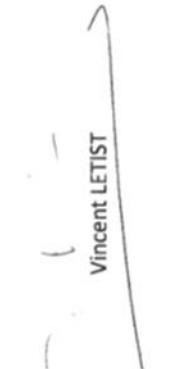
Les paramètres et taux de croissance prévus dans la circulaire budgétaire n'ont généralement pas été suivis. Or, à part certaines réductions de personnel du côté des accueillantes d'enfants et des Titres-Service, aucune réforme d'une ampleur telle que les laisseraient entrevoir les crédits prévus en 025 n'est connue. Le transfert de la crèche Asselbergs à la commune, actuellement en cours d'examen, va certes dans le sens d'une réduction des coûts en personnel, mais n'aura probablement pas lieu en 2025 et ne saurait avoir une ampleur telle que celle qui est prévue au budget. A relever également qu'une réduction aussi importante au niveau du personnel toucherait au volume global de l'emploi au CPAS et devrait avoir pour contrepartie une réduction des subventions Maribel.

Dès lors qu'on n'aperçoit pas ce qui justifie certains écarts parfois substantiels, spécialement en coûts de personnel et en dépenses de distribution, entre les normales de croissance et les crédits prévus au budget 2025, la correspondance entre les crédits prévus en 2025 et l'évolution prévisible des besoins et ressources du CPAS est sujette à caution. Même si la plupart de leurs effets ne se feront probablement ressentir qu'à partir de 2026, les réformes annoncées par le gouvernement fédéral ne vont pas plus dans le sens d'une réduction de la demande en matière de revenu d'intégration que les dernières évolutions connues du niveau des RI+ERI en 2024. Aucune information ne vient non plus corroborer pour 2025 la prévision d'interventions du pouvoir fédéral nettement supérieures aux taux actuellement en vigueur dans le remboursement du revenu d'intégration comme le prévoit le budget 2025. L'évolution des indicateurs recueillis dans le cadre du système de contrôle interne ne justifie pas non plus les divergences que montre le budget 2025 par rapport à la trajectoire préconisée par la circulaire. A fonctionnement inchangé ou à peu près, on peut donc s'attendre, encore en 2025, à une insuffisance budgétaire sérieuse de la dotation communale, et à ce que cette sous-estimation de la charge que le CPAS représentera pour la commune ait à nouveau des répercussions non seulement sur le fonctionnement de l'administration en 2025, mais aussi sur les budgets ultérieurs, puisque, dans le cadre de la confection du plan triennal, 2025 constitue une base pour les exercices 2026 et 2027.

Le Secrétaire général-De Secretaris-generaal, Le Président-De Voorzitter, Le Directeur financier - De financieel directeur,


Marc VANDENBERGHEN


Michel COHEN


Vincent LETIST



CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel
Administration centrale | Centraal bestuur
860 Chaussée d'Alsemberg-Alsembergsesteenweg, B-1180
Uccle-Ukkel
Phone : +32 2 370 75 11 | Email : info@cpasuccle.be
www.cpasuccle.brussels
www.ocmwukkel.be